



UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Faculté des Lettres et Sciences Humaines
UFR des sciences du Langage, de l'Homme et de la Société
Laboratoire de Psychologie (EA 3188)

La qualité des pratiques en protection de l'enfance

Rapport d'étude

Michel Boutanquoi
Jean-Pierre Minary
Tahar Demiche

responsable scientifique: Michel Boutanquoi

Convention d'étude Dgas 2004
Ministère de la Cohésion Sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités
Octobre 2005

Table des matières

Introduction :pratiques et évaluation.....	4
I- Méthodologie.....	12
1-Le corpus.....	12
2-Les principes d'analyse.....	15
II-Connaisances des populations.....	19
1-Les caractéristiques des familles.....	19
a) Emploi, ressources.....	19
b) La structure familiale.....	21
c) La santé, la pathologie sociale, les antécédents.....	22
2-les enfants et les jeunes pris en charge.....	24
a) Les signalements.....	24
b) Les mesures.....	24
c) Age et sexe.....	26
d) Les raisons des prises en charge.....	26
e) Itinéraire précédent la prise en charge.....	27
f) Autres caractéristiques.....	28
conclusion.....	28
III- Les contextes.....	30
1- Le droit	32
a) La question du signalement.....	32
b) Le principe de subsidiarité.....	33
2) la justice dans son fonctionnement.....	36
a) La justification des mesures.....	36
c) Le cas de l'urgence.....	38
d) les rapports entre institutions.....	39
3) Les organisations.....	40
a) L'aide Sociale à l'Enfance.....	40
b) Dans les établissement et services.....	41
4) Savoirs, représentations, formation.....	45
a) Savoirs et représentations.....	45
b) La formation.....	47
conclusion.....	49
III-Les processus.....	50
1) L'évaluation des situations.....	50
a) Les répercussions de la loi de 89.....	51
b)Le diagnostic.....	53
2) L'intervention.....	58
a) L'efficience des processus d'intervention.....	58
b) pratiques éducatives cohérentes suivies ou simples agencements réactifs	59
c) L'étude des pratiques concrètes.....	61
3- Auprès de l'enfant.....	64
a) La scolarité.....	65
b) Le rapport à l'histoire	65
c) Face à l'abus.....	66
d) Les enfants de parents déficients mentaux.....	67
4- Auprès des parents.....	67
a) Un problème de définition et de descriptions.....	67
b) Des éléments de réflexion.....	73
c) Les groupes de parents.....	75

5- le cas des innovations.....	80
Conclusion.....	83
IV- Les Effets.....	85
1-Le devenir.....	86
a) L'insertion.....	86
c) Autres points de repère.....	91
2-Le vécu.....	93
a) Le point de vue des jeunes.....	93
b) Le point de vue des parents.....	95
Conclusion.....	98
Conclusion: synthèse et perspectives.....	99
Annexe 1 : Les thèses.....	111
Annexe 2 : Les rapports de recherche	113
Annexe 3 : Les mémoires.....	115
Annexe 4: Les articles ou chapitres d'ouvrage.....	116
Annexe 5: travaux en cours.....	119

Introduction : pratiques et évaluation

L'étude consiste en un travail de recension critique de travaux portant sur l'analyse des pratiques concrètes et de leurs effets mesurés sur les prises en charge d'enfants, de familles voire leurs effets sur le devenir de ceux-ci afin de mettre à jour les éléments constitutifs de pratiques de qualité ou bientraitantes.

Analyser les pratiques, mesurer des effets, définir des pratiques de qualité: d'une manière ou d'une autre il est question d'évaluation. Sans pour autant chercher à épuiser les différentes logiques qui s'y rattachent, il nous a semblé opportun de livrer quelques éléments de réflexion, une manière comme une autre de livrer en filigrane notre propre appréhension.

L'émergence d'une question

La conjugaison de plusieurs facteurs a contribué à rendre sensible la question de l'évaluation des pratiques concrètes dans le champ du social :

- la pression des usagers et de leurs familles
- la fin de l'Etat Providence et l'attention nouvelle portée aux rapports investissements /effets. L'idée que « le social n'a pas de prix » est aujourd'hui totalement obsolète.
- l'engagement d'un certain nombre de professionnels depuis le début des années 80 dans des pratiques et démarches d'évaluation
- enfin l'évolution des lois relatives aux institutions sociales et médico-sociales.

Après la loi de juin 1975 qui ne faisait état que d'une obligation de contrôle de conformité vis-à-vis de la réglementation, celle de 1986 évoqua la notion d'évaluation en la

mettant en rapport avec les schémas départementaux. Mais c'est la loi du 2 janvier 2002, dite de refondation de l'action sociale et médico-sociale, qui tout en élargissant son champ d'application (à différents dispositifs jusque là peu définis comme lieux de vie, centres de ressources, etc.), met clairement en avant la nécessité d'une attitude évaluative des institutions et des services.

Les articles 2, 17, 18, 28 posent comme une priorité l'évaluation des besoins et des attentes des populations, visant à établir un diagnostic partagé par les professionnels concernés et les personnes elles-mêmes, donnant ainsi lieu à un schéma d'organisation sociale (renouvelé tous les 5ans).

En ce qui concerne les ressources, la loi (art 22) rend obligatoire une évaluation interne (tous les 5ans) et externe (tous les 7ans) de la qualité des services rendus. Elle imprime de ce fait un changement notable dans les mentalités des acteurs et des institutions. Cette évaluation doit porter tout à la fois sur les activités (et donc sur l'organisation du travail) et sur la qualité des services rendus aux usagers, au regard de procédures, de références ou de recommandations de ce qu'il convient de nommer « bonnes pratiques professionnelles ». Celles-ci doivent être validées ou à défaut élaborées par un Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale (décret 2003-1134 du 26/11/2003).

L'évaluation: une nécessité

L'évaluation des pratiques répond à un triple besoin : connaître si une action a ou non des effets véritables, connaître si l'effet est positif, enfin permettre une régulation de cette action.

L'idée que toute pratique professionnelle ait de l'effet doit évidemment être discutée. On peut en effet d'abord différencier le fait d'avoir des répercussions, et celui d'avoir des effets. On peut aussi s'interroger sur le facteur explicatif véritable d'un effet observé. D'une part en effet, si on accepte l'idée que tout agissement, délibéré ou non, professionnel ou spontané, a des répercussions sur une dimension ou l'autre du réel, il devient absolument nécessaire de différencier les effets superficiels de ceux qui sont véritables, et de s'attacher à découvrir les rapports de causalité derrière les corrélations, de distinguer les effets véritables des effets dus à d'autres phénomènes étrangers à ce qu'on observe.

Le fait même de considérer que si effet il y a, cet effet relève forcément du positif, est ancré dans nos moeurs et notre culture. Ainsi le travail de Joan Mac Cord (1988) a montré

comment une intervention auprès de jeunes garçons d'un quartier défavorisé de Boston a conduit à terme à des effets négatifs à long terme : trente ans après l'intervention de prévention de l'inadaptation et de la délinquance, l'auteur a montré que ceux qui avaient « bénéficié » du programme s'en sortaient plutôt moins bien que les autres. En rappelant ce résultat étonnant, Boutin et Durning¹ écrivent que « cette recherche surprend beaucoup les travailleurs sociaux qui, s'ils ne doutent pas qu'une intervention puisse être sans effet à moyen terme, imaginent rarement qu'elle puisse nuire à ceux qu'on a voulu aider. La référence au champ médical peut aussi être utile puisque l'idée qu'un produit puisse faire du mal (c'est-à-dire en quelque façon agir) apparaît souvent pour les biologistes comme la première étape dans l'invention d'un traitement nouveau efficace » (p. 151).

Peut-il y avoir sans évaluation une amélioration envisageable des pratiques sur une base conséquente, c'est-à-dire scientifique? Car améliorer signifie différencier selon les effets réels obtenus, et ne retenir parmi les pratiques qui ne nuisent pas, les plus pertinentes et les plus efficaces. De ce fait, « dès l'origine, l'évaluation apparaît donc comme potentiellement dangereuse ; les enjeux idéologiques, politiques, institutionnels et financiers sous-jacents à l'utilisation de certains résultats pouvant être extrêmement importants » (Boutin et Durning). A titre d'exemple récent on peut mentionner les manifestations tant professionnelles que politiques autour de la problématique de l'évaluation des psychothérapies (l'amendement Accoyer).

Une complexité

Les pratiques en matière de protection de l'enfance sont multiples, hétérogènes dans leur niveau d'abstraction et dans le registre qu'elles mobilisent. Quoi de semblable entre le fait d'accueillir les parents en visite médiatisée durant une heure, le fait de prendre la décision d'un placement, le fait de remplir un document administratif susceptible d'aider au pilotage départemental d'un projet, le fait d'entendre un enfant évoquer un abus sexuel à son encontre, le fait d'accompagner pendant plusieurs années un enfant, sa famille et la famille d'accueil. Cela suppose en préalable une définition de la pratique.

Les auteurs du *Dictionnaire critique d'action sociale*² entendent par pratique « tout acte qui intègre dans son accomplissement la représentation du rapport existant entre les objectifs

¹ Boutin, G.; Durning, P.(1994) *Les interventions auprès des parents*, Toulouse, Privat, 2ème édition 1999, Paris, Dunod.

² Barreyre, J.Y.; Bouquet, B.; Chantreau, A.; Lassus, P. (1995) *Dictionnaire critique de l'action sociale*, Paris, Bayard.

poursuivis et les ressources à mobiliser et à mettre en oeuvre pour réaliser un projet » (p. 294).

Une pratique ne saurait donc être réduite à l'observable ; l'acte (le comportement, le geste), ou la séquence d'actes témoignent d'une pratique mais ne suffisent ni à la décrire ni *a fortiori* à la penser. Les pratiques sont « des objets sociaux abstraits et complexes et ne sont pas des données brutes immédiatement perceptibles. Elles ne peuvent se comprendre et s'interpréter que par l'analyse » (Beillerot³ p. 20). En les définissant comme des systèmes d'action socialement structurés et institués en relation avec des rôles, Jodelet et Moscovici⁴ soulignent combien les pratiques relèvent de la complexité : systèmes d'action (finalisées, contextualisées), elles s'inscrivent dans le social et l'histoire (elles ont une genèse et s'inscrivent dans des rapports sociaux déterminés), et ne peuvent s'entendre que dans leur rapport aux modèles institués de conduites. Mais, on le verra plus loin, les pratiques en matière de protection de l'enfance ne peuvent s'appréhender seulement sur le mode de systèmes de rôle conçus comme indépendants des sujets qui les habitent et les façonnent ; le rapport à l'autre, à l'altérité, est constitutif du champ même de la protection du vulnérable. Aussi la question de la subjectivité ne se pose pas seulement comme ressource et comme contrainte dans le travail quotidien des professionnels et des équipes, mais comme élément fondamental parce que constitutif du cadre de pensée en matière de protection de l'enfance et de l'adolescence.

Les questions méthodologiques, on s'en doute, sont innombrables ; mais on ne saurait les saisir dans toute leur ampleur sans noter combien le problème de l'évaluation des pratiques résulte de questions théoriques non élucidées et qui touche à la nature et aux enjeux du travail. Nombreux sont les travaux actuels qui insistent sur l'invisibilité du travail, qui ne saurait être réduit ni à ce qui est effectivement prescrit, ni à ce qui est effectivement réalisé.

Cette « invisibilité du travail effectif » (Dejours) s'observe dans le cadre de pratiques professionnelles où leur qualité peut s'apprécier, au moins à un premier niveau, à partir des résultats tangibles obtenus par l'action de transformation d'un objet. Un vitrier change le carreau sans le casser ou non, en préservant l'huissierie ou non. Pourtant l'évaluation des résultats ne rend pas compte de l'effort qui fut le sien, des options qu'il a entrevues comme possibles et des raisons qui l'ont amené à privilégier telle manière de faire plutôt qu'une autre : on ne sait rien de ce qu'il a mobilisé de lui-même comme effort physique, mental et psychique pour accomplir dans un contexte donné son ouvrage. Mais au moins le résultat permet-il d'avoir quelques idées sur la qualité de son travail.

³ Beillerot J. (1998) in Blanchard-Laville C. & Fablet D. *Développer l'analyse des pratiques professionnelles*. L'Harmattan, Paris

⁴ Jodelet D. & Moscovici S. (1990) Les représentations sociales dans le champ social, *Revue Internationale de psychologie sociale*, 3, 285-288

Pour les pratiques relevant du social, du médico-social et plus généralement du travail relationnel, des difficultés supplémentaires existent du fait même de la nature du travail. Rappelons à ce propos la remarque de Freud (1925, 1937) selon laquelle certains métiers présenteraient d'emblée un « caractère impossible », lequel tiendrait au fait, qu'on « peut d'emblée être sûr d'un succès insuffisant ». En suivant l'analyse qu'en fait Cifali⁵, ce caractère impossible renverrait à trois aspects cruciaux de ces métiers : ils « expriment un pouvoir nu sur les hommes autrement dit un pouvoir sans médiation »; ils ne peuvent jamais bénéficier d'une garantie scientifique suffisante; ils nécessitent de formuler une éthique car l'autre n'en finit jamais d'advenir. Par delà les trois métiers impossibles (éduquer, gouverner, soigner) évoqués par Freud, tout un ensemble d'activités professionnelles mettent en jeu un « travail relationnel » où le service n'est ni à finalité commerciale, ni administrative mais plutôt à finalité psychosocio-éducative (Gonzalez *et al*⁶).

Si les activités du travail social s'inscrivent dans le cadre général du travail relationnel ou pour reprendre l'expression de Dubet⁷, du travail sur autrui, elles ne sauraient pour autant être inscrites dans le champ de la relation ou de la prestation de service pour ou moins deux raisons. La première renvoie au fait, comme le souligne Autès⁸ qu'elles sont le lieu de transactions identitaires entre un sujet en souffrance et un professionnel qui le nomme et cherche à produire sur lui une transformation. La seconde tient à la particularité, que signale Dejours, qu'elles requièrent la coopération des bénéficiaires eux-mêmes.

On peut par ailleurs envisager les modalités de la structure d'une telle relation professionnelle à partir de deux dimensions : le degré du contrôle exercé par le professionnel sur son interlocuteur, le degré de compétence qu'il reconnaît à celui-ci vis à vis de l'objet même de l'interaction. Saint-Arnaud⁹ en identifie trois principales qu'il nomme « structure de pression », « structure de service » et « structure de coopération ». La première voit le professionnel enjoindre à l'usager de se conformer au but et aux moyens qu'il a lui-même fixés, à partir de sa place, de sa fonction, de son expertise. La deuxième amène ce même professionnel à agir lui-même pour permettre à son interlocuteur d'atteindre le but que celui-ci s'est fixé. La troisième suppose une coopération entre professionnel et usager au niveau tant de la fixation du but que des moyens pour l'atteindre, une coopération dans cette co-construction.

⁵ Cifali, M. (1999) Métier impossible? Une boutade inépuisable, *Le Portique, Revue de psychologie et de sciences humaines*.

⁶ Gonzalez, G. ; Claire-Louisot, J.; Weill-Fassuna, A. (2001) Les activités d'interventions psychosocio-éducatives: une catégorie spécifique de la relation de service, in *Actes du congrès de la SECF-ACE*, 76-82.

⁷ Dubet, F. (2002) *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.

⁸ Autès, M. (1998) La relation de service identitaire ou la relation de service sans service, *Lien Social et Politique -Riac*, 40, 47-54.

⁹ Saint-Arnaud, Y. (1995) *L'interaction professionnelle. Efficacité et interaction*. Presse de l'Université de Montréal.

Ainsi l'efficacité professionnelle se situe le plus souvent dans la capacité à faire passer une relation initialement marquée par la pression ou située dans le cadre d'une prestation de service à une relation de coopération.

Des impasses

Le choix d'une démarche et d'outils d'évaluation appropriés est une question de première importance que le législateur a souligné à sa manière en donnant pour mission au Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale « de valider ou d'élaborer et de diffuser les outils et instruments formalisant les procédures, références et recommandations de bonnes pratiques professionnelles ». Derrière une formulation simple on ne saurait ignorer les difficultés qui se présentent.

Évaluer implique toujours de choisir une perspective et se pose alors la double question de la pertinence et de la validité de celle-ci à rendre compte de ce que l'on cherche à mesurer au delà de la simple opinion, au delà d'une référence à des représentations ou à de l'idéologie, au delà de l'intuition clinique.

L'évaluation des pratiques ne peut s'effectuer en dehors des contextes dans lesquelles elles prennent sens et de ceux pour lesquels elles prennent sens. Pour autant celles-ci ne sauraient être appréhendées uniquement de l'intérieur à partir de ce qu'en disent et reconstruisent les acteurs sauf à croire qu'il n'existe pas d'écart entre pratiques énoncées et pratiques effectives. Si le point de vue de l'acteur demeure un élément essentiel de l'évaluation d'une pratique il ne saurait suffire à en rendre compte du fait que cet acteur s'appuie nécessairement sur des références théoriques et éthiques à la fois explicites et implicites et que son point de vue se trouve inévitablement marqué par des enjeux de défense de l'image et de l'identité professionnelles.

Barreyre¹⁰ pour sa part souligne deux autres impasses: l'évaluation de la qualité d'un point de vue strictement mercantile qui conduit à mettre en avant un référentiel plutôt qu'une méthode visant la complexité des situations à investiguer et l'introduction des méthodes (et de l'idéologie) du management dans le travail social au nom d'une certaine idée de la transparence des relations et de l'efficacité. On peut observer dans le champ social combien cela procède d'un discours « technocratique, vide de sens, vide de réalité humaine et sociale et qui recèle une inaptitude à être le support d'une pensée sur le sujet » (Boutanquoi¹¹ p. 83). Barreyre décrit

¹⁰ Barreyre, J.Y. (2002) L'évaluation dans le domaine éducatif et social: méthode ou référentiel ?, *La nouvelle revue de l'AS*, 20, 45-52.

¹¹ Boutanquoi, M. (2004) Travail social, psychologisation et place du sujet, *Connexions*, n° 81, 75-87.

précisément comment cette optique d'une part rate l'essentiel de ce qui importe, et d'autre part s'avère dangereuse par la méconnaissance qu'elle génère : « Lorsqu'on aborde l'évaluation de la qualité d'un point de vue mercantile on a tendance à se centrer sur le client (destinataire, bénéficiaire) et les services, à repérer les acteurs impliqués dans la chaîne qui contribue à la satisfaction du client et à traduire la construction du service en référentiel par une logique taylorienne. Cette logique s'habille le plus souvent d'une énonciation déontologique (respect du client et ajustement individualisé de la prestation). Ainsi les outils construits à partir des normes Afnor ont ceci de rassurant qu'ils renvoient à une référence internationale, validée dans le champ du marché des biens et de la prestation de service. C'est une bonne méthodologie pour un mauvais objet du fait des limites d'une approche industrielle face à l'évolution des situations des personnes ; elle consiste à décliner les attentes du client en spécifications référencées de la prestation. Elle aboutit parfois à un effet pervers qui peut être terrifiant, à savoir qu'« une organisation de travail social peut correspondre ligne par ligne au référentiel sans jamais articuler les modes d'intervention, les valeurs qui les sous-tendent, les ressources à disposition et les contextes dans lesquelles s'effectue la prestation ».

Enfin, si le point de vue des usagers dit quelque chose d'essentiel sur un dispositif d'aide et protection, si cette irruption de cette parole bouscule des repères qui avaient fait jusqu'à présent du professionnel le lieu exclusif de la validité de la pratique, le risque existe de les constituer en simples bénéficiaires, consommateurs de mesures et donc de pratiques qu'ils seraient en mesure de labeliser ou de disqualifier. Comme le souligne Chauvière¹² la loi de janvier 2002 ne s'adresse qu'à un usager individuel et dans une logique toujours possible de marchandisation « le client individuel solvable n'est jamais bien loin derrière l'utilisateur » (p. 250).

L'évaluation : une approche dynamique

Boutin et Durning rappellent qu'aujourd'hui la définition étroite d'une évaluation comme « vérification systématique de la mise en oeuvre des objectifs d'une action » est récusée par la plupart des chercheurs qui refusent de la réduire à une simple mesure de type avant/après. Le Poultier¹³ dans son approche expérimentale de l'évaluation des effets d'une prise en charge, ne manquait pas d'insister sur la difficile mise en relation des causes et des effets, sur les améliorations parfois ponctuelles et sur les effets à retardement (p. 131).

L'évaluation, si elle ne veut pas en rester à une logique de résultats, doit nécessairement étudier le processus même de l'intervention. Plus explicitement, l'évaluation

¹² Chauvière, M. (2004) *Le travail social dans l'action publique*, Paris, Dunod.

¹³ Le Poultier, F. (1990) *Recherche évaluative en travail social*, Grenoble, Pug.

suppose une investigation approfondie de la situation avant l'intervention proprement dite, de l'intervention mise en oeuvre et ce du point de vue des différents sujets concernés par celle-ci.

Comme l'a montré Le Poulter, comme l'affirme de son côté Barreyre, cela suppose la construction d'outils à partir des terrains, à partir donc des questionnements des professionnels, de la mise en interrogation des objectifs et des pratiques pour chercher en premier lieu à décrire et analyser ce qui se fait.

Cela suppose tout autant de ne pas éluder les conditions sociales de leur prescription, de leur concrétisation et de ...leur évaluation.

I- Méthodologie

1-Le corpus

Le corpus est constitué de quatre types de documents publiés entre 1995 et 2004 (janvier 2005 pour le plus récent) en France et portant sur la description, l'analyse et/ou l'évaluation de pratiques en protection de l'enfance adossées à des données de recherches originales. La période est apparue assez longue pour espérer réunir un matériel suffisant mais relativement restreinte pour ne pas devoir intégrer dans l'analyse des variables liées à des changements législatifs par exemple. Le seul texte législatif important adopté durant cette période reste la loi de janvier 2002 sur les institutions sociales et médico-sociales que quelques-uns travaux réunis tentent de prendre en compte. Le texte de décembre 2003 relatif à l'accueil et à la protection de l'enfance apparaît trop tardif pour produire des effets d'autant qu'il ne concerne les pratiques des travailleurs sociaux que de manière très incidente, un de ses principaux objet étant la création de l'Oned (Observatoire National de l'Enfance en Danger).

Le premier type de document est constitué par les thèses. Une vingtaine avaient été repérées sur le fichier du Sudoc¹⁴, 18 ont été retenues. Deux thèses (l'une en médecine consacrée à un état des lieux de la protection de l'enfance sur un département, l'autre en psychologie qui abordait la pratique des magistrats de l'enfance au regard de leur identité

¹⁴ Système universitaire de documentation.

professionnelle et de leur positionnement face aux autres magistrats) n'ont pas été retenues du fait d'une pertinence toute relative ou d'un certain éloignement avec l'objet de ce travail . Deux autres n'ont jamais pu être obtenues auprès des universités concernées.

On notera d'emblée la faiblesse de ce nombre qui tendrait à montrer une très faible attirance pour la protection de l'enfance en matière de préparation de thèse (moins de 2 par an!).

Le deuxième type de document correspond aux différents rapports de recherche que nous avons pu récupérer. Ils sont au nombre de 32. Trois ont été produits dans le cadre d'un appel d'offre de la Mire de 1993 intitulé « l'éducation des enfants et des adolescents, un enjeu pour les familles, les institutions éducatives et les réseaux sociaux ». Certains correspondent à des réponses à des commandes à visée évaluative d'associations gestionnaires ou d'établissements auprès d'équipes de recherche. Deux ont été réalisés à la demande de départements. Enfin quatre sont des mises en perspectives de données départementales par des services de l'ASE.

Nous avons eu accès à ces travaux pour la plupart directement ou par l'intermédiaire de chercheurs dont nous connaissions l'intérêt pour le champ de la protection de l'enfance. Les courriers et les courriels aux grandes associations du secteur, aux différents services départementaux et aux IRTS sont restés sans grands effets. Cette quasi absence de réponse interroge. On peut penser que si la question de l'évaluation n'est pas en soi une question nouvelle, ce n'est que récemment qu'elle a pris une autre acuité. De fait il est probable que les départements en particulier n'aient encore que peu initié des travaux en ce sens. A cet égard l'exemple du département du Gard est à souligner. Son service d'adaptation progressive en milieu naturel (Sapmn) cité dans les travaux sur les innovations comme une « déjà vieille innovation » (Fablet¹⁵) et « plébiscité » dans plusieurs mémoires Cafdes n'a donné lieu à aucune évaluation. Celle-ci devrait se mettre en place courant 2005-2006. On peut craindre par ailleurs une perte dans la transmission des documents écrits du fait de l'organisation défailante de certains services lors des changements de responsables. Ainsi, un service départemental nous a adressé une réponse négative alors que nous connaissions par ailleurs l'existence d'un rapport de recherche fort intéressant. Sachant que celui-ci n'a donné lieu à aucune publication dans une revue à comité de lecture, sans cette connaissance fortuite, ce rapport aurait été perdu pour cette recension. Il nous est difficile d'apprécier si une telle situation relève de l'exceptionnel ou si elle correspond à une réalité plus importante dommageable pour ce travail et pour les travaux restés dans l'ombre.

¹⁵ Fablet, D. (2001) Innover dans le champ de la suppléance familiale, In Corbillon, M. (ed) *Suppléance familiale: nouvelles approches, nouvelles pratiques*, Vigneux-Sur-Seine, Matrice.

Le troisième type de documents est constitué par les articles publiés dans des revues à comité de lecture qui ont été repérés à partir de bases de données: Francis principalement, sachant que notre travail est centré sur la production française, et Psyclit. Si on excepte les articles qui font référence à des travaux ou à des thèses présents dans le corpus, nous avons fait face à toute une série de textes qui nous ont laissé perplexes. Nombre d'entre eux, pour intéressante qu'en fut la lecture, se sont avérés avant tout des points de vue plus ou moins appuyés sur de données de recherche ou des intuitions cliniques. De ce fait peu ont été retenus ici.

Le quatrième type de document est constitué par des mémoires produits dans le cadre de formations supérieures en travail social. Il nous est apparu extrêmement important de ne pas négliger ces travaux de recherche réalisés par les professionnels.

Concernant les DSTS (Diplôme Supérieur en Travail Social) nous nous sommes appuyés sur le travail effectué par le Cédias à la demande de la Dgas depuis 1996. En effet le Cédias procède à un travail de valorisation des meilleurs mémoires, ceux qui ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20 (conservation, catalogage, mise à disposition du public). Grâce à la base de données en ligne nous avons présélectionné 42 mémoires traitant de problématiques autour de la protection de l'enfance. Après une première lecture, nous avons éliminé ceux qui ne correspondaient pas réellement à des descriptions, des analyses ou des évaluations des pratiques et retenu alors seulement 18 mémoires¹⁶ couvrant la période 1996/2003, donc moins étendue que la période de référence de l'étude. Ceci s'explique par l'absence de travail de valorisation avant 1996 et par le fait que les travaux de 2004 n'étaient pas encore catalogués au moment où nous avons effectué le recensement et la lecture¹⁷.

Nous aurions aimé pouvoir faire de même avec les mémoires DHEPS (Diplôme des Hautes Etudes en Pratiques Sociales) mais seuls quelques collèges coopératifs les répertorient sans aucune indication de leur qualité estimée.

Nous avons pu par contre intégrer quelques mémoires réalisés dans le cadre du Dess «Education et Suppléance Familiale» de Paris X Nanterre avec l'aide de son responsable

¹⁶ Ce nombre retenu peut apparaître très faible au regard du nombre de départ. Il y a deux raisons à cela: tous les mémoires traitant de la protection de l'enfance n'abordent pas forcément la question des pratiques; nombre de mémoires se recourent sinon se ressemblent et cela nous a conduit à recourir à un critère d'originalité dans la manière d'aborder tel ou tel sujet.

¹⁷ Nous avons également utilisé les chapitres d'un ouvrage publié sous la direction de C.Rouyer, chapitres élaborés à partir de mémoires Dsts qui ne sont pas classés parmi les documents accessibles du Cédias. Le critère de la note supérieure à 14 apparaît donc comme un critère justifié et arbitraire compte tenu de l'hétérogénéité des jurys du Dsts et des enjeux que représentent cette barrière.

(M. Corbillon) pour le choix des meilleurs travaux. Il s'agit du seul Dess consacré à ce type d'approche. Certes, dans le cadre d'autre Dess¹⁸ ou Dea, des travaux auraient pu être retenus pour l'étude mais comme pour le Dheps, il n'existe pas de répertoire national et seuls quelques uns sont signalés dans la base du Sudoc.

Il nous faut préciser que parmi les différentes sources explorées, certaines n'ont pas été retenues en dernier ressort. C'est le cas des mémoires réalisés dans le cadre du Cafdes (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social) qui bénéficient comme le Dsts d'un travail de valorisation par le Cedias. La lecture d'une vingtaine de mémoire soutenus entre 2000 et 2004 (mémoires téléchargeables sur le site de l'Ensp) nous ont amenés à y renoncer. En effet, ces mémoires sont apparus plus centrés sur la mise en perspective d'un projet professionnel, d'un projet de direction voire de management que sur un travail de recherche. Dès lors qu'ils ne contenaient pas d'éléments de description, d'analyse, d'évaluation des pratiques, ils ne pouvaient être retenus.

De même un certain nombre de revues du champ professionnel ont été explorées¹⁹. Les articles traitant des questions d'évaluation se sont avérés là encore avant tout des points de vue, parfois intéressants, parfois en référence à des données de recherche disponibles par ailleurs. D'autres présentaient des éléments de rapports que nous avons dans leur intégralité, voire, pour la revue Forum des présentations de mémoires de Dsts que nous avons ou non sélectionnés.

Enfin nous avons laissé de côté nombre d'ouvrages s'adressant au travailleurs sociaux, ouvrages traitant par exemple des méthodes²⁰ sans que celles-ci ne soient réellement évaluées. Nous avons bien sûr pris en compte les ouvrages consacrés à une présentation assez complète d'une recherche et les chapitres d'ouvrage présentant des données de recherche.

2-Les principes d'analyse

Nous avons élaboré une grille de lecture commune aux différents types de documents, une série de questions aux contours assez larges afin de pouvoir concerner l'ensemble du corpus et qui s'inspire fortement les propositions de Boutin et Durning²¹ en matière d'évaluation

¹⁸ Nous aurions pu peut-être y trouver des mémoires concernant les pratiques des psychologues.

¹⁹ Forum, La Lettre du Grape, Empan, Le Groupe Familial, Espace social, Communautés Educatives, Les Cahiers de l'Actif, Le Nouveau Mascaret, Enfance et Psy, Le Coq Héron

²⁰ On peut citer à titre d'exemple L'ESPINAY (de) G et PAPALARDI C. (1995) *Accompagner le placement familial*, Paris, Chronique Sociale qui présente une série de recommandations pour la pratique en placement familial sans évaluation de ses effets ou encore ALFOLDI, F. (1999) *L'évaluation en protection de l'enfance*, Paris, Dunod, qui propose des modalités sans les soumettre à un quelconque processus de validation.

²¹ Durning, P. et Boutin, G. (1994) *Les interventions auprès des parents*, Toulouse, Privat (2ème édition 1999, Paris, Dunod)

de programme d'aide en direction des familles. Celles-ci s'appuient sur trois temps forts: la description des populations visées par l'action, la description des processus de l'action, la mesure des effets.

En premier lieu, il s'est agi de préciser les constats sur lesquels se base l'étude, les niveaux de validité de ceux-ci: reflètent-ils une opinion, une conviction professionnelle? Font-ils référence à des corrélations avérées ? Ce niveau est celui des préalables.

En second lieu nous avons cherché à repérer les caractéristiques des interventions: les objectifs et les modalités; les bénéficiaires visés; les effets attendus sur les bénéficiaires et/ou auprès des professionnels. C'est le niveau des intentions.

Nous nous sommes ensuite attachés à la description des processus: la mesure des écarts entre le projet et sa concrétisation, entre la population visée et la population bénéficiaire.

Nous avons ensuite cherché à mettre à jour les hypothèses réelles, la méthodologie employée pour mesurer les effets avant de préciser ceux-ci: effets sur l'organisation, effets sur les représentations, effets sur les pratiques, effets auprès des bénéficiaires.

En dernier lieu nous avons cherché à apprécier la généralisation possible de la démarche.

Chaque document a donné lieu à deux lectures par deux chercheurs. Cette grille qui ne pouvait pas être totalement renseignée à chaque lecture compte tenu des différences à la fois d'objet, de visée de chaque document, a eu pour principal objectif d'aider à opérer une lecture méthodique. Elle a permis de dégager une vision d'ensemble du corpus.

Au final nous avons examiné très peu de travaux qui puissent être situés directement comme participant à l'évaluation des pratiques et permettant de dégager des éléments constitutifs des pratiques de qualité. Pour autant cela ne signifie nullement qu'à l'intérieur des différents travaux recensés il se soit avéré impossible de mettre en évidence des aspects essentiels pouvant interroger les pratiques et/ou de nature à susciter une réflexion sur leurs qualités. Pour tenter d'en rendre compte, nous avons construit un plan de restitution autour de quatre grands chapitres, toujours dans la logique des propositions de Boutin et Durning :

-que sait-on des populations prise en charge dans le cadre de la protection de l'enfance?

-quels sont les éléments de contexte mis à jour et qui influent ou pèsent sur les pratiques?

-quels sont les éléments de description et d'analyse des processus en jeu comme l'évaluation, l'accompagnement de l'enfant, l'accompagnement des parents? C'est également dans ce cadre que nous situerons l'analyse des innovations.

-quels sont les effets mesurés principalement en terme de devenir et incidemment en

termes de vécu par les enfants, les jeunes et les familles?

Nous avons choisi de traiter les questions de manière transversale sans nous arrêter aux frontières des différents types de prise en charge (milieu ouvert, placement en établissement, en famille d'accueil). Cela n'induit nullement une inattention aux contextes particuliers qui sont mis en avant lorsque cela s'avère nécessaire. Cela nous semble favoriser une lecture d'ensemble des différentes problématiques de la protection de l'enfance.

La présente rédaction de ce rapport ne vise pas à un compte rendu intégral de l'ensemble des lectures mais à présenter des synthèses des différents aspects étudiés en cherchant donc à mettre à jour les forces et les faiblesses des études réalisées ainsi que les manques, les zones d'ombre.

Malgré leur hétérogénéité, les différentes sources ont suffisamment en commun pour que cela nous conduise à ne pas distinguer formellement celles-ci. Il existe des différences de nature, des différences quant aux qualités méthodologiques, quant à la pertinence de la démarche entre principalement les mémoires Dsts ou Dess, les thèses et les rapports de recherche. Néanmoins leur juxtaposition devrait permettre de souligner une certaine complémentarité entre ces différents travaux. Face à des thèses qui tendent à dégager des résultats généralisables, à des rapports de recherche qui cherchent à articuler différentes dimensions par une méthodologie variée prenant en compte plusieurs facteurs, les mémoires Dsts laissent facilement apparaître des faiblesses, à la fois au niveau des préalables parfois limités à une conviction professionnelle (plus rarement appuyés sur une revue de littérature) et au niveau de la méthodologie qui plébiscite l'entretien et qui confère aux travaux un caractère souvent plus exploratoire qu'abouti. Pour autant, loin d'être indigents, ils ont le mérite de porter le regard sur des moments particuliers, dans des espaces précis que d'une certaine manière les travaux de recherche plus conséquents négligent quelque peu. Citons par exemple ce mémoire qui s'est intéressé au moment du passage entre le milieu ouvert et le placement ou encore ce mémoire Dess qui analyse, sous une forme monographique, la prise en compte de la scolarité dans la pratique quotidienne au sein d'une Mecs. On peut penser comme le note Sorel *et al* (Rpp 2000 p. 212) que la pratique des professionnels devenus étudiants est suffisamment solide pour être interrogée « avec la précision et l'assurance voire les certitudes de ceux qui connaissent bien le terrain ou au contraire à partir d'interrogations précises voire lancinantes que l'étudiant souhaite élucider ».

Ceci posé, afin de faciliter le repérage des différents documents nous avons adopté la convention suivante:

-les rapports de recherche sont cités sous la forme (Rpp date)

-les thèses (The date)

-les mémoires (Mem date) et les articles, chapitre d'ouvrage et ouvrage (Art date).

Ils sont regroupés dans des annexes en fin de rapport toujours par catégorie. La bibliographie reprend uniquement les différentes références présentées dans des notes de bas de page et qui ont alimenté la réflexion et la rédaction de cette étude.

Une dernière annexe regroupe, de manière non exhaustive, des travaux en cours²².

²² Il s'agit essentiellement de travaux qui ont été présentés fin septembre 2005 lors de la tenue à l'université Paris X Nanterre du 9ème congrès de l'Eusarf (Société européenne de recherche sur la suppléance familiale et les interventions sociales) et de thèses en cours répertoriées sur le fichier Central des Thèse quand l'objet de celle-ci pouvait apparaître explicitement comme relevant du champ. Concernant l'Eusarf Il nous est apparu difficile de ne pas tenir compte de certaine communications mais en même temps particulièrement délicat de de les réinsérer dans un texte déjà bien avancé. Autant que faire se peut nous avons choisi d'en faire état ici et là, par des notes de bas de page, des travaux terminés ou en cours quand les auteurs ont bien voulu nous adresser un exemplaire de leur communication. Cf : <http://netx.u-paris10.fr/eusarf/index.htm>.

II-Connaisances des populations

La synthèse des différents travaux explorés ne peut qu'être redondante avec des études antérieures. Comme le constataient Breugnot et Durning (Art 2001) dans leur travail pour établir un état des connaissances sur l'Aemo, comme le constataient auparavant Naves et Cathala (Rpp 2000) dans leur état des lieux sur les placements d'enfants, il s'avère assez difficile de dégager des éléments précis de connaissances des populations tant du point de vue socio-économique que des conditions d'admission dans les différents types de prise en charge. Néanmoins la lecture de différents travaux autorise à dégager des informations qui méritent une grande attention.

1-Les caractéristiques des familles

a) Emploi, ressources

« Nous pouvons conclure que la grande majorité des jeunes suivis appartient à des familles connaissant une situation de précarité économique importante » écrivent Breugnot et Durning (Art 2001 p.39) à propos des caractéristiques des familles dont un ou plusieurs enfants bénéficient d'une mesure de milieu ouvert. Naves et Cathala (Rpp 2000) font un constat similaire à propos des situations de placement en pointant que parmi les 114 situations qu'ils ont étudiées il n'y a pas de famille ayant des ressources supérieures à 1500 € par mois (soit environ 10000 francs à l'époque) et en soulignant la part importante des ménages qui n'ont que des prestations pour vivre.

Si on reprend les études assez complètes des départements du Nord (Laidebeur Rpp

2000) sur des données de 1998 et des Vosges (Odev Rpp 2001 et Rpp 2002) sur des données de 2001, la conclusion citée ci-dessus demeure d'actualité. Si elles ne sont sans doute pas représentatives en tant que telles, s'il faut prendre garde que les données socio-économiques présentées doivent être rapportées aux données globales de chaque département, le fait qu'elles portent sur des ensembles beaucoup plus larges que les études restreintes à des services ou établissements leur confèrent un intérêt particulier.

L'étude du département du Nord concerne environ 50 % des enfants pris en charge par l'ASE au 30 juin 1998 (3471 enfants hors milieu ouvert) et les données ont été collectées par les travailleurs sociaux à l'aide de questionnaires. A l'instar d'autres travaux (par ex. Corbillon, Duléry et Mackeiwicz Rpp 1997 à propos d'enfants accueillis dans une Mecs) l'auteur de l'étude signale une certaine méconnaissance de la situation économique des familles (25 % de non réponse pour les mères; 30,4% pour les pères).

Pour les situations renseignées, 53,5 % des pères ont des ressources liées à une activité professionnelle, à une formation ou à des indemnités; 33,5 % perçoivent le RMI. La situation des mères apparaît plus difficile encore: 63,4% ont pour seul revenu le RMI, l'API ou les prestations familiales.

L'étude du département des Vosges recourt à une méthodologie similaire (fiches renseignées par les travailleurs sociaux). Comme pour l'étude Carra-Faggianelli citée par Breugnot et Durning, le dépouillement des fiches met à jour une moins grande connaissance de la situation des pères que des mères. Est-ce le signe que, nous le verrons dans le cadre des processus, que la mère se trouve être plus souvent la cible de l'intervention que les pères? A la différence du département du Nord, l'étude vosgienne intègre des jeunes suivis dans le cadre de la PJJ. Elle concerne 1458 jeunes (41 % d'enfants confiés, 58 % d'enfants suivis en milieu ouvert y compris les mesures pénales, 1% des enfants connaissant des situations particulières). Si le département du Nord s'intéressait aux ressources, celui des Vosges préfère analyser la situation des parents au regard de l'emploi. Un tiers des jeunes ont un père sans emploi du fait du chômage (ce qui représente un taux de 23, 52 % quand le taux de chômage de la population active est de 8,8%) ou de l'inactivité. Parmi les catégories socio-professionnelles des pères en emploi, les deux tiers sont des ouvriers.

Comme dans le Nord la situation des mères est plus précaire. Seulement un tiers des jeunes ont une mère active (contre les trois quarts dans l'ensemble de la population féminine vosgienne). Le taux de chômage est de 37,5% contre 16,67 % pour l'ensemble de la population féminine. La catégorie socio-professionnelle la plus représentée est celle des employées (65,32 %) suivie par celle d'ouvrières, soit 9 mères sur 10 relevant de ces deux catégories.

Nous n'avons trouvé que peu d'éléments concernant le logement dont Fablet et Mackiewicz (Rpp 1996) soulignent pourtant l'influence notamment en présence de jeunes enfants dans les décisions de placement.

Des études plus restreintes limitées à un établissement ou service dressent des constats similaires sur les caractéristiques socio-économiques: citons Corbillon *et al* à propos d'une Mecs (Rpp 1997), Chéry toujours à propos d'une Mecs (The 2002) Dumaret et Ruffin à propos d'un placement familial spécialisé (Rpp 1999), Corbillon et Duléry à propos de centres maternels (Rpp 1997).

Malgré des différences dans les pourcentages, nous avons noté une certaine convergence avec les études citées par Breugnot et Durning nous autorisant ainsi à reprendre à notre compte leur conclusion quant à la précarité des familles relevant de la protection de l'enfance.

Il ne suffit pas évidemment de faire ce constat. Comme le souligne Durning:« La question est donc celle d'une compréhension approfondie des liens entre la situation socio-économique et les troubles psychopathologiques dans les groupes familiaux, notamment en situation de grande pauvreté »²³.

b) La structure familiale

En ce qui concerne la structure familiale, les deux mêmes études départementales convergent sur deux points: les pourcentages d'enfants vivant avec leurs deux parents avant la mesure (34 % pour le Nord et 36,89 % pour les Vosges) et les pourcentages de familles monoparentales (32,7% dans le Nord et 35,9% dans les Vosges). Par contre les familles recomposées autour de la mère ou du père apparaissent nettement plus importantes dans le Nord (32,1 %) que dans les Vosges (17,2 %). Comme cela est noté dans l'étude vosgienne, « le couple parental ne constitue pas le modèle familial le plus fréquent ». Bessin (Rpp 2002) dans son étude de 246 dossiers ayant fait l'objet d'une décision en urgence dans le cadre judiciaire note un taux de 59 % de familles mono parentales. L'étude réalisée pour l'association Les Nids (Cohen-Scali Rpp 1995) qui accueille des adolescents précise que 59 % des jeunes vivaient au moment du placement dans des familles dont les parents étaient séparés. Pour autant il serait hasardeux de tirer de quelconques conclusions sur l'influence des structures familiales en tant que telles. Il paraît plus important, ce que les deux études départementales ne prévoyaient pas de réaliser, de situer les trajectoires familiales. A titre indicatif, l'étude de Corbillon *et al* (Rpp

²³ Durning, P. (2002) De la substitution à la formation parentale, in Fablet, D. (ed) *Les interventions socio-éducatives, actualités de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 19-47.

1997) a cherché à distinguer la situation familiale au moment de la naissance de l'enfant et au moment de son admission en maison d'enfants (142 sujets). Ils observent une baisse régulière de la situation d'union (le mariage passe de 71 % à 24 %, l'union libre de 27,5 % à 16 %) et une augmentation des situations de rupture (le divorce passe de 1,5 % à 30 %, les séparations de 0 à 24 %). La question serait donc bien de comprendre l'interaction entre changement de structure familiale et prise en charge dans un système de suppléance familiale.

Tant l'étude du Nord que l'étude Corbillon *et al* évoquent une sur-représentation des familles nombreuses (trois quarts des enfants pris en charge dans le Nord sont issus de familles comportant 3 enfants et plus). L'étude Corbillon utilise l'expression de famille sur-nombreuse pour décrire ce fait. Bessin note également cette forte proportion (53 % des familles ont 4 enfants ou plus).

c) La santé, la pathologie sociale, les antécédents

Tant dans l'étude Corbillon *et al* sur une Mecs, que l'étude Dumaret *et al* sur un placement familial que les deux études départementales, ressort avec force l'importance des problèmes de santé des parents.

Le Nord précise que 61,7 % des milieux familiaux connaissent des problèmes d'alcoolisme (71 % dans les situations de négligence, 67 % en cas d'abus sexuel) avec un taux supérieur pour les pères que pour les mères (52 contre 45). Corbillon *et al* signalent également cette différence avec 69 % des pères et 52 % des mères concernées (sur 142 dossiers étudiés).

A côté de l'alcoolisme, les problèmes de santé mentale occupent une place importante. Pour Corbillon, dans 20 % des cas un diagnostic psychopathologique est posé. Pour Dumaret, pour 42 % des enfants est repérée une pathologie psychiatrique chez les mères (cette proportion plus élevée s'explique pour partie par la nature du service : un placement familial spécialisé). Dans le Nord, pour 18 % des enfants accueillis, la mère est suivie en psychiatrie ce chiffre baissant à 6,7 % lorsqu'il est question des pères. Le taux augmente pour les enfants identifiés en danger physique ou délaissés/rejetés pour passer respectivement à 27,5 % et 23,5 %.

Sous le terme pathologie sociale nous reprenons l'approche de Dumaret (Rpp 1999) pour caractériser un ensemble de conduites inadaptées (délinquance, toxicomanie avec les conséquences en matière d'incarcération). Dans le cadre du placement familial spécialisé objet de la recherche, cela concerne 38 % des mères et 36 % des pères. Pour Corbillon *et al*, dans le cadre d'une Mecs, 23 % des pères sont mis en cause pour des actes délictueux contre 8 % des mères. Ces deux études ne sont pas pourtant comparables au sens où il ne s'agit pas des mêmes

populations ni des mêmes indicateurs.

L'étude du Nord, compte tenu de son plus large champ d'investigation, apporte des éléments intéressants : 11,6 % des enfants ont un père incarcéré (2,4 % lorsqu'il s'agit des mères). S'agissant des enfants victimes d'abus sexuels, la proportion passe à 21,7 % pour les pères.

Pour les antécédents, nous retrouvons des proportions variables dans les différentes études: Corbillon *et al* signalent que 16 % des pères et 15 % des mères ont connu un placement. Dans le Nord, ce sont 23,7 % des mères contre seulement 9,2 % des pères. Dans l'étude Dumaret le pourcentage des mères ayant connu un placement atteint 36 %. Il faut bien évidemment rester extrêmement prudents quant à l'interprétation de ces chiffres. Ils ne viennent nullement accréditer la croyance dans la reproduction intergénérationnelle des placements dont on sait l'amplitude relativement limitée²⁴, mais ils peuvent interroger la manière de prendre en compte les trajectoires des enfants et des familles sans les enfermer dans un destin.

Ces quelques éléments parcellaires dessinent les contours d'une population fragilisée tant sur le plan économique que sur le plan de la santé. De ce point de vue il semble que les mères isolées cumulent de manière extrêmement forte un ensemble de difficultés à la fois sociales et personnelles. L'étude de Corbillon et Duléry (Rpp 1997) ainsi que la recherche de Wedland (The 1999) en sont des illustrations. Issues de familles précaires, isolées d'un point de vue social, peu qualifiées, ayant connu des situations douloureuses particulièrement à l'adolescence, débutant une vie d'adulte dont la violence physique et sexuelle n'est pas exclue: c'est un portrait de jeunes femmes en grande difficultés à la fois en tant que femme et en tant que mère qui se dessine.

A ce stade ces quelques résultats suggèrent deux interrogations: comment la précarité²⁵, la monoparentalité, les transformations familiales sont-elles prises en compte dans les pratiques? Comment les éléments liés à la santé, aux déviances, aux trajectoires, interviennent-ils dans les définitions du travail avec les parents?

Il faut noter que ces quelques indications soulignent également avec force que l'amélioration de la situation sociale des familles ne relève ni de la suppléance familiale ni des interventions socio-éducatives en tant que telles et mérite une attention soutenue de la part des

²⁴ Corbillon, M.; Assailly, J.P.; Duyme, M. (1989) *L'enfant placé*, Paris, Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Dumaret et Coppel (1995) confirment dans leur étude sur un placement familial ce fait.

²⁵ dont le rapport Naves/Cathala a souligné qu'elle n'était pas la cause des placements mais que celle-ci était bien une caractéristique essentielle des familles concernées.

pouvoirs publics en tant facteur concourant à la protection de l'enfance. Comme le souligne la lettre de l'ODAS (Rpp 2004) sur l'enfance en danger : « on ne pourra longtemps faire l'économie d'une action plus globale sur l'environnement de ces familles » (p.3).

2-les enfants et les jeunes pris en charge

a) Les signalements

Dans cette même lettre de décembre 2004 sur les signalements d'enfants en danger l'ODAS²⁶ pointe justement l'augmentation du nombre de signalements d'enfants en risque entre 2001 et 2003 (de 83800 à 89000) qui signe « l'accroissement d'un phénomène qui progresse depuis longtemps: l'augmentation du nombre de familles fragiles, souvent trop isolées pour offrir à leur enfant les conditions d'un développement satisfaisant » (idem).

Durant la même période le nombre de signalement d'enfants maltraités est resté relativement stable (autour de 18000). Ce qui évolue, ce sont les types de maltraitance : on observe une stabilisation des signalements pour violences physiques et une relative baisse de ceux concernant les abus sexuels au profit d'une augmentation des signalements pour négligences lourdes et violences psychologiques. Ceci n'est pas sans poser un problème de définition. Nous y reviendrons en reprenant un peu plus loin les causes des signalements pour les comparer aux causes des prises en charge.

b) Les mesures

Comme le notent Naves et Cathala (Rpp 2000), la première difficulté est de connaître le nombre d'enfants pris en charge compte tenu des divergences constatées entre les différentes statistiques. Il n'entre pas dans les objectifs de ce travail de s'atteler à la question d'une mesure exacte aussi prendrons-nous comme référence les statistiques publiées par la Dress (Rpp 2004) sur les bénéficiaires de l'aide sociale des départements en 2003²⁷.

Cette année là, 135 858 enfants ont été accueillis par l'ASE tandis que 127 839 bénéficiaient d'une action éducative (Aed ou Aemo). Sur la période 1999/2003, on constate une légère décreue (- 1,5 %) alors qu'entre 2002 et 2003 le nombre d'enfants confiés a légèrement

²⁶ Rappelons que selon l'Odas les enfants en danger se répartissent en deux catégories: les enfants maltraités (victimes de négligences lourdes, de violences) et les enfants en risques (dont les conditions d'existence compromettent la santé, l'éducation). Comme le note le rapport de l'Oned (2005), cela ne correspond pas à la notion juridique d'enfants en danger.

²⁷ Le rapport de l'Oned (2005) aborde de manière approfondie la question des statistiques en protection de l'enfance. Cf également Fréchon, I et Durning, P. (2005) *L'utilisation des statistiques dans le champ de l'enfance en danger*, Communication, 9ème congrès de l'Eusarf, Université Paris X Nanterre.

augmenté de 0,3 %. Le nombre d'actions éducatives s'est accru de 1,2 % sur la période 1999/2003 (0,3 % pour 2002/2003). Ces chiffres globaux masquent évidemment des disparités importantes entre départements par exemple en terme de rapport entre le nombre d'enfants confiés et le nombre d'actions éducatives, ou la répartition entre Aed et Aemo voire le taux de placement²⁸.

Il est intéressant de comparer les évolutions signalées par la Dress entre 1992 et 1998 puis entre 1999 et 2003.

Entre 1992 et 1998 on peut constater une baisse des mesures administratives et une augmentation des mesures judiciaires pour les enfants confiés. Cette double inclinaison se poursuit entre 1999 et 2002 (- 1,2 % contre +1,6 %) . Par contre, entre 2002 et 2003, on observe une remontée des mesures administratives (+ 2,3 %) associée à une augmentation plus faible des mesures judiciaires (+ 0,7 %). Autrement dit, la poursuite d'une certaine « judiciarisation » de ce type de mesure ne se dément pas sur les deux périodes malgré une baisse constante sur les deux périodes du nombre d'enfants en placement direct.

Il n'en va pas de même concernant les mesures d'action éducative. En 1998 la Dress précise (sans donner plus de précisions chiffrées) une répartition entre aed et aemo de 25 % contre 75 %. Sur la période 1999/2003, ce taux évolue pour passer à 27 % d'aed contre 73 % d'aemo. Cette variation renvoie à une légère baisse des aemo (- 0,6 % avec une remontée en 2003), et une augmentation des aed (+ 6,5 % avec stabilité en 2003). De fait on ne peut ici continuer d'évoquer une judiciarisation des mesures pour ce qui concerne les actions éducatives.

Il est difficile d'interpréter ces évolutions contrastées. S'agissant des actions éducatives signent-elle le retour d'une certaine confiance après une période de turbulences et d'incertitudes dont la mise en cause des travailleurs sociaux devant les tribunaux (Auch, Le Mans..) a été l'emblème sur les années 90 ? Témoignent-elles d'une meilleure lisibilité des politiques départementales? Autrement dit, deux des causes de la judiciarisation (la crainte d'une mise en cause, les interrogations sur les politiques) qu'identifiait Gabel²⁹ auraient-elle connu une évolution favorable? *A contrario* et bien qu'il ne s'agisse pas d'un même processus, l'ODAS évoque pour sa part une judiciarisation de l'ensemble des signalements (avec un taux qui varie entre 2001 et 2003 de 57 à 56 puis à 58 %).

Concernant les modes d'hébergement en 2003, 55 % des enfants sont confiés à des

²⁸ Tel que celui-ci apparaît dans le n°46 d' *Etudes et Résultats* publié par la Dress en 2000.

²⁹ Gabel, M. (2000) L'importance, les causes et les effets de la judiciarisation de la protection de l'enfance en danger, *Neuropsychiatrie de l'enfance*, 48. 508-512.

familles d'accueil (contre 49 % en 1998), 38 % en établissement (contre 37 %). La part des adolescents autonomes baisse de 8 à 3 % et les autres modes d'hébergement (dont les lieux de vie) baisse de 1 %. Plus que jamais le placement familial demeure un mode privilégié.

c) Age et sexe

Les deux études départementales, la recension de Breugnot et Durning laissent apparaître quelques indications importantes quant à l'âge et au sexe des enfants pris en charge.

A chaque fois le nombre des garçons suivis est supérieur à celui des filles dans des proportions toutefois assez variables. L'étude des Vosges signale deux points importants: les filles sont sur-représentées avant 12 ans et sous représentées ensuite et pour les garçons le processus est inversé. Les jeunes pris en charge en milieu ouvert sont plus jeunes que ceux placés. Ces deux résultats ne sont pas surprenants au regard de la littérature sur les adolescents et les adolescentes et au regard d'un dispositif qui tend à privilégier au moins dans un premier temps l'évitement du placement. Notons que les différentes études sur le milieu ouvert mettent à jour des résultats qui vont dans le même sens.

d) Les raisons des prises en charge

Nous abordons ici un point qui soulève de nombreux problèmes. D'une certaine manière on se retrouve avec deux grandes catégories qui ne décrivent pas réellement les situations: celle de carence et celle de maltraitance. Ainsi dans le Nord les carences renvoient à 88 % des situations, 67 % dans les Vosges et entre 30 et 48 % dans la recension de Breugnot et Durning. La maltraitance toucherait 10 % (en milieu ouvert) et 20 % (dans le cadre du placement) des enfants dans les Vosges. Du point de vue des signalements, les maltraitances représentent environ 20 % de l'ensemble et les enfants à risques, 80. Pour ces derniers la notion de carences éducatives intervient dans 45 % des situations. La question est bien de savoir de quoi parle-t-on? Comment mieux comprendre les parcours d'enfants si entre le signalement et la prise en charge les définitions changent, varient d'un lieu à un autre avec une égale imprécision?

De ce point de vue la démarche mise en avant dans l'étude du Nord apparaît intéressante. D'une part parce qu'elle n'hésite pas à utiliser clairement les catégories « abus sexuels révélés » et « abus sexuel suspecté »³⁰. D'autre part parce qu'elle a cherché à partir d'une

³⁰ L'étude menée par l'OHRAS en 1995 sur le devenir des enfants ne mentionnait absolument pas dans les causes de prises en charge l'abus sexuel. C'est dire la difficulté de le nommer en tant que tel. Précisons que si nous

analyse portant sur 150 questionnaires à mieux définir certaines problématiques en la liant à un aspect plus particulier de la prise en charge d'un enfant. Rappelons que l'étude porte sur 50 % des enfants confiés au 30 juin 1998. Elle fait apparaître les motifs suivants (sachant que seuls abus révélé et abus suspecté sont exclusifs l'un de l'autre): abus sexuel révélé (18,32 % globalement mais 25,4 % pour les seules filles), abus sexuel suspecté (8,64 %), maltraitance physique (33,25 %), carences autour de la prise en charge physique et alimentaire (39,53 %), carence autour de la prise en charge affective (45,43 %), maltraitance psychologique (25,93 %).

Ce que souligne l'étude du Nord relève plutôt d'un cumul des problématiques aboutissant en l'occurrence au placement de l'enfant. C'est vrai également pour les Vosges où les professionnels retiennent en moyenne 2,6 causes par jeune.

e) Itinéraire précédent la prise en charge

Les deux études départementales apportent des indications précieuses quant aux itinéraires des enfants.

Dans le Nord, pour plus d'un tiers des enfants la première mesure a été une mesure d'Aemo. Dans les Vosges, les mesures de milieu ouvert ont été précédées pour également un tiers du public par des mesures administratives combinant allocations mensuelles, Aed et intervention d'une travailleuse familiale, proportion qui monte à la moitié dans le cadre des enfants placés. Il est important de noter que 43,4 % des jeunes concernés par un placement n'ont jamais bénéficié dans le passé de mesure administrative de milieu ouvert lorsque 54,1 % ont bénéficié d'une aemo judiciaire.

Dans son étude sur l'urgence judiciaire, Bessin (Rpp 2002) précise que 70 % des mesures de placement prises dans ce cadre concerne des dossiers déjà ouverts.

Lorsque Dumaret et Ruffin (Rpp 1999) pointent dans leur étude sur un placement familial que 40 % des enfants accueillis ont connu un précédent placement, lorsque Corbillon *et al* signalent pour la population d'une Mecs que « le placement arrive donc après un parcours plus ou moins jalonné de prises en charges socio-éducatives ou de contact avec les services sociaux » (Rpp 1997 p.31), il y a matière à s'interroger sur les parcours, sur les visées et contenus des actions mises en oeuvre. Dans sa note sur les parcours en protection de l'enfance (2003/2004) l'ODAS soulignait que l'étude de dossiers clos mettait en évidence une fragmentation des parcours et l'absence de continuité entre les projets éducatifs successifs

n'avons pas repris ici les données de ce rapport sur les caractéristiques de la population pour les comparer aux autres données cela tient avant tout au fait qu'elles sont établies sur la base des sorties des dispositifs et non sur celle des enfants présents.

souvent réactifs aux comportements de l'enfant et de sa famille et le caractère peu repérable des objectifs donnés à ces projets³¹. La réactivité aux comportements de l'enfant et de sa famille est également signalée par Bessin qui se demande (p. 89) si le placement décidé en urgence ne marque pas l'échec du travail d'anticipation.

L'étude du Nord confirme quelque peu ces éléments: elle pointe la succession des mesures (y compris de placement avec retour en famille sans accompagnement), et la proportion élevée d'enfants ayant connu au moins un placement en urgence (28,7 %).

f) Autres caractéristiques

Qu'elles concernent un établissement, un placement familial, des services d'action éducative en milieu ouvert, ou des données départementales, toutes les études signalent les difficultés scolaires des enfants et des jeunes. Dans les Vosges, 23 % des enfants suivis en milieu ouvert et scolarisés sont accueillis dans des filières adaptées (dont 10 % dans l'éducation spécialisée) mais ce taux tombe à 13,68 % pour les enfants placés. Le Nord situe à 43 % le pourcentage d'enfants en retard quand Breugnot et Durning écrivent: « la proportion des enfants suivis poursuivant une scolarité normale est inférieure à 30 % ». Les données ne sont guère comparables mais elles illustrent l'ampleur du problème.

Près de 46,5 % des enfants de l'étude du Nord présentent des troubles du comportement selon les travailleurs sociaux (63 % en cas d'abus sexuel). Parmi ces enfants, un certain nombre demeure sans solution adaptée à leurs difficultés. C'est ce que souligne une étude de Maurice (Rpp 1999) sur le département de l'Isère qui a repéré, en 1998, 62 mineurs parfois qualifiés « d'incasables » sur les 1740 pris en charge. Cela soulève de nombreuses interrogations : adaptation et tolérance des lieux d'accueils, lien et partenariat entre institutions sociales et institutions sanitaires. Il est dommage que l'essai de reconstruction d'itinéraire de certains mineurs en s'appuyant principalement sur des données administratives ne permette pas de mieux saisir les raisons des différents échecs de prise en charge, les processus à l'oeuvre.

Pour terminer, notons que près de 42 % des enfants dans le Nord bénéficie d'un suivi psychologique et 56 % dans les Vosges³².

conclusion

³¹ Note consultable à l'adresse suivante: <http://www.tdrnet.net/odas/site/docs/Exp.Parcours.pdf>

³² Précisons que nous n'avons trouvé aucune étude sur les pratiques de suivis psychologiques.

Les données glanées ici et là et en particulier le remarquable travail de deux départements permettent de préciser quelque peu les contours des caractéristiques des familles et des enfants pris en charge. Toutefois, elles apparaissent relativement insuffisantes pour au moins deux raisons: elles sont partielles, elles soulèvent des problèmes de définitions que ce soit au niveau des caractéristiques socio-économiques ou à celui des motifs des prises en charge. Il s'agit ici d'un point essentiel: comment penser les pratiques et *a fortiori* les évaluer sans connaissances précises des populations concernées?

Ceci posé, si elles font émerger une certaine connaissance des population ou confirment des tendances déjà repérées, elles signent par ailleurs une méconnaissance majeure à propos des itinéraires qui ne peut que poser problème dès lors qu'on cherche à évaluer des prises en charges. Se trouve ainsi posée clairement la question des objectifs des prises en charge et des continuités.

III- Les contextes

Est-il possible d'appréhender les pratiques professionnelles et en particulier celles de groupes sans les situer? L'approche psychosociologique qui inspire en partie nos lectures nous invite à envisager les pratiques comme le fait de groupes institués qu'il est nécessaire de « considérer dans leur rapport aux organisations et aux institutions dans lesquelles ils inscrivent leurs activités collectives » (Giust-Desprairie³³ p.105). L'ignorer reviendrait d'une certaine manière à redoubler ce que Fablet³⁴ a eu l'occasion de constater dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles, à savoir le flou sinon la méconnaissance des cadres institutionnels et organisationnels de la part des travailleurs sociaux, ce que l'on peut examiner comme une façon de croire que les pratiques s'instituent d'elles-mêmes. Comme le souligne Giust-Desprairie (p.117): «... sortie de sa période de constitution, l'organisation continue de fonctionner comme une structure d'appel [...] et les acteurs sociaux qui s'y intègrent sont conviés à s'inscrire dans un système de représentation qui leur préexiste » précisant qu'il ne faut pas considérer les structures comme des éléments externes aux individus et aux groupes mais comme des éléments intériorisés.

Au travers des différents travaux recensés nous avons repéré quatre dimensions se rapportant aux contextes des pratiques en protection de l'enfance:

- le droit au niveau du texte,
- la justice dans son fonctionnement,

³³ Giust-Desprairie, F. (2003) *L'imaginaire collectif*, Ramonville-Saint-Agne, Erès.

³⁴ Fablet, D. (2000) Intervention-formation et consultations d'équipe en structure d'éducation résidentielle, in Fablet, D et Blanchard-Laville C. (eds) *Pratiques d'intervention dans les institutions sociales et éducatives*, Paris, L'Harmattan, 191-220.

- les données organisationnelles,
- les savoirs, les représentations et la formation.

Mais auparavant, il n'est sans doute pas inutile de situer le cadre français par rapport à d'autres. Peu de travaux comparatifs sont disponibles qui cherchent à mettre au jour les spécificités, ressources et contraintes du dispositif français de protection de l'enfance. Même si toute comparaison reste délicate du fait des différences institutionnelles, culturelles, socio-économiques, d'un pays à l'autre, il reste qu'il y a là sans doute une perspective de recherche extrêmement importante pour ouvrir le regard sur des pratiques différentes, et sur des modes de pensée alternatifs.

Sans doute le travail de Grevot (art 2003) est-il le plus conséquent, car il présente le résultat de plusieurs études comparatives internationales sur les modèles mis en oeuvre en Allemagne, Belgique et USA, Québec. Il y a des spécificités propres à chacun des modèles : le « modèle offensif d'aide à la jeunesse » allemand ou belge se distingue du modèle anglais, irlandais, nord-américain qui lui est « centré sur la notion de bien être de l'enfant et le rôle majeur du droit », et du « modèle mixte » du régime québécois. Le contexte français est marqué par un certain nombre de dimensions que nous ne ferons qu'énumérer : domination de la dimension symbolique accordée au concept de la famille au regard de la dimension pratique, souci d'équilibre entre père et mère dans la parentalité et différenciation peu marquée du statut de l'enfant et d'adolescent, importance des politiques sociales offensives en direction des familles, action publique en situation de quasi-monopole en matière de défense de l'intérêt général, malaise dans l'appréhension des « différences » du fait des valeurs universalistes, faiblesse de la légitimité historique des collectivités locales.

En dehors d'une connaissance de la diversité possible des modèles d'intervention en direction de la protection de l'enfance, ces études comparatives présentent l'intérêt d'interroger des repères qui pourraient paraître intangibles à partir non seulement de points de vue, mais de pratiques effectives, complexes et contextualisées. Comme l'écrit Grevot, l'intérêt de telles comparaisons est triple : « se dégager d'un ethnocentrisme résultant d'un milieu professionnel peu ouvert sur le monde, faire ressortir les déterminants structurant les politiques et pratiques en vigueur, à partir du témoignage des acteurs, obliger les praticiens à décrire l'action et expliquer ses finalités ». Les débats et controverses actuels autour du bien fondé d'une éventuelle séparation judiciaire de l'enfant et de ses parents, la dénonciation d'une « idéologie du lien familial » spécifiquement française entraînant une primauté accordée à la souffrance et aux droits des parents plutôt qu'aux besoins essentiels des enfants maltraités ne pourraient que

tirer profit de travaux comparant minutieusement les effets des différents dispositifs de protection.

Le travail de Join-Lambert Milova (The, 2004) se situe dans une telle perspective ; il concerne plus spécifiquement les pratiques professionnelles et l'évolution des métiers d'éducateurs de foyer socio-éducatif en France, Russie et Allemagne. Les données recueillies proviennent d'observations de la vie éducative dans trois établissements, d'interviews des éducateurs et d'analyses de documents officiels. Si les données ne peuvent être représentatives donc en tant que telles, elles permettent néanmoins de situer la différence des systèmes de protection de l'enfance et la singularité des modes d'organisation d'équipe selon les pays. Elles éclairent les modèles privilégiés d'action éducative : ainsi les éducateurs allemands semblent confier le maximum de tâches à réaliser aux jeunes en leur laissant l'initiative de leur réalisation tandis que les éducateurs français semblent mettre en avant davantage l'aptitude à respecter les règles en tant qu'elle constituerait un élément privilégié de l'insertion sociale. L'intérêt majeur d'un tel travail est de tenté de dessiner un lien entre les pratiques favorisant l'autonomie des jeunes et l'autonomie dont disposent les professionnels à l'égard des instances de décisions (justice), du point de vue de l'organisation professionnelle et du système de formation. En France, le poids des décisions imposées (par rapport aux décisions négociées en Allemagne), l'absence d'une véritable instance professionnelle de régulation, une formation très encadrée par les pouvoirs publics au regard de l'autonomie des formations universitaires allemandes, semblent des facteurs sinon explicatifs, du moins qui pèsent sur les pratiques.

1- Le droit

On le sait, le droit n'est jamais indemne, ni dans sa production, ni dans son analyse, de positionnements idéologiques, nous en verrons d'ailleurs un exemple flagrant parmi les trois thèses que nous avons pu analyser.

a) La question du signalement

La thèse de Leclair (The 1995) porte sur l'approche juridique du signalement dans le cadre de la maltraitance. S'interrogeant sur les dysfonctionnements en matière de signalement d'enfants maltraités, sans toutefois interroger l'idée même de dysfonctionnement, l'auteur se demande s'ils sont imputables aux caractéristiques de la maltraitance ou si cela reflète le manque de clarté du fondement de l'intervention. L'analyse des textes et une enquête sur des

situations signalées la conduisent à privilégier la deuxième option.

Pour elle, trois éléments concourent à ce fait:

- il n'y a pas de définition juridique de la maltraitance. Dès lors s'opère un recouvrement avec la notion de danger qui se trouve au fondement de l'intervention judiciaire. Le flou de cette notion est bien connu des professionnels et des juristes à tel point qu'elle apparaît avant tout ramenée à celle de carences affectives (cause dont nous avons pointé précédemment le caractère fourre-tout).
- malgré les avancées du nouveau code pénal de 1994, l'articulation reste délicate entre le secret et l'obligation de dénoncer pour les professionnels³⁵.
- la question du passage entre protection administrative et protection judiciaire conserve nombre d'incertitudes: est-ce que la protection juridique ne doit intervenir qu'en dernier ressort quand la protection administrative a échoué? Il s'agit ici de savoir s'il existe un principe de subsidiarité.

Leclair tente de démontrer que ce qu'elle décrit comme imprécision juridique est source d'incertitudes et d'insécurité pour les professionnels et de ce fait serait un obstacle une réaction adaptée aux situations de mauvais traitements. Gabel, dans un article déjà cité³⁶, s'interroge dans le même sens lorsqu'elle analyse la judiciarisation comme une des conséquences de cette insécurité. Pour sa part, Serre (Art 2001) évoque les « signalements-parapluies » mais tient à les resituer dans le cadre des différentes conceptions des rapports avec la justice qu'entretiennent les travailleurs sociaux. Nous y reviendrons.

b) Le principe de subsidiarité

Tel n'est pas tout à fait l'avis de Lherbier-Malbranque (The 1997) et de Autem (The 1998). Toutes deux soulignent la définition incertaine du danger mais n'en tirent pas les mêmes conclusions.

³⁵ Un point de vue que partage Giudicelli-Delage lorsqu'elle précise que si l'esprit des textes semble pencher vers une certaine autonomie des travailleurs sociaux concernés par le secret professionnel la lettre est plus douteuse. Cf Giudicelli-Delage, G.(1993) La responsabilité pénale des travailleurs sociaux, *Revue de droit sanitaire et social*, n° 4, 708-724.

³⁶ Gabel, M. (2000) L'importance, les causes et les effets de la judiciarisation de la protection de l'enfance en danger, *Neuropsychiatrie de l'enfance*, 48. 508-512.

Si Lherbier-Malbranche ne perçoit qu'une faille qui laisse une libre appréciation des travailleurs sociaux qu'elle incrimine violemment, Autem nous propose une analyse où elle cherche à montrer qu'au delà du flou de la définition du danger, l'ensemble de la législation française et européenne trace nombre de points de repère pour à la fois encadrer l'activité des magistrats et leur laisser une marge d'appréciation importante.

Nous allons nous intéresser à la deuxième non sans signaler notre surprise à la lecture de la première qui, suivant le titre, semblait se préoccuper de la collaboration entre les organismes concourant à la protection de l'enfance et qui s'est avérée avant tout non pas une démonstration mais la défense d'un point de vue: l'enfant ne serait pas assez défendu face à une justice et des travailleurs sociaux qui privilégient les parents. L'auteur dénonce alors pêle-mêle la révision systématique des situations (p.17), le sort de l'enfant « très souvent lié au bon vouloir des services sociaux » (*sic* p. 69), le secret professionnel comme obstacle à la mise en oeuvre de la protection (p. 81); elle propose de donner un statut au foetus afin de permettre au juge de prononcer une assistance éducative en sa faveur (p. 94); elle estime nécessaire d'apprécier les possibilités des parents de s'amender (p. 133) et développe une logique de pénalisation et de criminalisation des faits de maltraitance pour finir par regretter « que le respect des droits de l'homme ne permet pas d'envisager certaines mesures de sûreté jugées, dans notre civilisation, contraire à la dignité humaine » (p. 277).

Cette thèse illustre à quel point les questions de protection de l'enfance peuvent donner lieu à l'affirmation de positions idéologiques qui en l'espèce n'éclairent en rien la compréhension des pratiques.

La thèse de Autem nous est apparue autrement intéressante tant elle s'efforce de situer le cadre de l'intervention judiciaire et par la même celui de l'activité des magistrats. Nous ne sommes pas en mesure, n'étant pas juristes, d'en apprécier toute la pertinence. Sa démonstration se fonde sur une lecture non seulement de la législation et de la jurisprudence françaises, mais également des textes internationaux (Convention internationale des droits de l'enfant, Convention européenne des droits de l'homme et jurisprudence de la cour européenne³⁷).

Elle n'aborde pas l'ensemble de la protection judiciaire puisqu'elle traite avant tout la question des mesures de placement. Elle cherche à souligner que l'ingérence dans la cellule familiale de la part de l'Etat, pour légitime qu'elle puisse être, doit rester exceptionnelle et limitée dans le temps. L'intervention judiciaire ne se justifie que par un état de danger (dont

³⁷ qui suscite un certain degré de résistance de la part des Etats cf: Kashefi Esmail Zadeh, H. (2003) Le conseil de l'europe et la protection enfantine, *Sauvegarde de l'enfance*, vol. 48, n° 4-5, 156-174.

l'auteur souligne qu'il ne s'agit pas d'une notion juridique) lié à une défaillance de la protection parentale, à un problème dans l'exercice de l'autorité parentale. Il s'agit d'une protection subsidiaire, non seulement par rapport à la protection parentale mais également par rapport à une protection administrative, que le magistrat doit justifier³⁸.

Les mesures judiciaires ne peuvent qu'être proportionnelles et appropriées à la gravité du danger. Comme le précise l'auteur: « il convient donc de rechercher les éléments permettant de distinguer [les causes] justifiant une aide à la famille de celles qui nécessitent la séparation de l'enfant » (p. 168).

De fait, et cela apparaît essentiel, le principe de proportionnalité n'oppose pas le placement aux mesures dites de milieu ouvert ; bien au contraire, il semble donner une base à ceux qui défendent des mesures intermédiaires. Dans ce cadre, le placement n'est pas l'ultime solution, ce qui reste à faire quand il n'y a plus rien à faire. S'il doit rester exceptionnel c'est qu'il renvoie fondamentalement à une impossibilité avérée de l'exercice de l'autorité parentale ; il marque que l'état de danger ne peut être traité dans le cadre d'une aide à la famille. « L'Etat doit non seulement organiser le placement de l'enfant mais aussi prévoir des outils permettant de remédier à cette impossibilité » (p. 207) considérant que le retour de l'enfant s'inscrit dans la logique même de la mesure. Dans ce registre le placement n'est qu'un palliatif qui n'a de sens que s'il s'appuie sur un aspect curatif visant à restaurer l'autorité parentale. Il appartient au juge de fixer les conditions d'exercice de l'autorité parentale qui ne nuisent pas à la mesure et qui peuvent cependant inclure la suspension de certains droits (visite, hébergement).

Considérer le placement comme un palliatif ouvre aussi la possibilité de penser les alternatives au placement. « Les situations où la mesure de placement sera définitive sont malheureusement à envisager.... La mesure de placement ne peut sous peine d'étioler son essence qu'être temporaire et pour se faire le juge doit garder à l'esprit que le retrait de l'autorité parentale et la déclaration judiciaire d'abandon demeurent des possibilités à considérer pleinement en tant qu'alternative au placement » (p. 489-490).

Autem nous décrit une logique essentielle: la protection judiciaire intervient parce qu'il y a défaillance de la protection parentale; dès lors il convient de tout mettre en oeuvre y

³⁸ Cette question de la subsidiarité de la protection judiciaire non seulement au regard de la protection parentale mais aussi de la protection administrative fait l'objet de deux lectures dans des rapports récents sur la protection de l'enfance. Tandis que le rapport De Broissia (*L'amélioration de la prise en charge des mineurs protégés*, Rapport au ministre délégué à la famille, juillet 2005) estime que la subsidiarité n'est qu'implicite et limitée à l'enfance maltraitée, et propose que les textes le précisent mieux, le rapport Nogrix (*L'amélioration de la procédure de signalement de l'enfance en danger*, Rapport au ministre délégué à la famille, juillet 2005) décrit une répartition entre protection administrative et judiciaire assez limpide. Notons qu'aucun des ces deux rapports ne fait référence au droit européen sur lequel Autem fonde une partie de sa démonstration sur cette question. Le rapport de l'Oned (2005) évoque pour sa part un système complexe entre protections administrative et judiciaire (p. 17) qui nécessite des clarifications importantes.

compris par des mesures de placement pour restaurer les capacités parentales parce que cela correspond au droit pour l'enfant à être élevé par ses deux parents. Mais il convient aussi de prévoir les cas où cette restauration n'est pas réalisable. De fait, on ne peut dire que le droit en tant que tel participe d'une idéologie du maintien du lien à tout prix. Celle-ci renvoie non pas au fait que le droit pose le principe du retour mais plus à la difficulté de penser les situations où la restauration de l'autorité parentale s'avère impossible³⁹.

Si cet éclairage laisse dans l'ombre la question du travail éducatif auprès de l'enfant, que celui-ci soit placé ou au domicile parental, s'il ne souligne sans doute pas assez que le droit s'inscrit dans une logique où une substitution éventuelle ne peut être que de type familial, elle soulève de nombreuses interrogations quant aux pratiques :

-qu'en est-il de la justification de mesures par les magistrats?

-qu'en est-il des évaluations en matière de danger et en matière de proposition de mesures?

-quels outils sont mis en oeuvre pour la restauration de l'autorité parentale sinon de sa gestion?

-qu'en est-il de l'appréciation du caractère définitif d'une mesure et de ses alternatives?

Ce qui se trouve ici questionné c'est bien sûr les niveaux de connaissance et de maîtrise du droit par l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, la manière dont celui-ci sert de point d'appui dans la pratique. Cela conduit bien évidemment à une interrogation sur les pratiques des magistrats eux-mêmes.

2) la justice dans son fonctionnement

Au delà du droit, il y a l'institution judiciaire et son fonctionnement qui conditionnent en partie non seulement l'exercice des équipes éducatives mais également la compréhension des mesures par les familles et plus précisément par les parents.

a) La justification des mesures

³⁹ La thèse d'Autem décrit le droit et non des effets dans la pratique comme celui par exemple de la révision des mesures tous les deux ans qui pose la question de la possibilité ou non de faire un projet de vie pour l'enfant (Oned 2005). Ceci posé, sa lecture invite à interroger le sens des reconductions de mesure de placement au regard des autres possibilités juridiques.

Le rapport Naves/Cathala (Rpp 2000) fait état de deux constats, sans beaucoup de précisions, à partir de l'examen de 85 décisions de magistrats dans quatre départements différents:

-les objectifs du placement sont rarement indiqués dans les décisions même si celles-ci sont par ailleurs dans l'ensemble plus motivées qu'il y a quelques années

-les droits de visites et d'hébergement sont rarement fixés précisément (p. 49).

Ferment (Mem 2001) dans le cadre de l'assistance éducative en milieu ouvert se montre plus formelle. Elle a étudié 1/10^{ème} des dossiers de 1984 à 1999 d'un service examinant ainsi 118 ordonnances dont 63 initiales. Concernant ces dernières, 1/3 ne précise pas la notion de danger, autrement dit ne formule pas les raisons de l'intervention ou plus exactement de l'ingérence pour reprendre les termes de Autem. Lorsque une cause est notifiée, la mère apparaît la principale source du danger, le père étant peu mentionné⁴⁰. L'auteur constate également une absence de description des difficultés de l'enfant. Quant aux perspectives données à la mesure, elles s'apparentent à une simple injonction: améliorer la situation.

Pour sa part, Leurs (Mem 1997) a interrogé 12 juges pour enfants sur leur vision des mesures judiciaires et leurs pratiques. On pouvait en espérer un travail véritable d'explicitation des pratiques mais les résultats qui renvoient probablement aux conditions même du recueil de l'information par un travailleur social et aux positionnement des magistrats à son égard⁴¹ n'ouvrent guère de perspectives. Les juges se contentent de présenter les mesures d'aide comme des actes motivés par un danger qui n'est pas défini. S'agissant des audiences, elles ont pour but soit de décider (il s'agit alors d'une justice imposée) soit de clarifier (il s'agit alors d'une justice négociée⁴²) sans qu'il soit possible de percevoir ce qui différencie les situations. Pourtant une analyse du positionnement des magistrats de l'enfance et du déroulement des audiences apporterait sans doute des éléments de compréhension.

Nous avons donc ici quelques indications qui tendent à relever des déficits importants non seulement en matière de motivation des décisions judiciaires mais également en ce qui concerne les indications que posent les magistrats pour favoriser la restauration de l'exercice de l'autorité parentale. Il n'est guère aisé d'en apprécier les conséquences sur les pratiques des services et des travailleurs sociaux. Il s'avère plus facile d'en apprécier quelques points

⁴⁰ Nous verrons dans la partie III. que la mère demeure la principale cible de l'intervention en milieu ouvert. Dans son analyse, Ferment souligne le fait qu'elle est le premier personnage des écrits au magistrat.

⁴¹ Les méthodologies employées dans les mémoires peuvent apparaître critiquables (échantillon restreint, analyse parfois peu outillée) mais il s'agit de ne pas oublier qu'elles reflètent les conditions de production d'un travail de recherche par un salarié qui ne sont pas celles dont dispose un chercheur.

⁴² Le terme reflète-t-il une analyse de l'auteur ou un point de vue exprimé lors des entretiens? Nous ne le savons pas.

d'impacts auprès des familles.

Fahine (Rpp 2002), se basant sur des entretiens individuels (15) et collectifs (37) note chez les parents « une vision plutôt floue des institutions de la protection de l'enfance, notamment de la justice des mineurs et de l'exercice de la fonction de juge des enfants et ceci quelque soit le niveau socio-culturel des parents » (p. 36). Naves et Cathala soulignent le sentiment d'impuissance et d'humiliation (p. 46) qu'expriment les parents face au monde judiciaire, sentiments aggravés par certaines pratiques « comme le fait de recevoir les travailleurs sociaux ou les éducateurs pendant un long moment immédiatement avant l'audience avec la famille ».

Si on prend également en compte les difficultés d'accès au contenu des rapports du fait que peu de familles sont assistées d'un avocat, c'est toute la question du respect du contradictoire qui se trouve ainsi mise en évidence. Le rapport Deschamps⁴³ pointait parmi les causes d'un certain déficit en la matière la surcharge de travail des juges pour enfants, la difficulté de mettre en mots l'indicible pour les travailleurs sociaux face aux familles. Se situant quelque peu dans la lignée de la thèse de Autem (l'ingérence doit être justifiée, limitée dans le temps et permettre un rétablissement de l'exercice de l'autorité parentale) il précise: « Le respect des règles de droit et plus particulièrement du caractère contradictoire de la procédure est de nature à favoriser ce mouvement (de rétablissement): c'est la connaissance de tous les éléments du dossier qui peut permettre à tous les acteurs de ce dossier et plus particulièrement aux parties de les faire évoluer dans un sens favorable à la famille et à l'enfant » (p. 6).

c) Le cas de l'urgence

Le fonctionnement de l'institution judiciaire peut être en partie appréhendé au travers des modalités de gestion de l'urgence. C'est le propos de Bessin (Rpp 2002) qui s'est intéressé aux décisions de placement en urgence. « Toute mesure est un processus, et notamment une mesure de placement. La manière dont ce processus est enclenché est déterminante pour la suite qui lui est donnée » écrit-il (p. 22). Ce processus implique non seulement les juges des enfants, les équipes éducatives mais également le parquet.

L'étude a concerné trois juridictions (Beauvais, Rouen, Créteil) et porté sur 246 situations ayant donné lieu à une décision de placement. Les placements en urgence représentent 45 % de celles-ci. Dans ce cadre, 75 % de ces décisions ne font que viser l'urgence et seulement 19 % font état d'une motivation qui justifie le recours à une procédure

⁴³ Deschamps, J.P. (2001) *Le contradictoire et la communication des dossiers en assistance éducative*, rapport au Garde des Sceaux, Ministère de la Justice.

d'exception⁴⁴ (particulièrement en matière d'agressions sexuelles). Plus les familles sont connues, moins elles sont susceptibles d'être touchées par l'urgence. Par contre, dans le cadre de familles suivies, l'urgence paraît signer l'échec du travail en milieu ouvert.

Pour comprendre le rapport à l'urgence, Bessin met en évidence deux types de logiques qui se combinent. Il s'attache d'abord à situer une évolution globale de la justice en matière de rapport au temps en prenant particulièrement appui sur la question de l'approche des mineurs délinquants. Celle-ci s'illustre avec le traitement en temps réel au détriment du temps long de l'éducatif; cela reflète l'idée de réponse immédiate à tout problème posé et dénote d'une gestion du temps qui oppose le parquet avec des substituts décrits comme les urgentistes de la justice (p. 156) aux juges des enfants qui revendiquent un certain recul ce qui les oppose parfois aux demandes d'intervention des travailleurs sociaux. Il met par ailleurs en évidence conditions d'exercice du milieu ouvert qui se caractérisent par des interventions ponctuelles, des délais d'attente importants pour la mise en oeuvre des mesures prononcées⁴⁵, un manque de flexibilité entre placement et milieu ouvert. L'urgence révèle ainsi à la fois l'enjeu d'une définition du temps de l'action entre les différents protagonistes mais également le reflet des difficultés d'exercice sur le terrain. En montrant par ailleurs que 70 % des mesures de placement le sont dans le cadre de dossiers ouverts, Bessin souligne une des fonctions du travail en milieu ouvert: la préparation du placement. L'urgence en annule toute possibilité.

d) les rapports entre institutions

Au travers de la gestion de l'urgence, le fonctionnement judiciaire apparaît bien évidemment induit par les agents de l'institution mais doit également être considéré comme perméable aux agents des organisations qui participent à la mise en oeuvre des décisions, dans l'avant jugement comme dans l'après. Il nous faut donc revenir à l'analyse de Serre déjà signalée.

« Selon que la loi est perçue comme un référent professionnel valorisant ou un cadre extérieur contraignant, selon que l'institution judiciaire est assimilée au contrôle social ou considérée comme un partenaire disposant de moyens spécifiques d'action, le recours à la justice sera ou non perçu comme un acte légitime » écrit l'auteur (Art 2001 p. 73). Elle analyse les interprétations différentes de la loi en matière de signalement perçue soit comme une

⁴⁴ qui permet de prononcer la mesure sans entendre la famille. Sans l'affronter?

⁴⁵ Bessin montre que certaines de ces mesures restées en attente débouchent sur un placement en urgence.

obligation sans ambiguïté, soit comme ambiguë et source d'inquiétude du point de vue des conséquences pénales (d'où les signalements-parapluies), soit encore comme ambiguë mais offrant des marges de manoeuvre. Ces positions reflètent des définitions divergentes du travail social : entre gestion administrative sinon bureaucratique et revendication d'une autonomie. A partir d'une étude de cas proposée à 12 assistantes de service social et 3 éducateurs spécialisés réunis dans un cadre de formation, elle montre une opposition entre ceux qui estiment nécessaire un signalement sans délai et ceux qui revendiquent une possibilité d'évaluation. L'opposition ne porte pas sur la teneur du danger mais bien sur le rapport à l'institution judiciaire.

On le voit, si une meilleure connaissance du droit « permettrait aux travailleurs sociaux de mieux apprivoiser l'institution judiciaire » (Guidicelli-Delage op.cit. p.723), cela n'est sans doute pas suffisant. Le rapport à la justice et en particulier la question du signalement est forcément soumis à « des contraintes institutionnelles, inséré dans des conditions de travail et des luttes symboliques qui ont pour objet la définition même du contenu du travail » (Serre p. 71).

Même s'il n'existe pas de travaux précis sur la question, on perçoit bien que les pratiques vont dépendre de ce que l'on peut appeler la mise en mot du danger tant au moment du signalement, dans la manière d'interpeller la justice, que dans la manière dont les magistrats à leur tour non seulement nomment le danger mais expriment les perspectives de la mesure qu'ils prononcent. Les conditions dans lesquelles se déroule l'ensemble du processus sont également à prendre en compte. Il ne serait pas inutile d'analyser l'effet de l'urgence sur la mise en oeuvre des prises en charge (choix des modalités et du lieu de placement par exemple) et sur l'évolution des situations.

3) Les organisations

a) L'aide Sociale à l'Enfance

Les dernières données concernant l'organisation des départements en matière d'aide sociale à l'enfance remontent à 1999 (Dress Rpp 2001). A partir d'une enquête à laquelle 79 départements ont participé, on y constate une certaine diversité des modes d'organisation.

Trois constats importants sont faits à cette époque: un quart des départements ne sont

pas encore dotés de schéma départemental prévu par la loi du 6 janvier 1986; 13 départements n'avaient pas encore mis en oeuvre des dispositifs d'accueil d'urgence qui relèvent pourtant également d'une obligation légale. Tous les départements ont mis en place un référent pour les placements en établissements ou en famille d'accueil mais le nombre d'enfants suivis varie de 15 à 45! Il s'agit sans doute là d'une des données qui mériterait un questionnement approfondi à la fois en terme de contenu et en terme de possibilité d'exercice pour les professionnels.

Enfin il est noté que plus de la moitié des départements ont mis en oeuvre un suivi et un accompagnement des assistantes maternelles. L'enquête réalisée de l'Ifrep sous la direction de Cébula (Rpp 1994) en 1992/93, évoquait juste le fait que des assistantes maternelles participaient à des groupes de rencontres dans 49 des 66 départements qui avaient répondu à cette question sur leur accompagnement. Par ailleurs 79 départements présentaient les visites au domicile de l'assistante maternelle (de 1 fois par mois pour 48 % des répondants à 1 fois tous les 2 ou 3 mois pour 31 %) comme un mode privilégié d'action avec des objectifs qui ne concernaient pas uniquement l'assistante maternelle. On ne saurait dire à partir de deux enquêtes aux objectifs assez semblables mais aux contenus assez différents quelle a été l'évolution sur les six années qui les sépare. De même l'impact réel de la loi de 1992 qui avait modifié le statut des assistantes maternelles⁴⁶ demeure une interrogation.

Par contre, si l'enquête de la Dress porte sur l'organisation administrative globale et celle l'Ifrep sur le placement familial, les deux font état d'un ensemble de différences organisationnelles sans qu'on puisse en comprendre ce qui les justifie. L'auteur de la première étude écrit d'ailleurs en conclusion que ni le taux de placement, ni le montant des dépenses, ni la taille du département ne sont explicatives des différences constatées. *A fortiori* il n'y a pas non plus d'éléments pour apprécier les effets de celles-ci sur les pratiques éducatives.

Faut-il voir la marque d'un impensé sur les faits organisationnels et leurs effets voire une absence de pensée sur les organisations en tant que moyen pour le mise en oeuvre d'une politique?

b) Dans les établissements et services

La recherche conduite par Durning sur l'internat a mis au premier plan l'importance des réalités organisationnelles⁴⁷. Pourtant, comme nous venons de le voir à propos des

⁴⁶ devenues aujourd'hui dans le cadre de services de placement familial des assistants familiaux (loi du 27 juin 2005)

⁴⁷ Durning, P. (1985) *Education et suppléance familiale en internat*, Vanves, Ctnerhi, ouvrage où se trouve développé la notion de climat socio-émotionnel décrit comme « le produit d'une constellation d'éléments psychiques constitutifs, liés au vécu par les personnels de l'articulation entre les dimensions organisationnelles

départements, l'impact de ces faits est peu pris en compte dans l'approche des pratiques.

Ribot-Gelis (Mem 1996) a tenté dans son travail de montrer en quoi le signalement est un processus de décision contrôlé par des données cliniques et organisationnelles. S'appuyant sur une analyse des signalements produits par un service social de secteur sur 6 mois et sur des entretiens (12), elle constate que nombre d'informations peuvent être manquantes (sur l'enfant, les parents, les relations avec les professionnels). En référence à l'analyse stratégique (Crozier) elle explique ces absences par la marge de liberté des acteurs. Le problème est ici de réduire des données organisationnelles à des données individuelles sans jamais faire référence à l'existence ou non d'une élaboration collective et au cadre du travail dans lequel l'autonomie prend place.

Corbillon et Duléry (Rpp 1997) à partir des réponses de 76 structures (Centre maternels et CHRS) à un questionnaire notent l'importance de la manière dont les établissements gèrent leur rapport à l'extérieur. Un établissement qui présente un mode de fonctionnement qualifié d'interne (type foyer, avec crèche sur place, restauration collective obligatoire...) insiste sur des objectifs éducatifs ou psychologiques à l'égard des mères accueillies qui n'entretiennent que peu de rapport avec les services sociaux extérieurs. A l'opposé un établissement qui ne recourt pas à des lieux collectifs d'hébergement mais plutôt à des appartements centre plutôt son action sur l'insertion sociale et professionnelle des mères et vise à rompre leur isolement. Même si les auteurs soulignent qu'entre ces deux modèles types il y a la place pour toute une série de combinaisons, ils n'en repèrent pas moins que le mode d'organisation contient de façon sous-jacente la question de la cible prioritaire: la mère ou l'enfant. Rollet *et al* (Rpp 1995) à partir de l'étude de 5 centres maternels posaient également cette question mais sans la relier directement à des données organisationnelles.

Fablet et Makiewicz (Rpp 1996) à partir d'une étude concernant 11 pouponnières à caractère social et en prenant appui sur une série d'indicateurs [caractéristiques générales (statut, histoire...), caractéristiques internes (mode d'accueil, personnel, hiérarchie...), caractéristiques des relations à l'environnement], notent un effet de la taille des structures sur les pratiques. Les petites structures (moins de 20 enfants) présentent un mode de fonctionnement plus souple, un fonctionnement hiérarchique moins pesant et de fait la coordination et la régulation s'opèrent par ajustement mutuel. Le peu de marge de manoeuvre (en terme de remplacement du personnel par exemple) oblige à développer des stratégies d'adaptation aux situations : « Plus la taille de la structure augmente, plus la division du travail s'accroît » (p. 64) et implique une plus grande formalisation du fonctionnement, un primat des

et l'élevage des enfants en situation de suppléance familiale » (p. 85). Notons que nous n'avons pas trouvé de travaux qui reprennent cette approche.

règles collectives. S'agissant des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des parents, les auteurs observent que s'opposent les établissements qui mettent en place un cadre général avec une assez grande souplesse de fonctionnement (qui correspond plutôt aux petites structures) et ceux qui spécifient les modalités de rencontre compte tenu des particularités de chaque situation (qui regroupe plutôt les organisations plus importantes). S'opposent ainsi les structures qui se situent dans l'ajustement et celles où les règles collectives sont plus prégnantes. Les auteurs prennent soin de situer ces données comme éléments d'influence et non comme éléments d'explications des pratiques. Par ailleurs, ils soulignent la nécessité de prendre en compte l'histoire, la situation géographique et la configuration départementale dans laquelle la structure s'insère.

Pour ce qui touche à la coopération entre services, Fablet (Rpp 1998) dans le cadre d'une étude dans un moment de réorganisation d'un service de l'ASE, et à partir de 74 entretiens centrés sur les perceptions de la collaboration entre la PMI, l'ASE et les services de psychiatrie, souligne combien la complexité organisationnelle des services (par exemple en terme de territoire d'intervention) nuit à la visibilité des services entre eux et à leur collaboration. Sur le point précis des instances de concertation en matière d'enfance en danger, il décrit les rapports de force sinon de pouvoir qui obèrent leur fonctionnement et évoquent l'insatisfaction des participants, insatisfaction en partie liée au sentiment de la nécessité qu'une concertation doit déboucher sur une décision. Enfin il relève l'importance du rôle des cadres dans la préparation à tout changement. Dans l'analyse des modes de concertation entre services, Fablet et Mackiewicz distinguent trois modes: le recouvrement qui traduit une unanimité des intervenants mais qui peut masquer un verrouillage préjudiciable à l'enfant et aux parents; la fragmentation qui peut refléter le traitement de l'urgence, la multiplicité des intervenants; le tuilage qui se caractérise par la confrontation avec le risque du conflit. Les auteurs notent que les deux premiers modes renvoient justement à des formes d'évitement des conflits, à des logiques de structures auxquelles vont être inféodées les décisions (p. 54).

Dans un registre proche, Bestigui (Mem 2001) s'est intéressé au moment du passage entre milieu ouvert et placement, à la possibilité du relais avec les référents ASE. A partir de quelques entretiens, elle montre qu'au-delà du sentiment d'échec que représente souvent pour les travailleurs sociaux de l'Aemo l'orientation vers une structure résidentielle, existe une certaine méconnaissance par ceux-ci de l'univers de l'ASE, méconnaissance doublée d'une méfiance à l'égard de ses agents quant à la qualité du suivi sinon quant à la continuité du projet. Et ce n'est pas sans conséquence sur la collaboration, la mise en place de continuité.

La nécessité d'un soutien extérieur dans le cas de prises en charge d'adolescents difficiles est l'objet du travail de Audiard (The 2002). Il s'attache à décrire et évaluer un service mis en place par la PJJ sur la région parisienne: le Derpad (Dispositif Expert Régional Pour Adolescents en Difficultés). Ce service est un lieu où des équipes confrontées à des difficultés de prise en charge et d'orientation peuvent venir en consultation (accueil par un psychiatre ou un psychologue et un éducateur) pour obtenir une aide dans leur travail d'élaboration. C'est moins l'activité du service qui nous intéresse ici que l'appréciation des utilisateurs, appréciation recueillie par le biais d'un questionnaire adressé à l'ensemble des services ayant eu recours au Derpad en 2000, ce qui représente 153 situations (104 questionnaires ont été retournés). La principale attente des demandeurs se situe au niveau d'une évaluation du projet éducatif (63,5 %) d'une supervision (39,4 %) et d'une évaluation psychopathologique (34,6 %). Sur le plan de l'appréciation des effets de la consultation, les répondants estiment qu'elle a permis de susciter une réflexion (88,5 %), de découvrir des aspects non perçus (52,9%). Si, pour l'auteur, l'ensemble des résultats tendent à démontrer l'intérêt d'un tel service pour aider les adolescents en difficultés en aidant ceux qui les prennent en charge, c'est aussi la question des modes de soutien aux équipes éducatives qui se trouve posée.

La même question peut être réitérée à la lecture de la recherche de Bazex (The 2000). Même si on peut s'interroger une certaine façon de réduire les données organisationnelles aux relations entre acteurs, de solliciter les professionnels que de manière individuelle ce qui revient à d'ignorer le groupe à la fois comme espace social et comme espace psychique, l'étude cherche à montrer un lien entre les types de défenses mobilisées par les différents membres des équipes éducatives et les problématiques auxquelles ils doivent faire face en particulier celles des parents maltraitants et des enfants maltraités. Elle en décrit les conséquences en matière de burn out⁴⁸.

On ne saurait évoquer les enjeux organisationnels à l'intérieur des établissements et services sans aborder de façon plus particulière le placement familial. Il ne s'agit pas ici de discuter de la pertinence ou non de ce mode de suppléance familiale. Il s'agit de pointer quelques enjeux majeurs que l'on peut sans doute articuler autour de la place singulière de la famille d'accueil. Une des entrées les plus pertinentes pour comprendre la dynamique

⁴⁸ Parmi les proposition du rapport De Broissia (Op. Cit.) figure au numéro 30 la généralisation de l'analyse des pratiques et de la supervision dans les institutions. Si la reconnaissance de la nécessité d'un soutien présente un caractère positif se pose néanmoins la question de l'évaluation de ces dispositifs ne serait-ce qu'au regard de la diversité des approches (Cf Blanchard-Laville C. et Fablet D. (2001) *Sources théoriques et techniques de l'analyse des pratiques professionnelles*, Paris, L'Harmattan).

particulière du placement familial demeure la question de la professionnalisation des assistantes maternelles. Gaston (Mem 1996) pose assez justement l'hypothèse que celle-ci se trouve au croisement des attentes des travailleurs sociaux à l'égard des assistantes maternelles et des attentes de ces dernières vis-à-vis de leurs fonctions. Si l'enquête par questionnaire, par un recueil d'opinion, ne permet guère de décrire un processus, si elle met en regard uniquement travailleurs sociaux et assistantes maternelles en omettant les autres acteurs, elle permet toutefois de pointer que la place des assistantes maternelles en tant que professionnelles se joue autour des rapports de pouvoir.

Une telle problématique des relations de pouvoir, appréhendées comme incontournables dans les pratiques professionnelles, est abordée explicitement par Minary en deux articles (Art 1998, Art 2003). Le premier relate la démarche d'explicitation des repères institutionnels et organisationnels sur lesquels s'appuie, à son insu, une équipe d'un placement familial spécialisé. L'outil utilisé lors d'un travail de recherche-action sur le sens et les enjeux d'une délimitation des places et des fonctions de chacun relève d'une modélisation subjective des liens d'appartenance et de subordination (enfants, parents, famille d'accueil, travailleurs sociaux, psychologues, directeur). L'article expose la manière dont les membres d'une équipe « éprouvent » ces relations et les hiérarchisent davantage sur la base de valeurs sociales (le contrôle, l'autonomie, etc.) et de repères corporatistes que sur celle du fond institutionnel du placement familial spécialisé.

Le second article (Minary et Perrin Art 2003) porte sur les modalités d'entrée des travailleuses familiales dans les familles. Une recherche-action menée auprès d'un groupe de professionnelles conduit à repérer que dans 90% des 33 situations évoquées, la travailleuse familiale intervient dans la famille dans un contexte de chantage (c'est elle ou un placement), appuyé par un écrit officiel (administratif) qui paradoxalement la présente comme officiellement souhaitée par la famille. Si l'article est intéressant, il est cependant dommage qu'il ne fasse pas mention d'une validation empirique de l'analyse menée ensuite sur les doubles liens enserrant, outre les mères de famille, l'assistante sociale, la travailleuse familiale et leurs institutions d'appartenance respectives.

4) Savoirs, représentations, formation

a) Savoirs et représentations

Nous le verrons en particulier à propos du travail avec les familles, il existe une tendance à vouloir expliquer les pratiques par les représentations sociales, représentations

parfois mises à jour au travers de quelques entretiens comme si celles-ci étaient toujours transparentes dans les discours.

Si nombre de recherche soulignent l'existence d'un lien entre pratiques et représentations pour autant il ne s'agit pas d'un lien direct, immédiat et explicatif. Si on peut considérer les représentations comme des savoirs qui interviennent dans la construction des regards (Boutanquoi The 1999) et dans l'orientation des pratiques, celles-ci sont toujours actualisées dans des contextes (organisation, groupe, terrain d'exercice...) et dans une temporalité. De fait les représentations sociales de groupes professionnels à propos de tel ou tel objet peuvent donner lieu à des pratiques caractérisées alors par leur variabilité⁴⁹. En retour, le type de pratique n'est pas sans influence sur le contenu même des représentations. On peut observer les variations de ces contenus en comparant par exemple les travailleurs sociaux de protection de l'enfance suivant qu'ils exercent en milieu ouvert, en placement familial ou internat (Boutanquoi The 1999). Cela revient à dire que si l'étude des représentations sociales pour elles-mêmes ne manquent nullement d'intérêt, l'étude de leurs effets au niveau de la pratique ne peut se réaliser et n'a de sens que dans un cadre contextualisé.

Une certaine approche de ces savoirs et représentations peut s'appuyer sur la mise à jour des référents théoriques des travailleurs sociaux. Sorel *et al.* (Rpp 2000) ont cherché à situer ceux-ci, à partir d'une enquête auprès de 114 travailleurs sociaux, de l'analyse des programmes des centres de formation et d'entretiens avec des formateurs.

L'analyse des questionnaires met à jour le peu de références à des méthodes précises d'intervention et lorsque des courants de pensée sont cités comme sources d'inspiration de la pratique, la psychanalyse et la psychologie viennent au premier rang. Dolto est l'auteur le plus mentionné. Les auteurs ne manquent pas de relever, au travers de l'analyse de l'offre de formation continue (dépouillement systématique des catalogues reçus pendant un mois dans un service) « la forte domination des référents liés à la psychologie, la psychanalyse, la psychothérapie » (p. 183). Cothenet (The 2001) relève, à propos de professionnels, qui ne sont pas tous travailleurs sociaux, ayant suivi une formation sur les questions de maltraitance, qu'une forte proportion (64 % de son échantillon n=82) ont reçu une formation à des modèles endogènes avec une prépondérance de la psychanalyse. Freud apparaît alors l'auteur le plus cité.

Sorel *et al.*, s'agissant des lectures des travailleurs sociaux, font état d'un choix disparate. Si des journaux comme *Actualités Sociales Hebdomadaires* et *Lien Social* sont les revues les plus nommées, les autres réponses s'éparpillent entre la presse, quotidienne, la presse spécialisée (*Journal des psychologues*, *Espace Social*, *Empan...*) et très peu de livres. Parmi

⁴⁹ Flament, C. (2001) Pratiques sociales et dynamique des représentations, in Moliner, P (ed) *La dynamique des représentations*, Grenoble, Pug, 46-58.

ceux cités, la référence à la psychanalyse est aussi la première.

Au-delà des données brutes qui tendent à accréditer l'idée d'une culture par trop psychologique des travailleurs sociaux, les auteurs de l'enquête soulèvent des interrogations essentielles sur la formation. S'il existent des référents théoriques pour les travailleurs sociaux, ils apparaissent plutôt comme des « points de vision » (p. 230), une toile de fond dont on fait état par exemple en répondant à un questionnaire (p. 231) mais ces références ne sont pas forcément repérables dans la pratique en tant que telles. Autrement dit, le rapport théorie/pratique se vit sur le mode de la dissociation « au sens où les théories ne sont plus lisibles et ni appréhendables dans la pratique » (p. 237), ce qui questionne les projets des centres de formation quant au travail sur ce rapport: « la pratique n'est pas l'objet de théorie et le rapport pratique à la théorie demeure difficile » (idem).

Ceci posé, comme l'écrit Riffault⁵⁰: « une référence théorique ne s'applique pas dans la pratique mais est plutôt un investissement parmi d'autres fait par un praticien pour élaborer des réponses possibles aux problèmes qu'il rencontre ». De fait, les savoirs des travailleurs sociaux sont à la fois constitués d'extraits de corpus théoriques et de savoirs produits dans les situations de l'exercice professionnel (Sorel p. 237) ce que Lassaie⁵¹ a nommé des théories métisses en évoquant des connaissances qui « s'élaborent, se diffusent et s'affrontent en générant des recompositions acceptables de la réalité au regard des positions occupées » (p. 255).

Il est intéressant de noter dans le cadre du travail conduit par Sorel que les références disciplinaires évoluent dans le cadre du Dsts (puis des Dea ou doctorats) où on voit la sociologie prédominée suivi par les sciences de l'éducation; la psychologie se trouve relégué en troisième position. Ainsi, lorsque la réflexion aborde un au delà de la relation immédiate, un élargissement de la perspective devient possible⁵². Cela reflète sans doute aussi les conditions socio-institutionnelles de production des travaux universitaires.

b) La formation

Pointer la prédominance des connaissances psychologiques au détriment d'autres approches comme ont pu le faire les auteurs de différents rapports et, par la-même, la nécessité de développer dans le cadre de la formation les références à d'autres ressources théoriques

⁵⁰ Riffault, J. (1998) Les références théoriques et l'institution d'un sujet professionnel, *Espace Social*, n°7, 34-36

⁵¹ Lassaie, J.P. (2004) *Les théories métisses des éducateurs*, Paris, L'Harmattan

⁵² Nous nous sommes rendu compte après coup que nous avons probablement manqué de mieux repérer les références dans les Dsts non seulement en termes disciplinaires mais en terme d'appui sur des recherches publiées. Il nous a semblé que peu justement faisait références à des recherches récentes ce qui, si cela pouvait être confirmé, pose une question fondamentale quant aux rôles des centres de formation en matière de diffusion de ceux-ci, que ce soit en formation initiale ou continue.

apparaît relativement pertinente. Toutefois, de la même manière qu'il n'existe pas de lien direct entre représentations et pratique, la recherche de Sorel *et al* tend à montrer qu'il ne suffit pas d'introduire des référents théoriques pour que ceux ci soient opérationnalisés du point de vue de la pratique. Les connaissances nouvelles apparaissent comme une condition nécessaire mais pas suffisante pour l'évolution des pratiques.

Le travail de Cothenet⁵³ (The 2001) qui cherche à analyser l'offre et les logiques de formation en matière de maltraitance nous apporte un certain éclairage en ce sens. Outre la question des références déjà signalée, il apparaît que les formations proposées (courtes pour la plupart) sont centrées sur le développement de compétences individuelles (grille d'analyse, gestion de l'émotion, formation à l'écoute, à l'observation, entretien avec l'enfant...) dans une logique d'expertise au détriment des compétences collectives que l'auteur définit comme « liées à la mobilisation de ressources externes dans le cadre d'un réseau relationnel d'autres professionnels de même ou d'institutions différentes » (p. 138). De fait, il n'y a que peu d'offre de formation inter-services, peu de formation-action centrées sur la résolution de situations rencontrées. Nous avons vu précédemment combien la question des coopérations ou du partenariat pouvait être centrale du point de vue de la pratique ; on devine ce qui se trouve manqué dans des formations qui privilégient la transmission de connaissances, l'individuel au collectif.

L'étude de Auguste (The 2002) au travers d'un questionnaire adressé à des centres de formation de travailleurs sociaux, à des facultés de psychologie et à l'école de la magistrature à propos de la formation en matière de protection de l'enfance⁵⁴ souligne justement que s'il existe un langage commun dans les différents enseignements, il ne signifie pas pour autant des connaissances communes. L'auteur fait plutôt état de méconnaissance, par exemple du droit par les psychologues ou de la psychologie par les magistrats. Ce constat ne peut que renforcer le souci du développement de formations communes centrées sur les compétences collectives.

Les professionnels expriment une relative insatisfaction dans leurs évaluations des formations proposées tout en évoquant un changement dans leur pratique (Cothenet).

⁵³ Dans sa thèse l'auteur ne manque pas de pointer que plus de la moitié des professionnels interrogés (n=188 dont 43 % de travailleurs sociaux) n'ont reçu aucune formation malgré la caractère obligatoire de la législation.

⁵⁴ Et bien qu'il s'agisse d'une thèse de médecine, les médecins n'ont pas été sollicités! Dès lors s'il peut être intéressant de pointer les manques dans la formation des différents acteurs, ce que ne manque pas de faire l'auteur, pourquoi ne pas interroger également un secteur qui exprime une demande de formation en particulier sur les questions de maltraitance comme le montre Cothenet?

On retrouve ce résultat dans la recherche d'Iguenane (The 1995). Dans les deux cas la seule auto-évaluation des travailleurs sociaux ce qui ne saurait être un véritable indicateur des effets de la formation sur la réalité des pratiques.

conclusion

Nous avons tenté d'explorer différents aspects dont il est possible de penser qu'ils ne sont pas sans influence sur les processus: organisation spatiale, mode de fonctionnement, mode de concertation, instances de soutien, formation. Si leurs effets ne peuvent guère être décrits précisément ne serait-ce parce qu'ils n'agissent pas directement mais dans un cadre d'interactions, ils apparaissent comme autant d'éléments susceptibles de marquer les pratiques. Sont-ils, pour autant, suffisamment pris en compte dans la conception de l'action ? Font-ils véritablement l'objet d'une réflexion?

III-Les processus

1) L'évaluation des situations

En matière de protection de l'enfance, l'évaluation rigoureuse des dangers subis par l'enfant ou des risques auxquels il se trouve confronté dans sa famille constitue une nécessité de première importance : une mauvaise appréhension de la part des professionnels conduit soit à négliger des facteurs de maltraitance, soit à transmettre aux décideurs administratifs ou judiciaires des indications erronées sur les modalités d'action de suppléance à envisager. Par ailleurs l'évaluation dans le cours de la prise en charge n'en est pas moins essentiel en tant qu'elle pèse sur les choix d'action et d'orientation. Comme le souligne Gabel⁵⁵, observer les pratiques professionnelles d'évaluation contribue à une évaluation du système de protection de l'enfance. Aussi étudier la manière dont les travailleurs sociaux évaluent les dangers ou les risques fait-elle l'objet de plusieurs types de travaux selon les perspectives théoriques des chercheurs, selon les objectifs qu'ils poursuivent à travers leurs recherches.

D'abord, la construction du cadre d'analyse et donc de l'interprétation des résultats est évidemment en rapport avec le choix épistémologique et théorique de l'auteur. Ainsi, la prise de décision peut être envisagée comme relevant d'un fonctionnement expertal relativement indépendant de l'environnement socio-institutionnel et de la subjectivité des sujets impliqués, ou bien tout au contraire la constituer comme un « précipité » de l'action éducative en tant

⁵⁵ Gabel, M. (2002) Pratiques institutionnelles d'évaluation, in Gabel, M. et Durning, P. (eds) *Evaluations des maltraitances*, Paris Fleurus, 49-94.

qu'elle témoigne d'emblée de la place réservée à l'autre dans la conduite de sa propre vie.

Ensuite, les objectifs poursuivis par les chercheurs ne sont pas neutres ; très souvent, derrière l'intention déclarée d'améliorer les pratiques envers les populations concernées, il y a celle de modifier les représentations et actions d'autres acteurs (les chercheurs, les politiques, les hiérarchiques, etc.). Aussi la remarque que fait Raymond dans sa préface au travail piloté par Perry et Dauty (Rpp, 2004, p. 9-11) peut-elle être en grande partie généralisée à nombreux travaux recensés ici. Quel est « le niveau d'intention du texte, c'est-à-dire quel rapport entretient-il avec le travail éducatif ? ». S'agit-il de discours de la méthode devant ordonner la pratique ? D'un manifeste pour l'action, faisant en quelque sorte publicité pour un programme d'action ? D'un mode d'emploi à utiliser en cas de problème rencontré sur le terrain ? De l'ébauche d'un référentiel métier ? Ou d'un préambule à un travail collectif à développer par la suite ?

a) Les répercussions de la loi de 89

A l'inverse d'autres pays où l'action sociale s'est construite à partir des régions ou des communes, la France n'a que récemment donnée aux conseils généraux une légitimité importante dans la mise en place des dispositifs de protection de l'enfance. L'introduction en 1989 de la notion de maltraitance a transformé les dispositifs, même s'il a fallu un certain délai pour que la loi s'imprime dans les consciences et surtout dans les pratiques. Grevot (Art 2003) souligne avec raison que les conseils généraux « se sont retrouvés avec une mission extrêmement délicate, que la plupart des autres pays ont traité différemment : faire cohabiter action préventive de proximité et culture de la maltraitance et du signalement. Il s'en est ensuivi des situations extrêmement ambiguës et difficiles à gérer » (p.115). Quel impact les lois de 89 ont-elles eu sur les pratiques professionnelles de signalement, de suivi administratif ou judiciaire des maltraitances ?

Les données de l'ODAS indiquent une nette augmentation des signalements adressés aux autorités judiciaires jusqu'en 1999 et une relative stabilité entre 2000 et 2003.

En se centrant sur le département de la Dordogne, Lesenne (Mem 1998) fait état cependant de résultats assez différents. L'auteur mesure donc l'impact de la réforme législative sur les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux du département en s'appuyant sur les rapports de la Cellule Enfance Maltraitée de 1991, 1995 et 1997 concernant les signalements. Il apparaît qu'il existe une tendance importante à une diminution progressive des propositions faites par les assistantes sociales de saisine judiciaire (30 en 1991, 14 en 1995, 6 en 1997) et

une validation de plus en plus systématique par l'ASE des propositions de transmission au Parquet (24/30, 13/14, 6/6). Sur les 35 situations évaluées en 91, 90% sont transmises à l'autorité judiciaire, alors qu'il n'y en a plus que 17% en 1997. En distinguant cette fois les catégories d'enfant en danger (maltraitance physique, négligence grave, enfant en risque), l'auteur montre que la justice est saisie en 1991 pour toutes catégories confondues de manière assez systématique (90% maltraitance physique, 91,7% négligence grave et 66,7 % enfant en risque) ; en 1995, les propositions chutent surtout pour les catégories de maltraitance physique et de négligence grave (35,7%) ; en 1997 le recours judiciaire prévaut uniquement au regard de la maltraitance physique (33,3%) alors que les deux autres catégories restent peu marquées (6,3% et 14,3%). L'auteur considère au regard de ces données que l'aspect répressif de la loi a dans un premier temps déstabilisé les travailleurs sociaux avant qu'ils ne reprennent leurs pratiques antérieures.

Les différentes études de la Dress ont permis de souligner les disparités entre départements. Le travail de Lesenne illustre sans doute ce fait mais sans expliquer pourquoi le département de la Dordogne connaît une évolution différente en matière de judiciarisation. On retrouve probablement ici des problèmes de définitions de la maltraitance, du danger et du risque et d'utilisation de telles catégories. Lesenne montre que les responsables départementaux ont nécessairement dû décliner plus précisément ce que recouvraient les catégories, mettant ainsi en avant le travail de réappropriation nécessaire par les professionnels.

C'est là sans doute que les problèmes adviennent. Car on peut s'interroger sur la validité d'items « relativement détaillés » qui évoquent par exemple pour ce qui concerne les « négligences graves », sans autre clarification, l'existence de « disputes conjugales » ou « l'alcoolisme parental », ou encore l'enfant livré à lui-même », ou les « comportements préoccupants ». On retrouve là le danger d'une contamination par les valeurs courantes, les stéréotypes et les préjugés, d'autant plus grand que l'effort est fait de se doter de descripteurs susceptibles de garantir l'objectivité et la rigueur : car évoquer des « disputes conjugales » peut tout autant signifier les compétences de personnes à réguler leurs désaccords et conflits que leurs difficultés à y parvenir. Et Magnacca (The, 2000) a par exemple raison de souligner combien il est différent d'évoquer un alcoolisme parental et le fait de mentionner la quantité d'alcool absorbée.

Dès lors il s'agit peut-être moins d'interroger l'impact de la loi que, comme le fait Gabel⁵⁶, de repérer certains facteurs pesant sur l'orientation judiciaire des évaluations: la

⁵⁶ M. Gabel (2000) L'importance, les causes et les effets de la judiciarisation de la protection de l'enfance en danger, *Neuropsychiatrie Enfance Adolescence*, 48, 508-512.

question des outils, l'environnement professionnel marqué par des procès intentés à des travailleurs sociaux, la réduction des moyens, l'alourdissement des tâches, le problème du soutien des équipes.

b) Le diagnostic

Nous n'avons pas trouvé de travaux qui s'intéressent directement soit à la construction d'un outil fiable et rigoureux d'évaluation, soit à la validation d'instrument déjà disponible⁵⁷. Durning⁵⁸ présente une « typologie sommaire des instruments existants à partir des principaux choix théoriques et méthodologiques de leurs concepteurs, en examinant successivement les cadres théoriques de référence et certains choix liés aux stratégies de recueil des informations » (p. 26- 48). Il évoque la diffusion en France de plusieurs tests sans qu'aucune validation n'ait été menée en contexte français. Ainsi en est-il de la Child Well-Being Scales, outil nord-américain adapté et validé au Québec sous l'appellation Inventaire concernant le bien être de l'enfant en relation avec l'exercice des responsabilités parentales (ICBE, de Vézina *et al* ⁵⁹), puis importé en France sans qu'il n'ait été validé. Nous n'avons pas d'information quant à l'utilisation éventuelle de ce dernier. Ce même auteur évoque l'absence de validation d'outils proposés comme justement susceptibles d'accroître la rigueur de l'évaluation (cf le « génogramme », le « critéroscope » d'Alfödi). Berger (Art 2002) s'étonne quant à lui du non usage quasi systématique des tests de développement et d'intelligence lors du placement d'enfant (p. 8) alors qu'ils permettent justement tout en même temps un constat de situations dangereuses pour l'enfant et même de l'éventualité des effets positifs d'un suivi adapté.

On peut à la lecture des différentes publications noter qu'il y a souvent une carence dans la présentation des « outils » mobilisés dans les travaux. Cela se comprend aisément puisque l'outil est un moyen et non une fin en soi, et que les publications cherchent à garder une juste mesure entre donner à voir la démarche méthodologique, la dimension technique des outils et demeurer centrées sur l'objectif du travail lui-même. Mais l'effet pervers est qu'on reste toujours indécis sur la valeur à reconnaître à tel ou tel outil, à telle ou telle démarche. Ce que relève par exemple Gauvain-Piquard dans une table ronde qui clôture l'ouvrage de Gabel et

⁵⁷ Mouhot a présenté lors du 9ème congrès de l'Eusarf des indications portant sur l'évaluation des relations parents-enfant et l'évaluation de la souffrance des enfants. Cf Mouhot, F. (2005) *Outils d'évaluation*, 9ème congrès de l'Eusarf, Université Paris X Nanterre.

⁵⁸ Durning, P. (2002) L'évaluation des situations d'enfants maltraités, Gabel, M. et Durning, P. (eds) *L'évaluation(s) des maltraitances*, Paris, Fleurus, 15-48.

⁵⁹ Vézina, A.; Lord, M.; Thibault, M.; Pelletier, D.; Bradet, R. (1995) *Diagnostic et traitement de l'enfant en danger*, Paris, L'Harmattan.

Durning⁶⁰ vaut pour la plupart des publications faisant état d'outils : « si le but du livre est d'éventuellement favoriser l'appropriation par des équipes d'outils d'évaluation ou de démarches d'évaluation, je crois qu'il est atteint de façon incomplète, au sens où les outils demeurent inaccessibles. Ils sont cachés dans des publications, on n'en voit que des fragments, et surtout on ne sait pas où se les procurer ».

Nos lectures nous conduisent à distinguer deux perspectives de recherche bien différentes. Si toutes deux insistent sur la nécessité d'une démarche rigoureuse qui permettent aux chercheurs et aux praticiens de ne pas être contaminés par les résonances émotionnelles des situations abordées, elles diffèrent tout à la fois sur les cadres théoriques mobilisés, sur la manière de concevoir les repères à établir et à respecter, sur l'intérêt ou non que représente un abord collectif de l'évaluation, et enfin sur la présomption à atteindre des résultats positifs en cas de bonnes pratiques d'évaluation.

Une première perspective s'étaie sur un cadre d'analyse marqué par l'idée qu'une évaluation fiable ressortirait quasi exclusivement d'un traitement adéquat des informations significatives, avec l'idée d'un bon respect de la méthode et de ses procédures. Dans son travail intitulé « la compétence évaluative en matière de protection de l'enfance » Alföldi (The 2003) vise explicitement à améliorer les pratiques d'évaluation, en réduisant les erreurs. Il reprend et prolonge son ouvrage de 1999⁶¹. L'évaluation y est appréhendée comme « un processus qui produit un jugement de valeur relativisé, à partir d'un ensemble d'informations factuelles, en fonction d'un ensemble de critères étalonnés et sous l'influence du système de valeurs des évaluateurs » (p. 39). Le jugement d'évaluation permet de réguler l'action du praticien sur le terrain ou/et d'aider le « décideur » à prendre une décision. Ce jugement se construit à partir de ce que l'auteur nomme la référence, le référé et le référent. La référence correspond au système de valeurs significatives mobilisées dans le champ de la protection de l'enfance : valeurs institutionnelles hiérarchiques, familialistes, idéologiques et religieuses, idéologiques politico-historiques, idéologiques disciplinaires, socioculturelles et psychologiques moïques, expérientielles. Le référé renvoie à l'ensemble des informations significatives à partir desquelles se construit le jugement : nature, source, crédibilité des informations, polysémie et co-occurrence des indicateurs. Quant au référent, il constitue quant à lui l'ensemble de critères en fonction desquels le jugement établit un niveau d'intensité du danger (bien être, enfant en risque, maltraité).

La thèse de l'auteur est que la mise en oeuvre d'une compétence méthodologique dans

⁶⁰ Gabel, M.; Durning, P. (2002) *Évaluation des maltraitances*, Paris, Fleurus.

⁶¹ Alföldi, F. (1999) *L'évaluation en protection de l'enfance*, Paris, Dunod.

le processus d'évaluation permet de réduire les marges d'erreur affectant les pratiques professionnelles ; l'effort méthodologique dans l'analyse du danger et des ressources entourant l'enfant et dans l'analyse de la compétence parentale (la valeur de la parentalité) doit permettre de faire mieux. Associé la notion de processus d'évaluation à la notion de méthode (p. 43) il considère celle-ci « comme l'ensemble organisé de moyens conceptuels et techniques mis en oeuvre pour réaliser une action d'évaluation ».

Le protocole de recherche porte sur 8 équipes de travail, et mobilise deux séries d'entretiens soit individuels (n=20), soit collectifs (n=4). Les sujets sont invités à travailler à partir d'un cas, en l'occurrence une situation décrite par une puéricultrice. L'écrit est censé contenir toutes les informations qui, une fois bien analysées, devraient permettre l'établissement d'un diagnostic fiable et une proposition d'action. En analysant les écarts des différentes réponses avec ce qui est établi comme la réponse de référence, l'auteur met en avant la variabilité des jugements et souligne que l'évaluation collective se révèle moins performante que l'évaluation individuelle.

La construction du cas pose problème. Au delà de reposer sur une vision unique de la situation, l'idée même qu'à chaque élément de description corresponde une seule analyse possible, celle qui peut apparaître comme la plus probable, celle à partir de laquelle on mesure l'écart des réponses individuelles ou collectives, relève de ce que Durning nomme une conception probabiliste de la vérité. La notion d'évaluation collective mérite d'être interrogée: qu'existe-t-il de commun entre un travail de résolution d'une tâche en groupe à partir d'un énoncé commun et un travail d'élaboration collective d'un diagnostic à partir de différents énoncés donc à partir des regards croisés d'acteurs occupant des positions différentes par rapport à l'objet de l'évaluation (enfant, famille...). On notera pour terminer que le cas présenté apparaît vivre en dehors de toute réalité socio-économique. On pourra également interroger la réponse de référence lorsqu'elle énonce une proposition d'action en milieu ouvert dans un cadre de prévention et de saisine de l'autorité judiciaire en cas de refus des parents: autrement dit du point de vue de la réponse « correcte » le danger est uniquement constitué par l'attitude des parents à l'égard de la mesure.

Mignacca (The 2000) a eu recours à une méthodologie du même ordre (une construction de cas soumis aux différentes équipes d'un même département) pour mettre en exergue la variabilité des jugements estimant que celle-ci relevait d'un problème de traitement de l'information.

Gavarini *et al* (Rpp 1995) rappellent à juste raison qu'une « situation familiale n'existe pas en soi mais qu'elle est construite constamment et conflictuellement par les travailleurs

sociaux » (p. 37) A partir d'une observation de terrain (observation de l'ensemble des réunions pendant 4 mois avec présentation d'une trentaine de situation au sein d'un service d'Aemo), les chercheurs pointent l'ensemble des tensions qui animent une équipe, les processus discursifs à l'oeuvre, l'absence de définition partagée de la maltraitance en particulier.

On a montré par ailleurs (Boutanquoi The 1999) au travers de 30 entretiens centrés sur des récits de prise en charge d'adolescents (chaque entretien étant constitué de deux récits l'un à propos d'une situation ayant évolué favorablement, l'autre de manière plus problématique) que la façon dont chaque travailleur social peut tenter de rendre compte des évolutions, autrement dit la manière dont il évalue le devenir d'un adolescent, non seulement articulent de manière complexe différents niveaux de représentations (sur le métier, sur l'objet de l'intervention en l'occurrence les adolescents, sur la déviance et sur la famille) mais les éléments mis en avant, les contenus mobilisés de ces représentations varient et cette variation dépend en partie de l'orientation (positive ou négative) de la relation nouée.

En mettant de côté les dimensions collectives et organisationnelles, en laissant dans l'ombre les enjeux socio-affectifs et les dimensions relationnelles, Alföldi et Mignacca tendent à valoriser l'idée de transparence des relations humaines et d'une certaine manière présentent les compétences comme relevant strictement de l'individu. Pour autant, au delà de la critique, demeure la question de l'extrême variabilité des jugements d'une équipe à une autre qui ne relèvent pas d'un problème de traitement de l'information mais plus sûrement de définitions et de modes d'analyse disparates.

Faudrait-il alors se défier de toutes les évaluations en protection de l'enfance? Le travail de Dumaret et Ruffin (Rpp 1999) apporte peut-être des éléments de réponse. Les auteurs ont comparé dans le cadre d'un placement familial spécialisé les évaluations synthétiques réalisées par les travailleurs sociaux des troubles du comportement des enfants accueillis avec une évaluation systématique (utilisation de la grille de Rutter). Ils constatent une convergence entre les deux évaluations. Parallèlement les auteurs observent également une cohérence entre l'appréciation des travailleurs sociaux et celles des assistantes maternelles. On a ici, *a contrario* des deux thèses précédentes, une certaine consistance et une certaine cohérence des évaluations.

Une deuxième perspective de recherche s'appuie plutôt sur l'identification de critères, de jalons qu'il serait nécessaire de parcourir à chaque fois que se présentent des situations

difficiles. Berger (Art 2002) propose de distinguer 3 groupes d'indicateurs pour évaluer la nécessité ou non d'une séparation : un premier groupe concerne la structuration psychique des parents ; un second s'intéresse à la manière dont la pathologie parentale se manifeste dans l'interaction parents-enfants et un troisième vise à décrire la manière dont l'enfant y réagit. Certains de ses jalons ont une valeur absolue (présence de troubles mentaux maternels importants et chroniques avec éléments délirants, incapacité du parent à établir un échange émotionnel avec son enfant, etc.) tandis que d'autres ont une valeur plus relative tout en constituant néanmoins des signaux d'alarme (parents ne contrôlant pas leurs impulsions, prises en charge précédentes mises en échec, etc.).

De tels jalons sont autant de repères d'aide à la décision. Ils ont été mis au jour à partir d'une reprise de toutes les prises en charge de situations judiciaires pour des soins en hôpital de jour ou en hospitalisation, ou en placement familial (110 situations) ou pour des expertises (n=60). La perspective ici proposée ne vise pas à établir une grille d'évaluation qu'il faudrait remplir de manière systématique, mais à identifier des jalons susceptibles de soutenir le travail réflexif d'une équipe, de la rendre sensible à des signes significatifs et de la rendre moins perméable aux infiltrations émotionnelles. Malgré tout, comme le signale l'auteur lui-même: « il faut ajouter que certaines situations sont limites, et qu'il est impossible de décider », les praticiens devant dès lors chercher cohérence dans la prise en charge et rester attentifs aux signes d'évolution des situations.

Pour autant, peut-on aussi facilement accepter l'idée selon laquelle de tels indicateurs se trouveraient être validés par la pratique comme l'affirme l'auteur? Ou par le fait qu'ils « recourent ceux utilisés par bien d'autres services spécialisés dans la prise en charge des situations de défaillances précoces et de séparation parents-enfant »? La « pratique clinique », l'« intuition clinique » peuvent-elle suffire à valider le bien-fondé de telle ou telle démarche, sans que ne soient fournies exhaustivement et explicitement les données sur lesquelles elles s'appuient. Sellenet⁶² propose une approche un peu similaire pour appréhender la parentalité, non seulement sur le plan des dysfonctionnements mais également au niveau de ses forces, c'est-à-dire des aspects positifs trop souvent négligés et qui pourtant peuvent servir de point d'ancrage à l'action. Toutefois, là aussi, les données de références ne sont pas précisées.

Dans ce cadre on peut également citer Christiansen-Gözzer (art. 2004) qui souligne la nécessité que le retrait de l'enfant de sa famille (ou son retour), choix toujours difficile et jamais sans risques, repose sur des critères d'observation stricte. Il propose des « paramètres d'aide à la décision ». Il identifie trois catégories de « facteurs de risques » qu'ils désignent

⁶² Sellenet, C. (2001) *Avoir mal et faire mal*, Revigny-Sur-Ornain, Hommes et perspectives.

comme le dysfonctionnement des rôles parentaux, les désordres dans la relation parent-enfant, les désordres chez l'enfant. Mais il souligne qu'il est aussi important de repérer les facteurs favorisant la croissance et le développement de l'enfant, car les compétences des parents se vérifient dans leur capacité à identifier et à satisfaire justement les différents besoins de l'enfant. Il enjoint en particulier d'être vigilant aux processus multiples de régulation qui sont soit actifs soit défaillants, en particulier aux modalités concrètes du «pattern relationnel de soin», interaction spécifique qui apparaît dès que l'enfant suscite l'intervention de l'adulte en produisant des signaux de difficulté ou de détresse.

Quelles que soient les faiblesses de ces démarches d'un point de vue de leur validation, elles mettent en avant la nécessité de préserver les capacités d'élaboration individuelles et collectives des équipes, la nécessité de se confronter à des points d'interrogations aussi délicats qu'incontournables. Sans doute entretiennent-elles le sens du travail clinique et le besoin de rigueur dans l'action.

Berger ne manque pas de souligner que les modalités de réflexion proposées sont en fait «peu exportables hors des relations de travail [...] tissées au fil du temps avec quelques magistrats» Certes, mais cela rappelle que les pratiques en protection de l'enfance s'inscrivent en un contexte large, où la décision d'un placement ne repose pas seulement sur l'expertise d'un seul, ni sur le travail d'une équipe, mais également sur un ensemble de pratiques partenariales finalisées.

L'évaluation suppose non seulement l'accès et la réflexion de certaines informations (les indices) mais aussi une démarche compréhensive, qui seule est susceptible de permettre à ces informations d'être lisibles dans le contexte d'interaction, dans la nécessité de «penser l'éducatif comme la mise en forme d'une présence à autrui»⁶³.

2) L'intervention

a) L'efficacité des processus d'intervention

Aucun travail recensé ne permet de considérer l'intérêt de tel ou tel dispositif mis en oeuvre après séparation de l'enfant et de sa famille. Plusieurs auteurs le regrettent vivement. Ainsi Berger s'interroge «pourquoi n'y a-t-il pas en France d'évaluation des résultats obtenus par les différentes modalités de prises en charge dans le domaine de la protection de l'enfance (Aemo, placement avec séparation partielle ou complète, prises en charge thérapeutiques

⁶³ Raymond, G dans la préface au rapport de Perry et Dauty (Rpp 2004).

diverses) avec une comparaison avec le bilan de départ ? » (Berger Art 2002).

Les études conduites à l'intérieur d'un même établissement, ou d'un service, recueillent souvent nombre d'informations importantes, et cherchent à établir des corrélations entre différents facteurs. Ruhaud (1997) mène ainsi une étude sur les relations au sein d'un placement familial et leurs effets sur la gestion de l'autorité, sur la possibilité du retour de l'enfant en famille. Pour autant, tris simples et tris croisés ne renseignent pas sur « le fait de savoir si ce sont les caractéristiques des méthodes de travail ou quelque'autre facteur » qui contribue, par exemple, aux retours des enfants dans leurs familles. Et l'auteur de constater qu'« il faudrait procéder à l'investigation des caractéristiques et des méthodes des établissements, des foyers de l'enfance, et des tiers dignes de confiance, puis les comparer à celles de l'accueil familial » (p. 105).

La recherche de Dumaret et Ruffin (Rpp 1999) sur les situations d'enfants placés en famille d'accueil, menée auprès des travailleurs sociaux et assistantes maternelles, par questionnaires élaborés par des chercheurs en collaboration avec l'institution, décrit ainsi les situations administratives des enfants, les motifs des placements, les profils médicosychosociaux des parents, les parcours scolaires et de santé des enfants, les types de prise en charge médico-psychologique et éducative, les relations entre parents et enfants, et le travail du service auprès des parents. Il s'agit d'une étude rétrospective qui met en corrélation certains phénomènes avec d'autres ; or, selon l'avis même de ces auteurs, « seul un suivi prospectif des placements permettrait de déterminer les facteurs favorisant ou prévenant le retour en famille » (p. 59).

La recherche de Corbillon *et al* (1997) décrit avec précisions la population d'une Mecs, et met plus en avant le devenir et le vécu des jeunes ainsi que celui des parents et ne constitue pas en tant que telle une évaluation de la prise en charge même s'il est possible d'en tirer des enseignements. Il en va de même pour le travail mené par Fréchon (Rpp 2001). Nous y reviendrons dans la dernière partie.

b) pratiques éducatives cohérentes suivies ou simples agencements réactifs

La singularité de toute situation en protection de l'enfance entraîne la nécessité de prises en charge singulières, ajustées aux besoins des personnes, aux ressources et contraintes des contextes concrets. Pour autant, si nul cas ne ressemble à aucun autre, et si nulle pratique n'est jamais copie conforme à aucune autre, comment faire la différence entre des pratiques dissemblables parce qu'incohérentes, changeantes, ajustées dans l'ici maintenant des besoins et

des pratiques diversifiées mais cohérentes, stabilisées au regard d'un cadre de travail, d'un partage de repères. Pour le dire autrement, les décisions prises envers les « usagers » sont-elles référées à des stratégies cohérentes des travailleurs sociaux et de l'institution ou s'expliquent-elles plutôt par des représentations sociales hétérogènes et par des pratiques réactives ?

Le travail de Mignacca (The 1995) cherche ainsi à mettre au jour les modèles de rationalité sous-jacents à l'insertion professionnelle des jeunes travailleurs handicapés et de jeunes relevant de l'ASE. Les modalités de cette insertion dépendent-elles plutôt des situations des personnes ou des modes d'intervention des services ? Les données recueillies sont issues d'une part des dossiers (n=44) d'enfants tirés au hasard et d'entretiens avec des enfants et des parents de familles sélectionnées et d'autre part sur une analyse de cas (construite à partir d'archives) présentée sous la forme d'un questionnaire soumis à 70 professionnels. Les résultats mettent en avant l'intervention des professionnels sur le mode de la gestion au plus près des difficultés, au fur et à mesure qu'elles se présentent ; on resterait dans l'urgence des interventions ponctuelles et il n'y a pas de véritables stratégies élaborées collectivement. Les pratiques, différentes d'un professionnel à l'autre, sont fortement influencées par les représentations sociales, par la formation et l'ancienneté dans la profession.

La recherche de Chéry (The, 2002) s'intéresse à la mise en place du projet individualisé dans une MeCS accueillant des adolescents, soit au titre de l'enfance en danger, soit au titre de l'ordonnance de 1945 mais majoritairement engagés dans un processus de délinquance et présentant majoritairement des troubles de la personnalité. Elle met également en évidence une certaine absence de perspective qu'elle relie à des failles dans le processus d'analyse: des informations et des observations concernant le jeune ne sont pas analysées ou ne le sont que dans une perspective relationnelle; d'une synthèse à l'autre à propos d'un jeune, faute de reprise des conclusions précédentes, il n'y a pas vraiment de continuité. Elle tend à montrer un certain primat des objectifs généraux (scolarisation, formation, intériorisation de la loi) par rapport à des objectifs individualisés. Ceci posé, bien qu'elle signale que son travail portait sur 65 jeunes et que du fait des départs parfois précipités elle n'a pu en suivre que 18 sur une année, elle ne cherche pas à établir éventuellement un lien entre l'instabilité des jeunes accueillis et une certaine absence de continuité dans les projets individuels, autrement dit elle ne traite pas ici du rapport au temps que vit l'équipe éducative dans le contexte qui est le sien.

Chacun à leur manière, les deux travaux précédents abordent la question du projet,

question également discutée par Roblin (Mem 2000). S'il nous paraît quelque peu hâtif de renvoyer comme le fait l'auteur, la pratique (qualifiée d'ancienne) de l'accompagnement à une pédagogie de l'asservissement, il reste qu'au travers d'entretiens auprès de professionnels de 4 Mecs il cherche à mettre en évidence les tensions entre projet pour et projet avec l'enfant, entre les dimensions collectives de l'action et les dimensions individuelles⁶⁴.

Ce n'est sans doute pas une réponse aux interrogations précédentes, mais la recherche-action menée au sein de la PJJ en Lorraine et Champagne-Ardenne autour de la notion de fonction de soutien-accompagnement (Perry et Dauty Rpp 2004) souligne l'intérêt d'une approche méthodique qui prenne en compte la centration sur le jeune et la centration sur l'activité en prenant appui sur l'ELP (entretien d'élaboration de projet) qui suppose « un questionnement approprié pour l'établissement d'un diagnostic de la situation, une définition d'hypothèse de travail et le choix de stratégies d'intervention ». Il s'agit d'un type d'entretien dit d'explicitation qui nécessite une formation. Toutefois on notera que l'approche n'a pas fait l'objet d'une évaluation et que par ailleurs elle semble assez centrée sur des compétences individuelles et peu sur des compétences collectives.

c) L'étude des pratiques concrètes

Comment accéder aux pratiques effectives (ni souhaitées, ni idéalisées, ni reconfigurées abstraitement) des travailleurs sociaux ? Comment circonscrire des pratiques qui, en matière de protection de l'enfance, sont toujours simultanément, individuelles (au sens de sujet, de profession) et collectives (au sens des dispositifs institutionnels) ? Il nous faut ici revenir sur un point déjà mentionné dans l'introduction.

Le problème central de l'évaluation des pratiques en protection de l'enfance est qu'elle doit porter effectivement sur les pratiques effectives et non les pratiques seulement déclarées. On peut assez facilement identifier trois niveaux différents de mise en oeuvre des pratiques : le niveau officiel et le niveau intentionnel d'une part et le niveau effectif d'autre part. Le premier se lit dans la loi, et dans les déclinaisons de la loi au niveau des services et des associations ; il s'entend dans les déclarations des professionnels lorsqu'ils reprennent les termes obligés de l'idéologie professionnelle ou de l'idéologie institutionnelle (au sens de ce qui est mis explicitement en vue). Le deuxième traduit non seulement un programme, mais un projet

⁶⁴ L'auteur s'appuie en partie sur une référence à Boutinet qui distingue projet sur (asservissement), projet pour (substitution), projet avec (accompagnement) et projet de non-directif. Cf Boutinet, JP. (2004) *Anthropologie du projet*, Paris, Puf, Coll. Quadrige.

(anticipation, orientation, effort) ; cela concerne tout autant le niveau de l'institution lorsque par exemple une équipe cherche à rédiger un projet de service novateur) que le niveau des individus (lorsque par exemple un éducateur projette de rencontrer les parents avec un objectif particulier, et avec une certaine idée de ce qu'il conviendra pour lui de faire). Notons qu'il peut y avoir un hiatus entre niveau officiel et niveau intentionnel, au sens où l'affichage officiel des projets et intentions peut se traduire en des prescriptions institutionnelles plus ou moins fortes, en des exigences professionnelles d'efficacité plus ou moins marquées au niveau des pratiques. Il en va de même pour ce qui concerne les chartes d'engagement. Comme l'écrit Barreyre⁶⁵: « ce qui est premier est la charte éthique de l'organisme quels que soient les contextes, contraintes et ressources dans lesquels elle s'inscrit. Ce qui est priorisé, c'est la qualité de la structure plus que la qualité des services rendus ». Aussi une association peut-elle promouvoir des engagements éthiques importants sans pour autant les articuler concrètement à ce qu'ils requièrent en termes de services à rendre. « Les valeurs parfois trop générales, non interrogées ou historiquement datées risquent de rendre impossible toute évaluation concrètes tant il peut être facile de tout justifier au nom de valeurs génériques ».

Mais ce qui se dit ou s'écrit des pratiques n'équivaut pas aux pratiques elles-mêmes, même si cela en est partie prenante. Comme l'écrit Rousseau⁶⁶ « la question de l'accès aux pratiques effectives dans le champ social » est cruciale.

Dans le cadre d'une recherche-action menée en région parisienne par une équipe de chercheurs (Corbillon, Rousseau, Durning Rpp 1999) portant sur les moments clés de l'intervention en AEMO, on a cherché à rendre compte du suivi de situations en temps réel. Ce souci d'avoir accès aux pratiques effectives a conduit à la mise en place et à l'utilisation d'un livret de suivi de l'ensemble des actes envisagés et réalisés dans le cadre d'un service. Le terme d'« actes » renvoie à toutes les actions consacrées à la famille bénéficiaire de la mesure soit directement (actes envers l'un ou l'autre de ses membres), soit indirectement (démarches de partenariat envers autres collègues, activités internes au service relatives au travail entrepris avec la famille). L'intérêt de cet outil, composé d'une série de fiches à renseigner par le professionnel au fur et à mesure du déroulement de l'action, est de collecter sous différentes rubriques d'une part les intentions et projets d'actions, d'autre part les actions réalisées effectivement. Ce livret a été confié à des éducateurs, volontaires, pour renseigner une situation particulière de façon exhaustive. Un des premiers résultats de l'étude (sur 9 livrets, pour un

⁶⁵ Barreyre, J.Y. (2002) L'évaluation dans le domaine éducatif et social: méthode ou référentiel ?, *La nouvelle revue de l'AIS*, 20, 45-52.

⁶⁶ Rousseau, P. (2002) Un outil d'analyse des pour l'observation des mesures d'Aemo, in Fablet, D. (dir) *Les interventions socio-éducatives*, Paris, l'Harmattan, 130-152.

total de 61 mois d'intervention) est de rendre visible dans le travail des professionnels tout un ensemble de pratiques qui autrement restent peu reconnues. Ainsi par exemple, l'utilisation du téléphone constitue 1/3 des actes⁶⁷ dans le judiciaire, mais moins de 10% dans le cadre administratif. Ou encore, en dehors des temps spécifiques d'entretiens, l'ensemble des contacts directs avec les enfants ne représente que 2% des actes dans le cadre judiciaire et 17% dans le cadre administratif; et dernière indication, le partenariat concerne prioritairement quatre types d'acteur, le service social, la PMI, l'ASE et l'école. Outre le fait qu'il permette d'identifier ce que font les professionnels, comment ils réfléchissent et mettent en oeuvre leur travail, un tel outil permet un travail d'analyse réflexive des professionnels sur les actions qu'ils entreprennent⁶⁸.

Pour sa part, Ruhaud (1997) cherche à analyser les effets des pratiques des différents acteurs impliqués dans une mesure de placement sur l'évolution des mesures. Le travail se situe en aval du signalement, dans le jeu interactionnel constant entre enfant, assistante maternelle, éducateurs, parents, dans le système d'action concret des mesures de placement. Derrière la compréhension des tensions, des conflits et des ressources (du côté de l'enfant, de sa famille et des professionnels) se déploie ainsi une analyse du processus continu et interactif du placement et, sans que cela ne soit explicitement dit comme tel, une évaluation dynamique de celui-ci.

L'auteur propose un cadre théorique qui s'appuie sur le concept de « générativité ». Il désigne par ce terme la « capacité d'entreprendre les soins et l'éducation de l'enfant, en ayant pour lui un meilleur espoir de vie qui s'appuie sur ce que nous aurions désiré pour nous mêmes, mais sans le confondre avec ses besoins et en supportant qu'il s'écarte de cet idéal » (p. 111). A partir de 51 situations d'accueil familial (89 enfants), Ruhaud constitue un échantillonnage (17 situations pour 31 enfants) prenant en compte le nombre d'enfants et leur âge, le milieu rural et urbain, les motifs du placement. Par entretiens et questionnaires auprès des parents et des assistantes maternelles, il cherche à investiguer 6 variables plus ou moins « génératives » portant sur la nature des relations établies entre parents et assistantes maternelles (attitudes des parents envers l'assistante maternelle, attitude de celle-ci envers eux), sur les conditions d'application de la mesure et l'attitude des services (évolution des attitudes des parents au cours de la mesure, attitude des services et condition d'application de la mesure, accompagnement de l'assistante maternelle), et sur les effets du comportement de

⁶⁷ Ce qui ne veut pas dire un tiers du temps.

⁶⁸ Rousseau a de nouveau recours à ce livret dans une recherche sur l'Aemo judiciaire: cf Rousseau, P. (2005) *Intentions et finalités des pratiques partenariales*, communication, 9ème congrès de l'Eusarf, Université Paris X Nanterre.

l'enfant. Chacune de ces variables s'avère plus ou moins « générative » et pour chacune d'entre elles l'auteur donne une description et une série d' « indices » permettant de l'identifier : ainsi les attitudes des parents à l'égard de l'assistante maternelle peuvent-elles être marquée par l'hostilité, la confusion ou par une attitude générative comparative. D'une analyse qui privilégie la complexité et tente de préciser les effets des interactions, il ressort des indications non dénuées d'intérêt. L'auteur montre, en outre, qu'en ce qui concerne l'assistante maternelle, ce n'est pas autour de sa sélection mais de son accompagnement que se trouve l'instrument le plus aidant.

Le moment de la prise de décision est fondamental pour l'avenir même du jeune mais celle-ci ne concerne pas le seul moment privilégié du diagnostic ou de l'orientation mais s'inscrit aussi dans un ensemble de situations banales récurrentes parce que quotidiennes, où le partage et la discussion des décisions entre enfants, parents et professionnels constituent un temps éducatif fondamental en ce qu'il permet de développer le « pouvoir d'agir » de l'enfant et de là l'estime qu'il a de lui-même. Inscrite dans le cadre théorique de l' « empowerment », la recherche de Vallérie (The 2000) porte l'analyse sur la manière dont les décisions vont être prises autour de la question de l'organisation des « vacances ». Malgré des limites évidentes (5 situations étudiées seulement, les « vacances » comme objet d'étude pouvant faciliter les investissements de l'enfant, pas d'analyse critique de la notion d'empowerment en particulier dans ses liens avec les processus d'internalisation), cette recherche a pour grand intérêt d'attirer l'attention sur la dimension concrète de l'acte éducatif et sur ses enjeux, sur sa co-construction et sur la responsabilité inégalement répartie de son échec ou succès. Pour l'auteur, l'absence de sollicitation des personnes impliquées équivaut à leur signifier leur incapacité et les résultats mettent l'accent sur l'insuffisante mobilisation des parents par les équipes.

Sur le quotidien de la prise en charge en maison d'enfants, Milova (The 2004) au travers de la comparaison entre 3 foyers (français, allemand et russe) indique avec prudence, compte tenu de l'impossible représentativité des lieux, que les pratiques en France sont moins tournées vers l'autonomie des adolescents. Nous avons vu dans la partie précédente le lien suggéré entre ce travail sur l'autonomie et la question de l'autonomie professionnelle.

3- Au près de l'enfant

Le faible taux des actes centrés sur l'enfant relevé par Corbillon *et al* trouve peut-être

une certaine forme d'illustration au travers de la quasi absence de travaux focalisés sur le travail avec l'enfant. Cela est autant avéré du côté des pratiques des travailleurs sociaux que des pratiques des psychologues ou des psychiatres. Il est délicat d'interpréter un tel fait même lorsqu'on le compare au nombre de travaux portant sur le travail avec les parents sauf à s'inquiéter avec plus ou moins de raisons d'un déséquilibre au détriment de l'enfant.

a) La scolarité

Même si Corbillon *et al* (Rpp 1997) l'évoquent en termes de capital social compensatoire au regard de l'insertion, même si elle fait l'objet d'une approche approfondie du point de vue des difficultés que les enfants placés rencontrent (Dumaret et Ruffin Rpp 1999), la scolarité ne semble pas faire l'objet d'une attention particulière. Fredici (Mem 2000) s'y intéresse au travers d'une monographie tout à fait intéressante d'une Mecs et pointe au travers de sa description et des entretiens menés auprès de différents membres de l'équipe un certain impensé autour de cette question. Ce n'est pas que la scolarité ne soit pas perçue comme déterminante et d'ailleurs les éducateurs ne manquent pas de la situer ainsi pour leur propres enfants, mais elle ne fait pas l'objet d'un véritable projet d'accompagnement en lien avec les différentes personnes concernées dont les parents.

Pour sa part Fréchon (Rpp 2001) interroge les pratiques d'un foyer pour adolescentes: la grande liberté de choix laissée en matière de poursuite d'étude et de formation ne conduirait-elle pas à obérer quelque peu l'insertion de ces jeunes filles dont certaines regrettent autant leur abandon que l'absence de sollicitation plus convaincante. Pour autant, comme le signalent les jeunes filles elles-mêmes dans leurs témoignages plusieurs années après le placement (et sur lesquels s'appuie l'auteur), auraient-elles acceptées facilement une forme d'injonction?

Au fond, s'il existe une sensibilité aux enjeux de la scolarité, elle ne semble pas trouver de traduction dans les pratiques concrètes. L'échec scolaire est constaté mais les difficultés scolaires n'apparaissent pas anticipées (Boutanquoi, Art 2004).

b) Le rapport à l'histoire

L'attention portée à l'histoire de l'enfant, de sa famille ou de ses familles est évidemment récurrente. D'une part parce que le poids de celle-ci se fait sentir tout au long de l'accompagnement de l'enfant et de ses parents; d'autre part parce qu'on pourrait comprendre

l'ensemble des actions mises en oeuvre comme autant de tentatives offertes aux uns et aux autres de se réapproprier leur histoire, de l'élaborer de telle façon qu'ils puissent tout en même temps la méconnaître comme telle et pour autant ne pas y être « scotchés ».

Mais de quelle histoire est-il question? L'un de nous a pu souligner (Boutanquoi Art 2004) à partir de la confrontation, dans sept situations, du discours d'un jeune récemment sorti d'un système de prise en charge (internat ou placement familial) à celui de l'équipe de suivi, l'existence d'un décalage dans les perceptions et les attentes des uns et des autres. L'histoire selon les travailleurs sociaux apparaît comme un récit maîtrisé avec ses aspects retravaillés par la mémoire, les représentations sinon les points de vue disciplinaires quand les jeunes rencontrés ne recherchent pas tant une histoire événementielle qu'une histoire affective, celle de l'album photo familial, celle qu'ils peuvent faire leur⁶⁹. L'histoire, vécue subjectivement par l'enfant ne saurait donc se réduire à des morceaux de l'histoire administrative et le vécu de l'enfant ne saurait coïncider avec les histoires relatées ou rapportées par d'autres. Comme le montrent de leur côté Dumaret et Coppel (art 1996) l'histoire que peuvent porter les jeunes ne peut se résumer à la vérité du placement. Les auteurs indiquent fortement qu'un des points d'ancrage fondamental de l'évolution de ceux-ci relève « d'une faculté de construire une théorie de leur vie, c'est-à-dire une histoire cohérente dans laquelle les événements du passé éclairent le présent » (p.659).

Sans relever de la thérapie, à laquelle les équipes tendent à renvoyer la question du rapport à l'histoire, les pratiques d'accompagnement de l'enfant autour d'une approche basée sur le récit de vie font l'objet du travail d'Abels (The 1997). L'auteur, à partir de 3 situations, étudie l'importance d'une approche de l'histoire de l'enfant à partir de la construction qu'il en fait lui-même. S'il apparaît difficile de généraliser le propos au regard du nombre de situations examinées, il n'en reste pas moins une recherche qui attire l'attention sur la demande de compréhension par l'enfant de son histoire par lui-même qui n'est pas une demande de soin. Le récit semble permettre à l'enfant de faire émerger un sens à ce qui lui est arrivé, à ce qui lui arrive sans que ce sens ne lui soit imposé ou tout ou moins configuré.

c) Face à l'abus

Nous n'avons trouvé qu'une référence traitant des pratiques dans le cas d'abus sexuels et il faut déjà pointer ce fait. Fernet et Sittler (Art 2000) se sont intéressées aux pratiques en aemo

⁶⁹ Rappelons la diffusion par le ministère délégué à la famille d'un album de vie qui devait être un support pour l'enfant placé dans son rapport à son histoire. Nous n'avons pas trouvé d'éléments quant à son utilisation ni quant à l'évaluation de celle-ci.

auprès d'enfants victime d'inceste. A partir d'entretiens (n=6) elles ont cherché à différencier des catégories d'actes: actes génériques qui comprennent des entretiens, des accompagnements (pendant la procédure pénale, recherche de placement) et actes spécifiques (soutien, travail sur le lien, réflexifs...). Elles constatent comme une impossibilité de nommer l'inceste directement, les difficultés de l'agir qu'elles relient non seulement à l'émotion mais également à une méconnaissance de la procédure. Face à la souffrance de l'enfant, face aussi au parent à la fois agresseur et être souffrant, elles distinguent des stratégies d'évitement. Elles ne soufflent mot des réalités organisationnelles. Leur travail demeure un constat plus qu'une recherche des logiques à l'oeuvre.

d) Les enfants de parents déficients mentaux

Il nous faut signaler une recherche conduite par Amourous (Rpp 2002) à la demande de la direction de la Vie Sociale de la Savoie pour évaluer les mesures de protection apportées aux enfants dont les parents présentent une déficience mentale. Elle a été effectuée sur la base de deux recueils de données par questionnaires complétés, dans un certain nombre de cas, par un entretien auprès du travailleur social qui l'a renseigné. Le premier recueil a eu lieu entre 1993 et 1995, et portait sur 77 familles et 107 enfants, l'autre en 1998 et 1999 et portait sur 54 familles et 79 enfants. La perte d'information est de ce fait assez notable. Ce qui est mis à jour entre les deux périodes relève d'un renversement : au suivi prioritaire des parents a succédé le suivi prioritaire de l'enfant. Par ailleurs les placements sont plus nombreux avec toutefois des variations importantes d'un territoire à l'autre.

Ce que semble illustrer, en partie, cette recherche relève sans doute de la difficulté de penser le travail avec l'enfant en même temps que le travail avec les parents en particulier dans des situations déconcertantes comme la déficience mentale.

4- *Auprès des parents*

a) Un problème de définition et de descriptions

La question du travail avec les parents est au coeur d'un certain nombre des travaux recensés. En toute logique il serait nécessaire de distinguer ce qui relève de l'aide aux parents en milieu ordinaire qui correspond « à un soutien, une guidance, un « faire avec » mais où le(s) parent(s) reste(nt) chargé(s) de l'éducation familiale » de la situation de suppléance « dans laquelle une partie des activités habituellement mise en oeuvre par les parents est assurée par

des professionnels »⁷⁰. Mais auparavant une première question surgit: de qui parle-t-on lorsque l'on parle du travail avec les parents. Dans leur étude sur les pouponnières, (Fablet et Mackiewicz Rpp, 1996) outre le fait de pointer l'empirisme qui prévaut à la mise en oeuvre des relations avec les parents, s'interrogeaient pour savoir s'il fallait parler d'accompagnement ou de prise en charge de ces derniers. Autrement dit nous sommes face au problème de la définition des actions auprès des parents. Quelles sont les visées? Quelles sont les connaissances sur lesquelles elles reposent? Quels sont les professionnels concernés?

La lecture des mémoires consacrés à ce sujet est à cet égard assez révélatrice, qu'ils concernent l'aide en milieu ouvert ou dans le cadre de la suppléance. Que le sujet soit traité témoigne sans nul doute des interrogations sur le terrain face à ce qui peut être perçu comme une nécessité déroutante. Ancrés sur un terrain précis (service de milieu ouvert ou maison d'enfants mais pas en placement familial), celui de l'exercice professionnel de l'auteur, ils s'attachent prioritairement à expliquer les difficultés de la tâche en recourant un peu par facilité à la notion de représentation⁷¹, réduisant parfois, en maison d'enfants particulièrement, celle-ci à au thème de la rivalité. Sur ce point précis les recherches de Fablet et Mackiewicz (Rpp 1996) et de Corbillon, Duléry et Makiewicz (Art 1997) montrent de façon nettement plus nuancée d'une part que les relations professionnels-parents ne s'inscrivent pas uniquement dans une question de rivalité mais aussi de complémentarité et que d'autre part il s'agit aussi pour les professionnels de gérer une tension entre protection de l'enfant et co-éducation avec les parents.

Du fait de l'intérêt manifesté pour cette question il est un peu dommage que certaines approches en restent parfois au niveau de l'incantation. Ainsi se trouve évoqué la faillite des méthodes traditionnelles (Hartenberger Mem 2001) qui devraient disparaître au profit de la participation⁷² pour un meilleur développement de l'enfant, au profit du contrat sinon de la prestation de service aux connotations perçues comme de l'ordre de la modernité (Leclerc Mem 2003). Le constat est la plupart du temps appuyé sur des entretiens de professionnels (par ex Gance Mem 2003 qui a interrogé 12 travailleurs sociaux d'un même établissement) mais sans quasiment jamais revenir sur les raisons de la nécessité du travail, sur sa définition, sur les différents enjeux.

⁷⁰ Durning, P. (1999) *Le partage de l'action éducative entre parents et professionnels*, Vaucresson, Cnfe-Pjj.

⁷¹ Nous sommes bien ici dans l'idée que les représentations expliqueraient les pratiques nonobstant les données organisationnelles.

⁷² Comme le signale Durning (1999 op. Cit. p. 23) les termes employés pour désigner les relations unissant les professionnels aux parents d'enfants pris en charge sont très variés et souvent utilisés avec peu de considération sur les éléments qui les distinguent. Au fond ils ne disent pas grand chose des pratiques qu'ils sous-tendent. Pour sa part il préfère le terme co-éducation « qui met l'accent sur la tâche susceptible d'être partagée » (p. 28)

Un mémoire (Reynier Mem 2001) se détache des autres au sens où, même si cela est reconstruit là aussi uniquement à partir d'un matériel discursif qui intègre toutefois des entretiens avec des parents (23 dont 8 avec les parents et sur 3 établissements) l'auteur s'est intéressé non pas directement aux représentations mais à des moments particuliers de la collaboration entre parents et professionnels définis alors comme des moments possibles de co-éducation: la gestion du linge, la scolarité, les vacances, la santé. L'auteur montre le caractère délicat d'une gestion des contradictions entre le souci d'associer et la crainte de l'envahissement, entre la volonté d'échange et la peur des conflits. Si elle tente de montrer que le placement ne favorise pas le travail en interaction dont elle se garde de définir les objectifs, elle souligne que les parents ne sont pas sans stratégie, autrement dit ne sont pas que victimes. Elle distingue trois modes d'appropriation: la prestation (le linge), les parents attendent un service; la délégation (la scolarité) qui apparaît sur certain sujet comme une stratégie d'évitement des conflits avec l'enfant mais traduit aussi une forte attente; l'opposition qui signe avant tout l'opposition au placement. Makiewicz (Rpp 1996) à partir de l'étude de 35 situations en pouponnières a construit une typologie des relations parents-professionnels : opposition, délégation, collaboration.

Chatenoud (Art.2004) a repris à son compte cette typologie dans le cadre d'un travail à propos des familles en CHRS dont les logiques d'accueil ne sauraient être comparées à celles des pouponnières. L'intérêt de cette étude est de tenter de mettre en lien les attitudes des parents à l'égard des interventions professionnelles avec l'importance accordée aux différentes relations (éducateur-parents; éducateur-enfant, école-parents, école-enfant, amis-parents, amis-enfants). Les données sont issues de 25 entretiens de familles et du graphe des relations sociales qui consiste, pour les familles à indiquer les personnes avec lesquelles elles sont en relation et à coter l'importance de cette relation (de 0 à 2). Il note que la stratégie de coopération va de pair avec l'importance accordée aux relations avec l'éducateur.

Ces trois recherches soulignent que le travail avec les parents ne peut se réduire ni à un système d'opposition ni à une forme d'incantation : il ne peut se construire qu'en tenant compte des attentes exprimées. Il ne peut que prendre en compte le parent acteur.

Pour tenter de comprendre la difficulté de donner une base au travail on peut se demander si la question des parents ne reste pas en partie une question par défaut, une question qui manque d'élaboration.

D'une certaine manière c'est d'abord la famille qui émerge comme lieu d'intervention⁷³

⁷³ Dans le rapport Bianco-Lamy (1980) le terme parents est largement sous-utilisé par rapport au terme famille.

avec l'idée comme l'écrivait Lemay « que tout doit être entrepris pour permettre à un maximum d'enfants de se développer au sein de leur milieu familial » (p. 1174), et avec la remise en cause des conditions de vie aliénantes des maisons d'enfants perçues en particulier pour les très jeunes comme « une entreprise d'anéantissement quels que soient la bonne volonté et le dévouement des gens qui sont en place » (p.1204)⁷⁴. La famille n'est peut être pas toujours le lieu idéal mais il serait toujours supérieur à un autre milieu. Le travail avec la famille a alors pour but essentiel l'évitement du placement.

Avec les transformations des structures familiales, la désinstitutionnalisation des relations conjugales, la figure du parent qui pour Chauvière⁷⁵ « peut-être considéré tout à la fois comme une figure modernisé du familialisme... comme une revalorisation mythique de la famille contre l'exclusion et comme le parangon de la nouvelle responsabilité civile libérale » (p. 186) s'impose. La question de la parentalité s'installe durablement sur la scène sociale et pénètre le champ de la protection de l'enfance. Globalement ce parent se trouve tout à la fois objet de sollicitude, d'action de prévention comme celles initiées dans le cadre des Reap (réseau d'aide et d'appui à la parentalité) et dénoncé comme un démissionnaire qu'il s'agit de « reparentaliser ».

Après la famille qu'il était nécessaire de soutenir pour éviter le placement, apparaît le parent qu'il est nécessaire d'encadrer pour l'aider à assurer la socialisation de l'enfant. La famille, les parents sont devenus des sujets incontournables des actions qui ciblent principalement les manques et les défaillances, un point que note précisément le rapport Tichoux (2000)⁷⁶.

Cela conduit Durning à souligner combien le renouvellement des interventions impliquent « une analyse plus large de la situation non limitée à une évaluation des problèmes mais intégrant les ressources du groupe familial ainsi que de son environnement social »⁷⁷ (p.35).

Alors, sans doute, faute de définitions, faute de préalables, nous n'avons pas trouvé d'évaluation à proprement parler des interventions à l'égard des parents au niveau des mémoires. Il faut plus se tourner vers des rapports de recherche pour approcher ce qui se fait et dans ce cadre une place importante est à faire aux groupes de parents.

Notons toutefois que cette absence de visées précises est bien mise en évidence dans le

⁷⁴ Lemay, M. (1973) *Psychopathologie juvénile*, Paris, Fleurus.

⁷⁵ Chauvière, M. (2004) *Le travail social dans l'action publique*, Paris, Dunod.

⁷⁶ Tichoux, C. *Relation avec les familles: quelles compétences? Quelle formation?* Paris, Délégation interministérielle à la famille.

⁷⁷ Durning, P. (2002) De la substitution à la formation parentale, in Fablet, D. (ed) *Les interventions socio-éducatives*, Paris, L'Harmattan, 19-47.

travail sur l'aemo de Leurs (Mem 1997) et Ferment⁷⁸ (Mem 2002) à propos du caractère flou de la commande judiciaire⁷⁹ à ce sujet que prolonge le flou des réponses des travailleurs sociaux (81 questionnaires analysés par Leurs). Trois dimensions du travail sont mises en évidence: l'aide directe à la famille dans sa pathologie, l'aide indirecte dans les difficultés extérieures (qui apparaît prendre trop de temps), le contrôle de la situation de l'enfant. Cette imprécision se retrouve dans l'étude Darty effectuée sur la base de questionnaires (citée par Breugnot et Durning) où sont prioritairement mis en avant la prise de conscience des difficultés du mineur et la prise de conscience du fonctionnement du système familial.

Cette imprécision dans les objectifs du travail ne peut que se ressentir dans les pratiques en particulier dans le cadre de l'entretien qui apparaît comme une des modalités privilégiées tant en milieu ouvert (Breugnot et Durning) qu'en établissement (Corbillon *et al* Art 1997; Tew Kai, Mem 1999, Chatenoud⁸⁰ Art 2003; Boutanquoi Art 2004). Comme le note Corbillon *et al*, les parents ont des difficultés à saisir les intentions qui sous-tendent cette pratique (p. 69). L'importance que note Reynier des temps informels comme temps d'échanges possibles (les moments de retours de week-end par exemple) prend peut-être alors son sens. Si on ajoute la force des échanges entre les travailleuses familiales (TISF) et les mères lors d'interventions à domicile, échanges qui prennent appui sur le concret des tâches (Tillard Rpp 2002 dans un travail ethnologique basée sur l'observation participante) on entrevoit le fait que la situation d'interlocution dans l'entretien où se pose la question de la maîtrise des codes n'est sans doute pas une situation des plus favorables à l'expression des parents, le cadre le plus favorable à un travail avec eux.

Le traitement de la question du travail avec les parents apparaît également quelque peu souffrir d'une approche bien trop globale. Seuls Fablet et Mackiewicz introduisent une différence suivant le type de mesure administrative ou judiciaire en tant que cela renvoie à des formes de gravité des situations pour des enfants accueillis en pouponnières (et dans une moindre mesure Tew Kai). Dès lors les parents apparaissent dans une certaine uniformité, sans caractéristiques particulières comme si on pouvait aborder le travail avec des familles négligentes et le travail avec des familles maltraitantes ou des parents malades mentaux de la même manière, comme si l'une ou l'autre renvoient sur le plan social et affectif les mêmes

⁷⁸ Qui reste elle-même dans une certaine imprécision lorsqu'elle cherche à montrer que la part du travail avec les parents s'est développée à partir d'une analyse de 10% des dossiers sur la période 1984-1999. Mais en quoi le fait d'une plus grande prise en compte des parents dans les rapports traduirait-il des modifications substantielles dans la pratique? sur quels éléments? à partir de quelles intentions?

⁷⁹ Cf partie II-2

⁸⁰ L'auteur a eu recours au cahier de relevés d'actes (cf III-2-c) ce qui lui permet de distinguer trois dimensions des entretiens: l'insertion, les relations et l'émotionnel, l'accueil en lui-même.

charges émotionnelles aux professionnels. Au-delà de l'indifférenciation, cette globalisation des parents en protection de l'enfance nous paraît largement dommageable en ce qu'elle semble autoriser des clivages plus idéologiques que fondés sur des faits : l'installation de ceux-ci dans un statut de victimes du travail social et de ses archaïsmes ou dans un statut de coupables.

Même si, compte tenu de la faiblesse de l'échantillon il faut prendre avec prudence les résultats du travail de Wucher Armbruster (Mem 1998), ils soulignent l'importance de sortir de ces clivages. Pour des parents qui ont été des enfants placés, le placement de leurs propres enfants ne s'inscrit pas forcément dans un registre relevant de la fatalité ou de la victimisation mais dans un processus qui apparaît d'une certaine manière comme un « choix » pour l'éducation de leurs enfants, choix soutenu par l'idée qu'il peut s'agir pour eux d'une possibilité de promotion sociale. L'ASE représente alors une sorte de référence, une stabilité, un espace connu qui autorise une forme d'exercice de la parentalité. Si elle insiste sur le fait que cela dépend du vécu du placement, que cela n'exclut nullement des oscillations entre méfiance et confiance, son travail a le mérite de pointer l'intérêt de se défaire de toute globalisation et il permet de remarquer que toute absence de regard singulier, toute position par trop idéologique obère la capacité à penser les différents processus en jeu.

Par ailleurs une approche trop globale conduit à ne pas plus prendre en compte les caractéristique socio-économiques et là encore, les travaux ne font que redoubler une non prise en compte de ces faits dans la réalité. Ainsi Guenault (Mem 2002) montre par exemple, sur la base d'un relevé d'actes opéré par le biais des cahiers dont nous avons déjà fait mention qu'il n'existe pas de spécificité de l'approche des familles monoparentales hormis une plus forte sollicitation des deux parents (dans les situations de séparation). Par contre les dossiers ne renseignent pas sur les réalités économiques, il n'y a pas d'appel à la famille élargie ou au réseau de soutien dont Corbillon⁸¹ a souligné l'importance : autrement dit la précarité et l'isolement, caractéristiques connues de nombre de familles monoparentales, ne sont pas intégrées dans l'approche qui demeure une approche classique. L'importance des conditions de vie quand elles apparaissent comme un des facteurs d'évolution des situations demeure sans analyse. Ainsi Tew Kai (Mem 1995), au travers de l'étude de 26 dossiers dans une Mecs montre qu'à l'origine de la demande de placement se trouvent mêlés des éléments concernant l'enfant, les parents, leurs relations. A la sortie si des évolutions favorables du jeune et des relations sont relevées, du côté des parents, en dehors de la description des modalités de la collaboration, sont signalées l'amélioration de l'état de santé et des conditions de vie. Là où l'auteur tente de pointer une augmentation des compétences parentales on peut voir une évolution positive

⁸¹ Corbillon, M. (2000) Prendre en compte le réseau social primaire, in Gabel, M.; Jésus, F. et Manciaux, M. (eds) *Bientraitance: mieux traiter les familles et les professionnels*, Paris Fleurus, 389-408.

d'éléments qui ont probablement servi à caractériser le danger.

b) Des éléments de réflexion

Il nous faut, à ce stade du travail, essayer de dégager de notre recension quelques points importants pour situer les pratiques.

Il est une constante que l'on retrouve dans nombre de travaux: le parent le plus concerné par les interventions demeure la mère que ce soit en milieu ouvert ou dans le cadre du placement. C'est un point relevé également dans le cadre des CHRS (Chatenoud Art 2003). Si cela renvoie pour partie à des compositions familiales, il n'en reste pas moins la question de la place des pères. Peut-on expliquer une certaine absence uniquement par le fait qu'ils manifesteraient plus leur opposition aux mesures que les mères (Leurs, Mem 1997)?

En milieu ouvert l'âge du mineur influe sur l'importance du travail : plus le mineur est âgé moins les parents sont associés à la démarche (Breugnot et Durning). Dans le cadre d'un placement l'étude de Fréchon (Rpp 2001) sur un établissement pour adolescentes (moyenne d'âge 16 ans) évoque un choix délibéré de l'équipe éducative de ne pas travailler avec les familles pour privilégier l'accès à l'autonomie. Le travail est renvoyé aux équipes extérieures (ASE) sans qu'il soit possible d'apprécier la pertinence de ce positionnement.

De son côté Escurat-Grassac (Mem 2000) constate la difficile prise en compte de la culture. De son étude auprès de professionnels (16) et d'étudiants (38) il ressort une manière de qualifier les familles d'autres cultures de simplement différentes; une affirmation de l'importance de la culture dans le développement de la personnalité ; une reconnaissance que dans la pratique cette dernière affirmation trouve peu d'ancrage. Pour l'auteur la famille occidentale contemporaine sert d'unique modèle de référence.

Nous ne reviendrons pas sur les aspects organisationnels soulevés par Fablet et déjà abordés dans la partie sur les contextes mais sur une des questions qu'il soulève en l'élargissant: le travail avec les parents (ici l'accueil en pouponnières) relève-t-il d'une fonction répartie (entre les différents professionnels) ou d'une fonction spécifique? Rassendren (Art 2000) à partir d'un travail exploratoire en Aemo pose de son côté la question du travail en binôme pour dépasser les représentations individuelles ou faire face à des situations lourdes. Il n'y a toutefois pas de travaux explorant cette piste des modalités de travail qui pourraient être modulées à l'intérieur des établissements et services pour prendre en compte la singularité de chaque situation.

Si on élargit encore la perspective la question ne s'arrête pas à la problématique de la ou des personnes chargées d'intervenir, elle s'ouvre également à celle des partenariats entre services. Corbillon *et al* (art 1997 p.72) mettent en avant deux caractéristiques des familles d'enfants placés, caractéristiques en interaction:

-la disqualification sociale marquée par des conditions de vie dégradées et une absence de réseau de soutien (à laquelle Makiewicz ajoute le fait que le placement vient confirmer un désaveu et qu'il apparaît comme la conséquence de difficultés anciennes et graves⁸²)

-une inadéquation de la fonction parentale.

Ils concluent de la nécessité d'actions convergentes de re-qualification, de renforcement des habilités parentales et soulignent la nécessité « de penser l'action éducative avec les partenaires locaux et de faire le point sur les ressources familiales » pour aller « vers une action élargie qui ne peut être réalisée par le seul internat », ou un seul service peut-on ajouter. C'est la question des relais extérieurs qui se trouve en partie posée et qui renvoie inévitablement à l'articulation des rôles entre le service d'accueil et le service de l'ASE pour laquelle nous n'avons pas trouvé d'études.

Dans le cadre de la suppléance, Mackiewicz souligne deux autres points importants: centrés sur le quotidien de l'enfant, sur la cohésion de l'organisation les professionnels sous-estiment certains aspects cruciaux pour les parents; par ailleurs le temps de l'institution n'est pas le temps des parents. Ces deux éléments font courir un risque important celui que le temps du placement ne soit plus que le temps de la perte.

Pour compléter le propos il nous faut citer deux études qui n'entraient pas directement dans le champ de cette recension parce que produites hors de France (mais en langue française), celle de Pichet au Québec (cité par Durning⁸³) portant sur 133 enfants et qui montre que le retour en famille est étroitement lié au rôle que les parents peuvent continuer à jouer pendant la durée du placement; et celle de Ravier-Delens en Belgique (Art 1997) qui indique que le maintien des relations entre enfant et parents dépend de l'existence ou non d'un projet: « il apparaît donc que dans le processus de délaissement des enfants placés la préoccupation des intervenants quant au projet de relation familiale est un indicateur de risque plus fiable que les caractéristiques de la famille elle-même » (p. 52). Le processus apparaît plus important dans le cadre d'un placement familial.

Ruhaus (1997) ne manque pas de souligner combien la place et la perception des parents peut-être un élément déterminant du devenir du placement.

⁸² Il est sans doute fondamental de bien voir que le placement et plus généralement l'intervention ne sont pas forcément en eux-mêmes des actes de disqualification ou de désaveu mais qu'ils rendent visibles ceux-ci.

⁸³ Durning, P. (1999) *Le partage de l'action éducative entre parents et professionnels*, Vaucresson, Cnfe-Pjj.

Si les professionnels peuvent être convaincus de la nécessité d'un travail avec les parents, une certaine tendance existe de renvoyer celui-ci sur le plan psychologique au nom du sentiment l'aggravation des situations (Boutanquoi art 2004). Mouhot (art 1999) dans une étude où il rend compte de son expérience de psychologue dans un service ASE⁸⁴ cherche à montrer que les difficultés de ces mères sont d'ordre traumatique et se traduisent dans « l'impossibilité » de se penser parents (mères), de passer au statut de parents. L'auteur parle du décalage, toujours présent, entre l'enfant imaginaire et l'enfant réel. Il n'y a pas d'accès à l'enfant réel pour ces mères, prisonnières de leur passé, elles-mêmes restées enfants. C'est l'enfant en elle qui serait parlé lors des entretiens. Il ne s'agit en aucun cas de contester cette analyse qui renvoie à des défaillances graves sur ce que la commission Houzel⁸⁵ a nommé l'expérience de la parentalité, mais de s'interroger : reflète-t-elle l'intégralité des situations? A privilégier cet axe par le renvoi du travail avec les parents sur des bases psychologiques les professionnels ne prennent-ils pas le risque de méconnaître les axes de l'exercice et de la pratique de la parentalité qui invitent à penser la co-éducation à la fois globalement mais surtout dans la singularité de chaque situation?

Enfin, la pratique des visites médiatisées n'a pas fait l'objet de travaux. Seul Berger et Rigaud (art. 2001) tentent d'en décrire (sans les évaluer) les conditions et les modalités avec une tendance à généraliser les situations rencontrées à l'ensemble des situations de protection de l'enfance.

c) Les groupes de parents

Dans ce cadre il apparaît nécessaire de distinguer deux catégories d'intervention: les interventions ouvertes à un ensemble de parents sur un territoire (qui n'interdit pas un certain ciblage) et celles concernant les parents d'enfants pris en charge.

Dans le cadre de la première catégorie, l'étude de la Fnepe (Mosclet et Rozier, Rpp, 2000) à partir de ce qui apparaît comme une auto-évaluation par questionnaire auprès de différentes écoles de parents et d'éducateur ayant mis en oeuvre des groupes de paroles (11) conclut à l'utilité de ceux-ci. Une série d'entretiens (12) auprès de parents permet aux auteurs

⁸⁴ l'étude porte sur 43 situation dont 12 sont suivies régulièrement sur 15 ans ,les autres une ou deux fois par an. Outre la durée des prises en charge qui peut interroger, la constitution d'un échantillon à partir de la pratique soulève la question d'une possible généralisation.

⁸⁵ Houzel, D (1999) *Les enjeux de la parentalité*, Ramonville-saint-Agne, Erès. La définition donnée de la parentalité selon 3 axe l'exercice qui renvoie au droits et devoir; l'expérience qui renvoie à des niveau subjectifs et psychique, la pratique qui renvoie aux tâches effectives.

d'évoquer des effets positifs en terme de confiance en particulier. De fait il s'agit plutôt d'une exploration dont il est difficile de tirer des conclusions. Si les auteurs posent la question de l'animation des groupes, ils en évoquent surtout la difficulté au regard de ce qu'il nomme les moindres dispositions à l'introspection des parents de milieu défavorisés et laissent de côté la question même des compétences des animateurs comme nous allons le voir avec Sellenet.

Le rapport de l'Igas sur les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Roussille et Nosmas Rpp, 2004) se montre plus précis. A partir d'entretiens auprès de responsables de différents organismes (Cnaf, Div, Dgas, ...), d'audition d'experts, d'analyse d'enquête départementales, d'un travail de terrain sur 5 départements, la conclusion des auteurs est assez favorable et en premier lieu du point de vue de la pertinence de la démarche au regard de la problématique de la parentalité⁸⁶, de la souplesse du dispositif, du caractère partenarial des actions mise en oeuvre et de son faible impact financier. Cela ne les empêche pas de souligner certaines faiblesses qui correspondent « aux caractéristiques générales du système administratif français : une architecture logique et des déclinaisons à des niveaux pertinents mais aussi quelques opacités pour les acteurs et des pesanteurs sensibles pour l'utilisateur final. » (p. 28), qui renvoie à l'animation du réseau et au financement ou touchent à la qualité des données quantitatives (problème de définition de celles-ci).

Les auteurs concluent à l'efficacité des Reaap « même s'il est difficile de démontrer cette affirmation de façon scientifiquement incontestable » (p. 45). Ils insistent sur les retombées positives pour les familles selon les associations (restauration de l'estime de soi, de la capacité de dialogue, du lien avec l'école.), sur les changements que cela entraîne dans l'approche des professionnels (plus à l'écoute, moins en position d'experts) et leur changement de regard sur les parents, sur les décloisonnements institutionnels opérés. Ils n'hésitent pas à affirmer que les actions des Réaap contribuent à la prévention des placements (p.46) sans que cela ne soit véritablement étayé..

Le problème est que cette appréciation élogieuse ne s'appuie que sur une reprise de rapports départementaux, sur une série de témoignages de responsables d'associations (y compris de parents) et que si leurs propos positifs sont bien évidemment à prendre en compte dans l'évaluation en tant qu'éléments essentiels de celle-ci, ils ne sauraient faire à eux seuls office l'évaluation fiable.

Le travail de Sellenet (Art 2004) s'appuie plus sur des groupes de parents dont les

⁸⁶ Pour autant on peut toujours interroger la notion de crise de la parentalité, ce que ne font pas les auteurs. De fait, cette absence conduit à mettre en regard sans discussion à la fois l'idée que les problèmes de la parentalité appellent une responsabilisation et une mobilisation des parents et le point de vue de C. Martin auteur du rapport *La parentalité en questions. Perspectives psychologiques* qui insiste non pas sur la démission mais sur les difficultés qui rendent l'exercice de la parentalité particulièrement difficile.

enfants bénéficient de mesures judiciaires. Il soulève des interrogations non pas sur la pertinence de groupes de soutien à la parentalité mais sur les modalités de leur fonctionnement ce que le rapport de l'Igas laisse dans l'ombre.

Si les auteurs du rapport de l'Igas font référence à des témoignages pour élaborer leur évaluation, si on retrouve chez Bourhis-Lucas (Mem 2003) une technique similaire de passation d'entretiens (6 : 4 parents, 2 animateur) pour explorer les effets de 2 groupes de parents (l'un centré sur la petite enfance, l'autre auprès de parents connus des travailleurs sociaux) qui lui permet d'envisager un effet positif (les parents trouveraient des éléments de réponses et feraient évoluer leur pratiques, les animateurs connaîtraient une évolution de leur identité), Sellenet a pris pour matériel les compte rendu des réunions des groupes et des enregistrement de celles-ci. Ce qu'elle met à jour se situe moins du côté de l'évaluation des effets (au regard des objectifs annoncés par les professionnels de prise de conscience des capacités et des modes de fonctionnement) que des processus. Ces groupes, qui réunissent principalement des mères, apparaissent comme un support identitaire, un lieu de réflexion et en même temps un lieu de partage de la misère. Elle suggère que la fonction première de ces groupes ne serait pas d'offrir de fait un soutien à la parentalité mais d'instaurer un espace de reconnaissance sociale indépendamment du statut de parent. On retrouve cette dimension dans la présentation d'un travail avec des pères hébergés en CHRS et en perte de relation avec leur(s) enfant(s) (Adish et Gez-M'Bembo, art. 2003). Les auteurs insistent sur le lien entre un axe socio-professionnel et un axe socio-familial, l'affaiblissement d'une position sur un axe pouvant entraîner un affaiblissement sur l'autre.

Sellenet pose, elle aussi, la délicate question de l'animation de tels groupes mais contrairement au rapport Fnepe elle situe son interrogation du côté des animateurs, de leur rôle. Ils ne peuvent se cantonner dans une position bienveillante d'écoute et d'accompagnement et ignorer leur position sociale qui est en particulier une position de garant, de porteur d'un cadre en particulier face aux problématiques de la violence à l'égard des enfants telle qu'elle peut s'exprimer dans ces groupes. Se trouve alors posée la question de la formation de ceux-ci, et celle des modèles de références.

Pour Sellenet, au regard des axes de la parentalité, la difficulté principale des parents telle qu'elle émerge dans ces groupes se situe sur le plan de la pratique, ce qu'elle confirme dans un autre travail en cours (Art 2004). A partir d'une enquête par questionnaire (204 reçus, 76 % de réponses féminines) sur les valeurs éducatives des parents d'enfants placés, elle note que ces parents (dont 60 % n'ont pas connu de placement pour eux-mêmes en tant qu'enfant) « font preuve d'un véritable conformisme dans leurs réponses » (p. 185). Leurs attentes sont celles des

parents de même milieu social, et en particulier pour les ouvriers (politesse, bien travailler à l'école, propreté, obéissance) quant les travailleurs sociaux (plutôt classe moyenne) valorisent l'autonomie, la curiosité⁸⁷. Si les parents ont plutôt une image positive de leurs enfants, un tiers des parents fait référence à des sentiments de honte, de peur face à leur enfant. Présentant une faible estime d'eux-mêmes leurs comportements sont plutôt rigides et les pratiques punitives sont admises comme naturelles. Les parents se sentent en difficultés sur le plan éducatif dans la gestion de l'alimentation, de la scolarité, du sommeil et surtout de la communication.

Être en difficulté dans une pratique quotidienne de la parentalité n'implique pas une logique démissionnaire mais sans doute doit-on comprendre les logiques de délégation au regard de ces éléments.

On peut alors se demander si une approche par la formation, une approche cognitive et comportementale est susceptible d'être un support d'intervention favorable. C'est en quelque sorte la question que pose Prévôt (The 1997) à propos de mères accueillies en centre maternel. Dans une première partie de la recherche, l'auteur tend à montrer (au travers de deux questionnaires issus de travaux Québécois de mesures des attitudes et de la compétence) des différences significatives entre un groupe de mère qualifiées « à risques » au regard de leur situation globale et de leur prise en charge (n= 59) et un groupe de mères dit « tout venant » (n= 44). Les mères du premier groupe développent des attitudes et des pratiques moins favorables au développement de leur enfant.

Ces résultats convergent en partie avec ceux de Wedland (The 1999) qui a comparé un groupe de mères en centre maternel avec un groupe de mères de même niveau socio-économique (à partir de différents protocoles dont l'observation). L'analyse, plus complexe que dans le recherche de Prévôt, est produite en tenant compte par ailleurs de l'inscription parentale, de la place du père, des attentes à l'égard de l'enfant et de l'attachement. Elle note dans la relation à l'enfant, pour les mères accueillies, des interactions plus pauvres, moins de sollicitations, de la rigidité et de la brusquerie. Corbillon et Duléry (Rpp 1997) soulignent pour leur part pour une population semblable des attitudes plus contrôlantes, une plus grande exaspération.

Dans un second temps de sa recherche Prévôt compare deux groupes de mères à risque l'un ayant suivi une formation (n= 14) l'autre non (n= 28) en gardant un groupe de mères « tout venant » comme groupe témoin (n=32). La formation est organisée en quatre temps: chaque séance débute par un déclencheur (présentation d'un thème); s'ensuit une discussion et une

⁸⁷ Le décalage entre parents et professionnels n'est sans doute pas pour rien dans les difficultés de la mise en oeuvre d'une co-éducation

confrontation des points de vue; le troisième temps est marqué par un apport d'information de la part de l'animateur (conséquences des comportements par exemple); enfin la phase d'entraînement (référence au béhaviorisme social) permet au parent d'expérimenter des nouveaux rôles dans le cadre de jeux de rôle.

Une certaine évolution semble se dessiner pour les mères ayant suivi la formation après passation des mêmes questionnaires que ceux de la première partie de la recherche. Mais comme le note l'auteur, le choix des réponses plus favorables au développement de l'enfant peut marquer un effet de la formation sans dire grand chose des pratiques effectives.

Par ailleurs on pourrait poser la question de la consistance dans le temps de tels résultats, en particulier après le départ du lieu d'accueil. Enfin la pertinence d'une logique de formation doit sans doute être interrogée au regard de ce qui caractérise ces mères au delà des attitudes éducatives: leur isolement, leur faible scolarisation, les difficultés identitaires à la fois comme femmes et comme mères ce qui transparaît nettement tant dans le travail de Wedland que dans celui de Corbillon et Duléry. A tout le moins se pose la nécessité d'une conjugaison d'intervention.

La recherche, si elle ne permet pas de conclure sur l'efficacité réelle de l'approche formative souligne, au travers d'une comparaison entre l'évaluation des travailleurs sociaux et l'auto-évaluation des mères, une tendance pour les travailleurs sociaux à sous-évaluer les compétences parentales, un point que note par ailleurs Sellenet⁸⁸.

Concernant d'accueil parents-enfants, les lieux pour l'exercice du droit de visite, en tant qu'il participe au moins en partie à la protection de l'enfance, nous n'avons pas trouvé à proprement parler de travaux d'évaluation. Un travail de nature descriptif et comparatif (Bastard B., Cardia-Vonèche L., Eme B., et Neyrand G Art 1996) cherche à situer les similitudes et les écarts des différents types de structures. Si tous visent à soutenir ou à restaurer le lien entre l'enfant et ses parents, les pratiques mis en oeuvre sont différentes selon les lieux. « Par delà les différences d'objectifs, de publics et de méthodes, elles semblent s'organiser selon deux façons de faire divergentes. Ces deux modèles d'action, qui ne sont pas identifiés en tant que tels par les initiateurs de ces lieux, apparaissent suffisamment prégnants pour marquer de leur empreinte l'ensemble de leurs pratiques et de leur organisation » (p. 9-10) Ces deux modèles sont décrits sous les termes de « maïeutique » ou d'« empathique ». Le premier constitue le modèle originel, s'appuie sur la psychanalyse (Dolto) et se caractérise par une relation aux usagers de type clinique et distanciée, et vise à permettre, dans un espace

⁸⁸ Cf: Sellenet, C. (2001) *Avoir mal et faire mal*, Remigny-Sur-Ormain, Hommes et perspectives.

marqué par la neutralité professionnelle, « faire accoucher l'autre à la signification ». Le second souvent en dérivation du premier, il est plus marqué par une grande proximité avec les usagers, dans un espace familial privilégiant soit la convivialité domestique, soit la responsabilité civique. Les auteurs montrent comment, alors qu'en théorie tout oppose ces deux démarches, elles partagent dans la pratique des convictions essentielles sur l'analyse des risques encourus par l'enfant quand la famille se disloque, sur la nécessité d'une qualité du lien familial durant la petite enfance, sur une conception de la famille marquée par ses évolutions contemporaines, sur la position délibérément para institutionnelle que doivent tenir de tels lieux.

La question des effets qu'ils produisent mériterait un travail d'investigation.

5- le cas des innovations

Un récent rapport⁸⁹ a recensé sur plus d'une vingtaine de départements un certain nombre d'actions innovantes sans pour autant préciser en quoi elles étaient innovantes. S'agit-il de créations institutionnelles ou de transformations institutionnelles pour reprendre une distinction opérée par Fablet⁹⁰ qui définit l'innovation comme le fait d'« introduire quelque chose de nouveau dans une chose déjà établie » (p.16) définition assez proche de celle de Osty et Guillaume (Rpp 1999) qui précisent que l'innovation « constitue toujours une remise en cause, même partielle, de l'institution » (p. 49).

Nous avons pu avoir accès à trois évaluations de dispositifs innovants qui se situent plutôt du côté des créations institutionnelles auxquelles nous ajoutons un rapport sur les innovations partenariales à la PJJ (Osty et Guillaume) relevant plutôt des transformations.

Les trois dispositifs sont : *Enfant Présent à Paris*, le service d'accueil de jour du Breuil (93) et la *Maison Robinson à Longjumeau* (91). Les évaluations relèvent toutes les trois d'une approche compréhensive sur la base d'observations et d'entretiens tant en interne qu'avec les partenaires et cherchent à caractériser les modes de fonctionnement, les liens à l'environnement, les apports immédiats mais ne visent pas à repérer les apports à plus long terme⁹¹.

Enfant présent (Fablet Rpp 1999) se situe dans la champ de la prévention et plus

⁸⁹ De Brossia (2005) *L'amélioration de la prise en charge des mineurs protégés*, Rapport au ministre délégué à la famille.

⁹⁰ Fablet, D. (2001) *Innover dans le champ de la suppléance familiale* in Corbillon, M. (ed) *Suppléance familiale: nouvelles approches, nouvelles pratiques*, Vigneux-sur-Seine, Matrice, 13-29.

⁹¹ Il faut préciser toutefois qu' *Enfant Présent* à fait l'objet d'une évaluation assez complète en 1993 dont nous ne rendons pas compte ici pour deux raisons: la première tient aux limites définies pour la constitution du corpus, la seconde renvoie à des évolutions du projet qui ne présente donc plus tout à fait sous la forme sous laquelle il a été évalué à cette époque. Cf Corbillon, M; Durning, P.; Fablet, D.; Auscher, T. (1993) *Enfant présent: une crèche familiale entre accueil et prévention*, Olivet, Geris.

particulièrement de l'intervention précoce (0 -3 ans) en proposant un accueil très souple s'apparentant à la fois à la crèche familiale et au placement familial: à temps complet (avec admission de l'enfant à l'ase) , hors cadre (accueil avant 7h, après 19h, certaines nuits, certains week-ends en fonction des situations), à la journée dans le cadre d'une aemo judiciaire par exemple. L'adjonction d'un service d'aemo administrative est venue renforcer la capacité d'étayage et de soutien des parents. Les familles concernées sont des familles en difficulté d'insertion et des familles présentant des difficultés multiples. Le projet s'est élaboré à partir du constat de l'absence de structures intermédiaires entre les crèches et les structures spécialisées, et en prenant en compte un public peut enclin à accepter ces dernières.

Le centre de jour Du Breuil (Jacob Rpp 2004) prend pour point d'origine trois éléments: les limites des interventions en milieu ouvert, une interrogation sur les bénéfices à long terme des placements, l'insuffisance du travail avec les parents avant, pendant ou au retour des placements. Le centre de jour accueil des familles dont les enfants sont en situation de risque pour étayer les relations et prévenir les placements; il vise également des parents dont les enfants sont placés dans la perspective d'un retour de ceux-ci au domicile. La plage d'accueil est large (9h – 20h), les conditions d'accès peu exigeantes pour les familles (qui sont orientées par d'autres services et ne s'adressent donc pas directement à la structure). L'accompagnement a pour ancrage des supports d'activités (jeux de société, travail manuel, activité motrice...), un « faire avec », et des groupes de paroles qui sont par ailleurs des moments d'observations privilégiés, ce qui ne manque pas de nous renvoyer quelque peu à la description des pratiques des travailleuses familiales par Tillard. Si l'orientation du travail est plutôt collectif, il n'interdit en rien des approches plus individualisées.

La Maison Robinson (Afresc Rpp 2002), ouverte en 1998 mais fermée en 2004, visait à lutter contre la solitude enfantine en proposant un lieu ouvert aux enfants d'un quartier et à soutenir les parents. L'accueil gratuit ne nécessitait pas d'inscription préalable, les membres de l'équipe demandant toutefois aux enfants l'autorisation des parents. Les enfants avaient la liberté d'aller et venir: les activités n'imposaient pas d'horaires et étaient basées sur le principe d'une démarche volontaire des enfants et des parents. Les enfants accueillis avaient entre 6 et 13 ans mais la structure était ouverte aux enfants de tout âge permettant l'accueil de fratries entières. Les parents pouvaient trouver au sein de la structure des interlocuteurs pour échange sur leurs difficultés

Nous ne saurions ici rendre compte dans le détail des éléments qui ont justifié le caractère favorable des différentes évaluations (qui intègrent la parole des usagers). Il nous a

semblé plus fécond d'essayer de dégager des trois rapports des pistes quant aux pratiques⁹².

Il existe dans les trois cas un ciblage relativement précis des publics visés et au final des publics rencontrés. Il ne s'agit donc pas de répondre globalement à des besoins mais d'apporter des réponses spécifiques qui ne semblent pouvoir être mises en oeuvre dans le cadre d'institutions classiques. Hormis la Maison Robinson qui était un lieu ouvert, les deux premiers dispositifs s'avèrent de ce point de vue hautement spécialisés et tournés principalement vers la prévention des placements.

Cette réponse spécifique n'apparaît n'avoir de sens que dans le cadre d'un réseau avec des institutions classiques qui, tant pour *Enfant Présent* que pour le centre du Breuil, restent des lieux à partir desquels s'effectuent les accueils et les orientations. Ceci pose à chaque fois la question des modalités de coopération. Dans le cadre du centre de jour se trouve assez bien pointé combien les pratiques différentes et les relations différentes aux familles liées au cadre d'intervention peuvent conduire à des évaluations divergentes sinon conflictuelles en matière, en outre, d'indications de séparation.

Il n'y a pas que les dispositifs qui soient singuliers, les modes d'activités professionnelles le sont aussi: une plus grande transversalité entre les professions, l'élaboration d'autres attitudes professionnelles représentent probablement les deux points les plus significatifs. Fablet décrit assez précisément un mode d'intervention psychologique qui se situe hors du cadre plus traditionnel de la consultation à *Enfant Présent*. Jacob, pour le centre de jour, souligne la manière dont la parole des parents est intégrée à l'évaluation, la place de l'activité comme support du travail ce qui, au fond, ne peut que conforter l'interrogation soulevée précédemment quant au recours à l'entretien comme modalité principale de travail. La singularité à la maison Robinson peut apparaître moindre au sens où l'approche coopérative et communautaire qui est la sienne s'inscrit dans l'histoire des mouvements pédagogiques.

La souplesse des fonctionnements a pour corollaire ou nécessité des ajustement importants au niveau des équipes qui impliquent fondamentalement une cohésion forte autour du projet. Dans ce cadre, si *Enfant Présent* et le centre du Breuil apparaissent soutenus sur le plan institutionnel (ce qui se traduit pas une stabilité des financements et une intégration dans un ensemble de dispositifs de protection de l'enfance) il n'en a pas été de même pour la Maison Robinson qui, comme le note le rapport de l'Afresc, a du faire face non seulement à des

⁹² P. Breugnot qui prépare une thèse sur la question des innovations en protection de l'enfance estime nécessaire de poser 3 questions pour comprendre les dispositifs: Comment le phénomène innovation se traduit-il concrètement sur le terrain? Quels sont les dénominateurs qui manifestent et légitiment l'existence d'une pratique innovante? L'innovation permet-elle une transformation des pratiques dans ce secteur d'activité? Cette dernière question pourrait peut-être être quelque peu renversée: l'innovation ne traduit-elle pas une évolution des pratiques? Cf Breugnot, P. (2005) *Mieux connaître et faire connaître les innovations socio-éducatives*, Communication, 9ème congrès de l'Eusarf, Paris X Nanterre.

incertitudes quant à la pérennité d'une action pourtant reconnue par nombre de partenaires mais à des tensions internes entre une tendance cherchant à « rationaliser l'action » et une tendance plus militante et plus « utopiste ». On peut penser que la conjonction (les liens?) entre les difficultés avec les institutions de financement (qui n'est probablement pas uniquement un effet de la bureaucratisation comme l'affirme le rapport) et les difficultés internes ne sont pas pour rien dans la fermeture de la maison.

On peut donc souligner ici qu'innover en matière de protection de l'enfance ne relève pas de l'aventure tranquille. Auguin (Mem 2002) décrit bien le long cheminement entre les premières esquisses du projet *Enfant Présent* et son ouverture, l'énergie déployée pour convaincre qui se concrétise désormais par une transposition dans un autre département.

L'appel à développer de nouvelles modalités d'intervention⁹³ (accueil de jour, séquentiel, Aemo renforcé...) ne saurait donc uniquement reposer sur l'initiative des travailleurs sociaux même si on observe que leurs insatisfactions face à des pratiques quotidiennes et leurs interrogations quant à leurs pertinences constituent de puissant moteur au changement.

La recherche conduite au sein de la PJJ nous apporte des éléments complémentaires. L'enquête par entretien a été menée auprès des protagonistes de trois dispositifs partenariaux innovants: un centre d'hébergement individualisé (avec une association), autour d'une problématique de formation, autour de la construction d'un outil d'information sur le droit des mineurs. Elle confirme le fait que l'innovation repose sur l'engagement des éducateurs qui ont cherché à prendre en compte et dépasser les difficultés nouvelles de la prise en charge des mineurs délinquants et qui acceptent la confrontation avec d'autres professionnels. Elle passe par le recours à des montages financiers inter-institutionnels et, dans les trois cas étudiés par la nécessité d'en passer par la création d'associations comme structures parapubliques pour contourner l'institution sinon pour fonctionner quelque peu en marge. La pérennité des actions renvoie à la question de la reconnaissance du processus d'innovation à l'intérieur de l'institution.

Il existe donc bien un certain paradoxe pour les responsables institutionnels à appeler au développement d'innovation: une sorte d'injonction à désobéir.

⁹³ Signalons le travail en cour de Sellenet à propos d'un service d'accueil et d'évaluation familial comparable au SAPMN du Gard que nous avons évoqué pour constater qu'il n'avait pas fait l'objet d'une évaluation. CF: Sellenet, C. (2005) *Le placement sans déplacement: nouveau credo de l'intervention auprès des familles*, communication, 9ème congrès de l'Eusarf, Université Paris X Nanterre.

Conclusion

Si on peut ici où là mettre à jour des éléments de processus, il reste beaucoup à faire pour décrire plus précisément les pratiques toujours plus ou moins engoncées dans l'espace de l'indicible. Des instrument comme le cahier de relevé des actes ouvrent de ce point de vue des pistes de travail au potentiel heuristique indéniable. On pourrait rappeler la construction aussi d'indicateurs au plus près du terrain que présente Le Poulter⁹⁴ et qui, à notre connaissance n'a pas connu de prolongement.

Globalement, ressort également des travaux présentés, une forme de difficulté à dépasser un certain empirisme, un immédiat de l'action nourri par les savoirs et l'expérience. Si l'empirisme peut être considéré comme consubstantiel aux pratiques, pris dans les logiques organisationnelles, faute de pouvoir d'être interrogé, discuté, il prend le risque de s'abîmer dans les habitudes et la routine.

⁹⁴ Le Poulter, F. (1990) *Recherches évaluatives en travail social* Grenoble, Pug.

IV- Les Effets

De quoi est-il question dans l'idée de mesurer les effets d'une prise en charge? S'agit-il de rendre compte d'une efficacité? Mais comment la définir entre intégration sociale et normalisation des conduites⁹⁵?

S'agit-il d'apprécier des résultats? Mais des résultats pour qui: pour les pouvoirs publics? Pour les professionnels? Pour les enfants ou pour les familles (Quinton⁹⁶) ?

S'agit-il par exemple d'évaluer un type de placement? Bassot (art. 2001) montre, à partir de questionnaires remplis par les professionnels au sein d'une même association (7 internats et un placement familial) que les enfants en placement familial présentent plus de difficultés symptomatiques (repli, somatisation, tendance dépressive..) que les enfants en internat ce qui tend à contredire l'idée que les enfants en placement familial seraient moins difficiles que les enfants confiés à un internat. Elle indique toutefois « qu'au delà du mode de prise en charge les raisons qui ont conduit au placement influencent de manière significative le

⁹⁵ Selon les termes de Le Poulthier

⁹⁶ Quinton,D.(2001) Des résultats insuffisamment satisfaisants, in Corbillon, M. (ed) *Suppléance familiale:nouvelles approches, nouvelles pratiques*, Vigneux-sur-Seine, Matrice, 133-150.

devenir de l'enfant dans ses aptitudes sociales « (p. 165). Par ailleurs Assailly⁹⁷ notait la difficulté de mettre en évidence l'influence de tel ou tel type de substitution éducative sachant que certaines caractéristiques de l'enfant ou de sa famille influençaient le type d'orientation (p. 49).

S'agit-il de situer les attitudes parentales et leurs influences? Mouhot (Art 1998), dans son étude sur le devenir d'enfants ayant séjourné en maison maternelle avec leur mère, (l'échantillon est constitué de 18 jeunes pris au hasard « parmi ceux que nous suivons ») met en lien le temps d'errance que l'enfant peut passer avec sa mère à la sortie du centre maternel avec les troubles du comportement de ceux-ci. Or à regarder les trajectoire décrites (durée du séjour en maison maternelle et surtout l'instabilité des placements pour les jeunes les plus perturbés ce qui pose la question de savoir s'ils connaissent de nombreux placements parce qu'ils sont perturbés ou s'ils sont perturbés du fait de nombreux placements) on peut s'interroger l'attribution au seul facteur d'errance de la mère les troubles constatés.

S'agit-il d'apprécier une pratique? Non seulement cela pose la question d'une mise en relation des causes et des effets et donc qu'un effet soit bien le résultat d'une cause déterminée comme le signale Le Poulitier⁹⁸ mais également de répertorier des actes professionnels qui définissent une pratique.

Ces questionnements permettent au moins de mesurer les difficultés inhérentes à ce dernier point d'un travail d'évaluation. Pour autant on ne saurait renoncer à tenter d'approcher quelques aspects des suites des prises en charge au travers de deux dimensions que nous avons relevées dans les travaux recensés, à savoir : le devenir et le vécu.

1-Le devenir

Depuis les travaux de Corbillon, Assailly et Duyme⁹⁹ (1986) sur le devenir d'enfants il y a eu peu d'études de cette ampleur. Pour mémoire on peut rappeler que ce travail inaugural avait permis de mettre en évidence la très faible amplitude de la reproduction des placements à l'ASE tout en soulignant la forte reproduction sociale des placements; autrement dit le fait que les enfants placés relèvent toujours des mêmes classes sociales. Concernant le devenir à l'âge adulte, celui était qualifié de relativement bon tout en notant des variabilités inter-individuelles pouvant être rapportées au sexe (plus grande vulnérabilité masculine) et au support social (le

⁹⁷ Assailly, J.P. (1989) L'épidémiologie des placements d'enfants, in Corbillon, M. (ed) *L'enfant placé: actualité de la recherche française et internationale*, Vanves, Ctnerhi, 47-68.

⁹⁸ Le Poulitier, F. (1990) *Recherche évaluatives en travail social*, Grenoble, Pug.

⁹⁹ Corbillon, M; Assailly, J.P.; Duyme, M. (1986) *L'enfant placé: de l'assistance public à l'aide sociale à l'enfance*, Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

choix du conjoint comme élément protecteur). Les auteurs concluaient: « nous terminerons sur un paradoxe: le devenir des enfants placés paraît finalement... banal! En effet dans leur grande majorité ces individus travaillent, se marient, achètent leur maison, ont des enfants et ... les élèvent! » (p. 181).

a) *L'insertion*

Nous pouvons adjoindre à ce travail inaugural quatre recherches plus partielles parce que liées à un établissement ou service particuliers ou à un département. Elles confirment les résultats globaux en matière d'insertion sociale et professionnelle mais en s'attachant par ailleurs à dégager des processus ce qui vont retenir notre attention. Nous ferons état également de quelques éléments complémentaires glanés dans différents articles.

L'étude de l'OHRAS (observation haut rhinois de l'action sociale, Rpp 1995) s'appuie sur trois enquêtes (enfants en pouponnière, adolescents placés ou suivis en milieu ouvert, jeunes majeurs sortant d'une prise en charge¹⁰⁰). Le travail a été rendu difficile d'une part du fait de dossiers peu renseignés, d'autre part parce que dans 8 cas sur 10 les services ne savent plus rien des jeunes deux ans après leur sortie.

L'étude de Dumaret et Coppel (1995 + Art 1996) a concerné 63 jeunes issus d'un placement familial (parmi 5338 accueillis entre 1960 et 1978). Le service a évolué au fil des années passant d'un accueil d'enfants atteints par la tuberculose à l'accueil d'enfants confiés pour carences, négligences et pathologies familiales, éthyliisme des parents voire comportements pathologiques et antisociaux et a donc vu la proportion d'enfants sous protection judiciaire considérablement augmentée.

L'étude de Corbillon, Duléry et Mackiéwicz (Rpp + art 1997) concerne une maison d'enfants. Sur la base d'un questionnaire adressé à l'ensemble des 142 jeunes qui ont séjourné dans l'établissement entre 1985 et 1995, 62 réponses¹⁰¹ ont pu être exploitées.

L'étude de Fréchon (Rpp 2001) s'intéresse au devenir de jeunes filles placées dans un foyer entre 1982 et 1996. Les données ont été recueillies auprès de 68 jeunes filles sur les 136 de l'échantillon de départ¹⁰².

Toutes les études font état d'une bonne insertion sociale et scolaire des jeunes et des adultes mais soulignent un niveau scolaire moindre que pour une population similaire. Ce

¹⁰⁰ Les échantillons sont constituées sur deux critères: année de naissance, année d'admission. Les données concernent essentiellement des situations avant 1994 (comme d'ailleurs l'étude Dumaret-Coppel).

¹⁰¹ Les auteurs ne manquent pas de discuter la représentativité de ce sous-groupe au regard de l'échantillon de départ. En comparant les caractéristiques ils constatent qu'il « présente sous des formes de tendances un ensemble d'éléments plus favorable sur le plan social » p. 62, une scolarisation moins problématique, des parents mieux insérés...

¹⁰² Après s'être assurée là aussi que ce sous-groupe était représentatif de la population accueillie.

dernier point doit être cependant nuancé. Dans une étude effectuée sur le département de l'Isère (Poussin *et al* Art 1996) sur la base d'une comparaison entre un groupe de jeunes (nés avant 1965) dont les travailleurs sociaux estiment qu'ils ont évolué favorablement (en terme de réussite scolaire, d'insertion sociale et familiale) et un groupe constitué par des situations tirées au hasard mettent à jour des résultats comparables en ce qui concerne le second groupe (niveau faible) mais indiquent que les jeunes du premier groupe ont un meilleur niveau et sont plus diplômés. L'étude de l'Orhas indique quant à elle que les jugements positifs apparaissent plus souvent pour des jeunes n'accusant aucun retard scolaire. Que mesure donc au fond le niveau scolaire ou que mesure-t-on au travers du celui-ci?

Probablement faut-il, derrière des résultats globaux tenter de repérer des itinéraires, des processus. Comme le souligne Fréchon à propos du logement en indiquant que les trois quarts des jeunes filles rencontrées vivent dans des logements stables : « tout porte à croire qu'avant d'accéder à ce type de logement la majorité des femmes est passée par des formes de logement plus transitoires » (p. 164), autrement dit les résultats ne peuvent être étudiés comme des faits bruts mais bien comme une traduction d'un ensemble de facteurs, inscrit dans des trajectoires.

L'étude de Corbillon, Duléry et Mackeiwicz, au delà des indicateurs sur le chômage ou la scolarité, tente justement de mettre à jour des processus en mettant « en rapport la situation actuelle des jeunes et les éléments connus à l'époque du placement » (p. 72):

- la variable scolarité/niveau de formation est corrélée avec le niveau atteint durant le placement;

- il est constaté que ceux qui acquièrent un diplôme le font en dépit d'une mobilisation négative ou variable de la mère. Les auteurs posent comme hypothèse la capacité de certains jeunes à se constituer un capital social face à l'absence de soutien familial;

- les jeunes engagés dans la conjugalité sont à la fois perçus positivement pendant le placement par les professionnels et ont vécu des relations parents/enfants peu positives : « un ensemble d'indications concordent qui permettraient de penser que les sujets installés dans la vie conjugale trouvent là à un relais à des relations familiales insatisfaisantes » (p. 74);

- ceux qui recourent à une aide après le placement sont également ceux qui avaient été perçus positivement pendant le placement.

Au final, les auteurs évoquent moins des pratiques professionnelles que des stratégies de compensation de la part des jeunes en raison de l'absence ou du faible soutien parental qui s'appuient sur de nouvelles alliances, la capitalisation scolaire et le recours aux relations pour une aide au quotidien (p. 75).

Dumaret et Coppel de leur côté, mettent en évidence la situation fragile de certains

jeunes, jeunes qui ont pour la plupart connu des situations de carences importantes dans un environnement en grande difficulté. Les auteurs ne font pas état d'autres liens entre l'âge d'admission et la qualité de l'insertion ni, résultat plus surprenant, entre la qualité de l'insertion et le fait d'avoir changé plusieurs fois de familles d'accueil. Suffit-il d'affirmer que les changements se sont effectués sans modifications de l'environnement géographique et d'accompagnement pour expliquer cette absence de lien? Poussin *et al* se montrent plus prudents en indiquant que les jeunes ayant un meilleur niveau scolaire ont bénéficié deux fois plus souvent que les autres d'une seule famille d'accueil.

b) Les relations familiales et sociales

La lecture de ces études semblent permettre, au moins à titre d'hypothèse, de différencier le placement en foyer du placement en famille d'accueil pour ce qui est du devenir des liens familiaux. Il faut toutefois prendre garde que des situations comme celles sur lesquelles a travaillé Fréchon (des jeunes filles placées en foyer à l'adolescence) et celles évoquées par Dumaret et Coppel (des placements longs en familles d'accueil avec un déplacement géographique conséquent par rapport au lieu d'origine) ne sont pas comparables en totalité sauf peut-être sur un point: la place du travail avec les parents: une démarche encore récente pour le placement familial au moment de l'étude, un choix délibéré pour l'équipe du foyer de ne pas prendre cette question en charge en la renvoyant sur les services de l'ASE.

Dumaret et Coppel notent qu'à l'âge adulte, confrontés dans l'enfance à deux environnements familiaux, les sujets ont effectué un choix quant à leurs relations avec l'une ou l'autre des familles. Mouhot (Art 2001) pointe un fait similaire. Des relations régulières avec les parents ou la fratrie entraînent une absence de relations ou des relations épisodiques avec la famille d'accueil. Inversement des liens durables avec la famille d'accueil conduit à une absence de contact avec la famille d'origine. Plusieurs éléments de compréhension sont avancés: le manque de relations parents/enfants pendant le placement demeure une réalité à la sortie; le type d'accompagnement, en particulier lors des rencontres avec les parents, influent sur la possibilité de gérer différents modèles d'identification; les difficultés de se situer entre une famille dévalorisée et un modèle d'accueil réfuté conduit à plutôt privilégier les relations aux pairs, frères et soeurs.

Sans que cela ne puisse rendre compte des mécanismes de choix d'un maintien de lien avec la famille d'accueil, Chapon-Crouzet (The 2003) a cherché à montrer que le type de relations nouées au sein de la famille avec l'enfant accueilli, plus précisément le type de

suppléance mise en oeuvre (ente substitution et partage) dépendaient de différents facteurs: les caractéristiques de l'enfant, l'histoire de la famille d'origine, l'histoire de la famille d'accueil, les interventions sociales, le type de contact entre enfants et parents. Son travail, fondé sur des entretiens avec des assistantes maternelles et sur l'étude de dossier d'enfants, sa visée descriptive, ne permettent pas de saisir les mécanismes en jeu. Nous touchons ici à la complexité des liens au sein du placement familial. Derrière l'apparente simplicité de l'accueil, derrière la valorisation d'un mode de prise en charge qui serait au plus près des besoins de l'enfant se trouve dissimulé un ensemble de mouvements, de noeuds qui rendent le travail d'accompagnement particulièrement délicat. Dumaret (Art 2004) évoque, non sans raison, l'importance de la qualité des relations entre les deux familles, qualité qui doit être soutenue par un étayage institutionnel, un suivi thérapeutique auprès des parents et de l'enfant pour favoriser le développement de ce dernier.

Si dans le cadre du placement familial le devenir des relations avec la famille d'origine apparaît d'abord dépendre de constructions difficiles sinon douloureuses entre deux familles, il semble que dans le cadre d'un foyer ce devenir relève d'abord de la possibilité de reconstruire un lien plus porteur. Fréchon distingue deux éléments: ce qui se joue avec chacun des parents, la situation ou non de conflit au moment de l'admission. Les jeunes filles avec lesquelles elle s'est entretenue n'évoquent pas de la même manière les relations avec leur père et mère ne serait-ce que du fait d'une rupture possible avec l'un des deux même si le couple parental n'est pas dissocié. Le père apparaît le plus souvent absent: du fait d'une séparation parentale avant le placement (70 % des situations) ou du fait qu'il était l'auteur de la maltraitance. A peine la moitié des jeunes filles a repris ou maintenu des relations avec leur père contre les trois quart lorsqu'il s'agit de la mère. En l'absence d'un conflit avec les parents, le lien n'est pas interrompu. Par contre, dans les situations plus difficiles, il faut du temps pour renouer sinon comprendre et accepter le passé; certaines jeunes le refusent encore quelques années après leur placement soit parce que les parents ont été continuellement absents soit parce qu'elles n'ont pu observer de changement de comportement de ceux-ci.

L'étude de Corbillon *et al* de 1989 soulevait déjà cet aspect et nous l'avons retrouvé dans les études qui ont suivi. La question du choix du conjoint apparaît relativement déterminante. Choix d'alliance dans l'étude Corbillon *et al* de 1997 face à l'absence de soutien familial, Dumaret et Coppel le décline en deux tendances: l'une est tournée vers l'aide, vers une personne qui ouvre vers la famille qui a manqué; l'autre qualifié de choix en miroir où les conjoints peuvent se reconnaître dans l'autre, comme le notent avec force les auteurs, lutter à

deux contre l'adversité ou sombrer à deux dans le malheur (1995 p. 132).

Fréchon reprend à son compte cette typologie mais en distinguant miroir négatif et miroir positif. Elle note que lorsque le choix est plutôt celui d'un conjoint aidant ou en miroir positif le couple s'installe dans une certaine stabilité, ce qui n'est pas le cas pour le choix en miroir négatif.

Que ce soit Corbillon *et al* ou Fréchon, une attention a été portée sur les relations sociales. Dans les deux cadres il est fait état d'une relativement faible socialité mais Fréchon estime que cela ne différencie pas ces jeunes d'une population aux caractéristiques socio-démographiques comparables. Les deux évoquent néanmoins la force des relations amicales quand elles existent.

c) Autres points de repère

Les travaux de Mouhot (Art 2001, 2003) apparaissent au regard de ces études plus pessimistes en matière d'insertion sociale et professionnelle. Cela nous semble dû à la constitution des échantillons élaborés à chaque fois dans le cadre de la pratique de l'auteur dans un service de l'ASE (dans un cas 49 jeunes sélectionnés, « choisis parmi ceux dont nous connaissons bien la situation »; dans l'autre 82 jeunes choisis au hasard avec un critère essentiel: « nous connaissions suffisamment la situation »). Au delà de ce problème on peut, comme pour l'étude de 1998 (citée ci-dessus), interroger la recherche d'un seul facteur. Ainsi dans l'étude de 2003 l'âge de l'enfant au moment de la séparation est donné comme essentiel pour expliquer une évolution et en particulier les troubles du comportements qui augmenteraient avec un placement tardif, c'est-à-dire après 3 ans. Poussin *et al* (Art 1996), d'une certaine manière mais sur des échantillons plus construits, vont un peu dans le même sens en évoquant une corrélation entre l'âge du placement et la perception d'une évolution positive, ce qui n'est bien sûr pas tout à fait la même chose que la mesure de troubles du comportement. Toutefois ils ne manquent pas de souligner d'autres facteurs congruents: stabilité du placement, situation peu judiciairisée, lien avec les parents et avec la fratrie.

On ne saurait mésestimer les indications qui émergent de ces travaux ne serait-ce peut-être parce qu'ils ciblent sans doute une frange de la population la plus en difficulté parmi les enfants placés et qu'ils convergent avec certains aspects soulevés par Dumaret et Coppel à propos des carences précoces en soulignant que les jeunes les plus blessés sur le plan narcissique, les plus atteints sur le plan de la sécurité de base connaissent des évolutions psychiques très lentes (2001 p. 62) et que probablement il existe une appréciation insuffisante

de leurs souffrances et de leurs conséquences. En tout cas, quel que soient les trajectoires, on retrouve tant chez Dumaret et Coppel que chez Mouhot la sourde complexité de vivre une double référence familiale dans le cadre d'un placement en famille d'accueil.

Par rapport au devenir des enfants placés, la question de devenir des enfants suivis en milieu ouvert demeure peu traitée. Breugnot et Durning mentionnent une étude sur l'impact des mesures qui montrerait que moins de la moitié des situations évoluerait de manière significative. Pour sa part l'Ohras signale que les situations ne se seraient pas améliorées voir ce seraient aggravées dans 42 % des cas (contre 20% dans les situations de placement). Corbillon, Rousseau, Durning (Rpp 1999) nuancent ce propos d'une part en soulignant la question des effets se mesure dans le temps, d'autre part en rappelant qu'il ne faut pas négliger la fonction contenante de l'action.

Sur le devenir à proprement parler, les arrêts de la scolarité à 16 ans sont plus importants que dans le cadre d'un placement (62 % contre 20) et de fait le niveau scolaire est plus faible ce qui explique peut-être un taux de chômage plus important. Après une prise en charge les jeunes sont peu demandeurs d'intervention.

Concernant les enfants en pouponnière, une des enquêtes de l'Ohras signale l'existence d'un lien entre la qualité des relations parents/enfant pendant le séjour et l'orientation à la sortie. En effet en l'absence de visites régulières les enfants ne retournent pas en famille. Comme bien souvent, ce type de constat n'explique rien en tant que tel. Plus intéressant est le fait que les retours en famille paraissent stables. Pour les enfants placés de nouvelles difficultés apparaissent en particulier sur le plan des acquisitions qui occasionnent des retard d'entrée au CP. Il faut rapprocher ce fait de ce que nous notions plus haut à propos de la prise en compte et plus exactement de l'anticipation des difficultés scolaires.

Deux mémoires se sont intéressés au devenir des jeunes mères accueillies en centres maternels. Rablat (Mem 1996) sur la base de 10 entretiens (78 jeunes mères avaient été sollicitées suite à leur séjour dans un centre maternel entre 1989 et 1992) tente de décrire des trajectoires après l'accueil vécu par elles sur le mode de l'inéluctable compte tenu de leur situation. En distinguant celles dont l'insertion reste un acquis et celles qui demeurent dans des difficultés, on reste malheureusement à un niveau descriptif. L'auteur soulève toutefois une question d'importance: le rôle de l'enfant dans la construction de l'avenir de la mère, enfant qui permet l'accès à l'autonomie, un retour à la norme et une certaine possibilité de réparation.

Le travail de Dovera (Mem 1999) basé sur une comparaison entre les éléments d'un dossier et les réponses à un questionnaire 5 ans après (n=49) nous semble aller un peu plus loin au sens où elle tend à montrer que les acquis du séjour en centre maternel dépendent de la qualité du réseau social évalué sur trois plans (conjugal, familial, amical) et plusieurs niveaux (de fort à faible) qui permettent de construire un indice de vulnérabilité. La démarche en cela se révèle tout à fait intéressante et tente de relier effectivement vulnérabilité et maintien des acquis. Notons que les jeunes mères les plus en difficultés sont celles qui ont perçu le départ de la structure comme une rupture. Par ailleurs l'auteur précise qu'elle n'a pu prendre en compte les effets de soutien de type Aemo ou tutelle aux prestations familiales.

2-Le vécu

Prendre en considération le vécu des jeunes et des familles dans l'ensemble d'un processus d'évaluation apparaît à maints égards comme une nécessité. Il ne s'agit pas simplement de faire état de la parole des usagers dans une logique d'enquête de satisfaction mais de prendre en compte et d'articuler avec d'autres éléments l'analyse ce que jeunes et familles peuvent dire de leurs trajectoires au sein des organisations auxquelles ils ont eu à faire.

Toutefois deux précautions semblent devoir être prises. Une parole est toujours recueillie à un moment précis de l'histoire du sujet qui l'énonce. Comme le souligne Hamman¹⁰³: « l'enquêté se souvient, témoigne, parle toujours de lui et des autres en fonction du moment présent » (p. 177). Dès lors l'histoire, les sentiments exprimés se trouvent marqués par la reconstruction du passé qui s'opère dans le maintenant de l'énonciation. Par ailleurs cette histoire, ces sentiments renvoient toujours à des rencontres: ils sont portés par le souvenir du regard projeté sur l'autre, sur les autres et selon que celui-ci ou ceux-ci aient été perçus plutôt comme aidants ou comme persécuteurs, selon donc le sens de la relation nouée, le discours prendra des teintes forcément contrastées.

a) Le point de vue des jeunes

Quelques soient les travaux on retrouve dans l'exploration du discours des jeunes ayant connu un placement des dimensions similaires, que ce soit dans l'approche de Dumaret et Coppel (1995, 45 entretiens), de l'Ohras (1995, 31 entretiens) de Corbillon *et al* (1997, 8 entretiens), de Gheorghiu *et al*¹⁰⁴ (Rpp 2002, 72 entretiens), Fréchon (2001, 30 entretiens),

¹⁰³ Hamman, P. (2002) Quand le souvenir fait lien, *Sociologie du travail*, n° 44, 175-191

¹⁰⁴ Dont nous n'avons pu obtenir que le travail sur les entretiens et non le rapport final concernant des enfants

Boutanquoi (2004 comparaison entre le discours des jeunes et des équipes sur 7 situations).

La première touche à une interrogation sur les raisons du placement. Elle trouve difficilement des réponses tant les motifs, les causes se mêlent à leurs yeux rendant laborieux l'identification d'un élément central; le fait que les travailleurs sociaux eux-mêmes peinent à mettre en avant des éléments déterminants ne facilitent sans doute pas la tâche. Restent parfois la colère face à la difficulté « d'expliquer l'inexplicable » (Mouhot 2001 p.46) et des propos particulièrement violents à l'égard des parents.

Cela a pour corollaire une seconde dimension: la quête d'une histoire. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer des questions sur ce point ¹⁰⁵. Ajoutons avec force que cette démarche traduit une quête de sens, une quête identitaire. Le sentiment de se sentir différents voire celui de subir une certaine stigmatisation est rarement absent dans le vécu de ces jeunes.

Viennent ensuite des dimensions qui relèvent plus précisément de la prise en charge et il nous faut ici différencier accueil résidentiel et accueil familial.

Dans le cadre de l'accueil résidentiel il serait également utile de distinguer en particulier à l'adolescence un placement accepté d'un placement imposé. Cela modifie la perception au moment de l'arrivée et dans le déroulement. Qu'ils évoquent ou non en fonction de ce statut de départ des points positifs dans la prise en charge (éloignement, ouverture sur des activités sportives, culturelles qui à leurs yeux ne remplacent en rien l'absence familiale) les jeunes s'accordent sur les difficultés sinon les lourdeurs de la vie communautaire, ses contraintes, la promiscuité, son emprise sur l'intime. Le mélange des populations (par exemple dans le cas examiné par Fréchon entre jeunes relevant d'une mesure d'assistante éducative et d'autres relevant de l'ordonnance de 45) est vécu avec peine surtout lorsqu'il s'accompagne d'une mise à l'épreuve par les anciens.

Dans le cadre de l'accueil familial, les propos sont fortement contrastés suivant la qualité des relations: tout n'est pas rose au royaume des familles d'accueil, loin s'en faut : les interrogations ne manquent pas pour les jeunes quant aux motivations, quant aux places laissées par rapport aux enfants de la famille, quant aux mauvais traitements, quant à ce qu'ils perçoivent parfois comme une complicité silencieuse des services vis-à-vis de la famille d'accueil. Dans un tout autre registre s'exprime aussi un véritable sentiment d'appartenance sinon de filiation.

Autre dimension qui transparaît dans les entretiens celui de l'incompréhension des actes des professionnels: cela touche la position du juge lorsqu'il maintient un droit de visite que l'enfant refuse; en complément du sentiment de complicité déjà mentionné entre travailleurs

sortis en 1980, 1990 et 200 d'un service ASE.

¹⁰⁵ Cf III-3-b

sociaux et familles d'accueil le reproche adressé à ceux-ci de ne pas entendre leur malaise, le mal-être voire de ne pas voir ce qu'ils subissent; les changements d'orientation particulièrement les changement de familles d'accueil.

Enfin pour nombre d'entre eux, la sortie au moment de la majorité est vécue sur le mode de l'abandon, plus rarement sur celui de la délivrance. Le saut dans l'inconnu, quelle que soit sa préparation renvoie probablement à un nouveau sentiment de solitude.

Il faut de manière forte souligner l'importance pour ne pas dire la fonction essentielle pour nombre de jeunes d'une relation stable, engagée et authentique avec un adulte de référence, une relation d'attachement et d'identification qui permet d'avancer. Il est assez remarquable de voir combien certains jeunes séparent l'organisation d'accueil qu'il peuvent critiquer sévèrement et la personne de cette même organisation qui a été pour eux un support déterminant. Cela suggère l'importance de travaux qui porteraient explicitement sur cette fonction d'accompagnement.

b) Le point de vue des parents

Dans ce cadre il paraît opportun de reprendre les distinction entre aide et suppléance.

Dans le cadre de l'Aed l'étude de Rurka¹⁰⁶ (Rpp 2005) ne manque pas de fournir quelques arguments quant à l'intérêt de cette mesure. La recherche s'appuie sur un échantillon certes faible (13 parents, un seul père, dont les enfants ont bénéficié d'une Aed terminée au moment des entretiens) et peut-être un peu biaisée (142 courriers ayant été adressés les parents répondants ne sont probablement pas représentatifs) mais elle met en évidence des points importants:

- les parents parlent facilement des difficultés rencontrées par et avec leur enfant; ils mettent en avant parfois leur isolement et les conditions précaires qu'ils peuvent connaître et qui sont à l'origine de l'intervention;

- ils éprouvent une difficulté à situer le cadre de l'intervention (notons que les travailleurs sociaux interrogés de leur côté manquent parfois à situer l'environnement institutionnel de leurs actions);

- leurs principales demandes concernent une aide pour dépasser les difficultés familiales, de la médiation dans les relations avec les institutions (principalement scolaires mais également face aux organismes sociaux);

¹⁰⁶ Ce rapport constitue la première partie d'une thèse en préparation (Cref, Paris X Nanterre). Cf Rurka, A. (2005) *Les représentations de l'efficacité et leur place dans la relation d'aide dans le cadre de l'aemo administrative*, communication, 9ème congrès de l'Eusarf, Université Paris X Nanterre.

- les parents estiment que l'intervention les a aidés à percevoir qu'un autre fonctionnement familial était possible en particulier en matière de communication; ils soulignent le soutien personnel (dont la fin peut être vécu difficilement) et l'impact sur les pratiques éducatives.

Dans le cadre de l'Aemo, Breugnot et Durning signalent un vécu plus violent, un sentiment de solitude face à une machine juridico-administrative. Le sentiment d'être jugé ou disqualifié émerge le plus souvent dans les moments conflictuels (par exemple une décision de placement). L'étude de Leurs (Mem 1997) vient nuancer ce propos à partir de l'analyse de questionnaire (49 répondants sur 90 ce qui pose toujours le problème de la représentativité). Elle note que 70 % des parents estiment qu'ils ont pu exprimer leur point de vue, 68 % estiment que le juge et les travailleurs sociaux s'efforcent de les comprendre. Elle note des décalages dans la perception des difficultés (qu'elle analyse comme une possible marque d'une collaboration de surface sans expliquer ce point de vue), une crainte du placement, le sentiment de surveillance et le passage d'une aide centrée sur l'enfant à un soutien moral et matériel. Comme dans l'étude de Rurka, ce sont les mères qui ont répondu: s'agit-il d'un redoublement de ce que nous avons signalé précédemment à savoir que la mère était le principal interlocuteur des travailleurs sociaux?

Léomant et Sotteau-Léomant (art 2001) décrivent différents niveaux des représentations par l'usager de l'intervention: l'aide, la contrainte et le contrôle qui renvoie à une mise en cause des fonctions parentales; ils observent dans le déroulement des mesures le possible passage de la contrainte et du contrôle à l'aide.

Dans ce cadre, l'étude de Fahine (Rpp 2002) à partir d'entretiens individuels (15) et collectifs(37) avec là encore une sur-représentation des mères, nous apporte certaines précisions. Les interventions caractérisées par l'aide sont présentées comme un soutien, une protection, un encadrement éducatif. Les travailleurs sociaux sont appréciés pour leurs compétences techniques et relationnelles. Quand les interventions sont marquées par la contrainte et le contrôle, les usagers se présentent comme victimes, soumis à la surveillance, à l'intrusion, à l'ingérence. Les travailleurs sociaux sont alors critiqués pour ce qu'ils représentent mais leurs qualités en tant que personnes ne sont pas mises en cause. Féhine précise que les usagers entrent dans une gestion raisonnée des obligations pour obtenir le plus rapidement une mainlevée de la mesure. Les interventions marquées par une évolution ont pu être vécues comme une agression, une disqualification mais les usagers s'approprient néanmoins la mesure et utilisent les aides. Au sentiment de peur (du placement) succède des pratiques de coopération. Il manque à ces descriptions une compréhension des processus en lien

probablement avec les raisons de la mesure, la trajectoire des familles jusqu'à la prise en charge.

Sans doute faut-il comprendre le passage d'un vécu plus douloureux entre Aed et Aemo en référence à l'augmentation des difficultés ou à leur aggravation. Sans doute cela débouche-t-il sur un espace plus conflictuel entre familles et travailleurs sociaux.

Au niveau de la suppléance, le sentiment douloureux s'accroît mais cela ne signifie pas qu'il soit une constante absolue comme nous l'avons vu à propos des stratégies parentales. La situation de suppléance, de délégation convient à certaines familles. Il n'en reste pas moins, comme le note Corbillon *et al*, la persistance d'un sentiment d'incapacité parentale que confirme pour les parents le fait d'être peu associés aux décisions en particulier au moment de l'orientation à la sortie. Sellenet (op.cit) à partir du matériel recueilli auprès de groupes de parents précise que toute intervention, toute séparation ne peut être que vécue dans la violence. Mais ce que dénoncent les parents ce n'est le fait en lui-même mais « l'absence d'empathie et de suivi qui en découlent, le non accompagnement de leur souffrance » (p.161).

Dans le cadre du placement familial, comme le montre Dumaret (art 2004) à partir de l'étude de 21 situations de familles en très grandes difficultés y compris sur le plan psychique, les parents parlent de leur souffrance de ne pouvoir élever leurs enfants, de la peur de ne pouvoir le récupérer ou alors dans un temps trop éloigné, de leurs difficultés éducatives lors des visites à domicile. Si l'auteur mentionne les problèmes de rivalité avec les familles d'accueil qui accentuent sans doute le sentiment de souffrance, elle constate aussi un report des conflits sur les services avec des reproches quant à l'instabilité des figures référentes, le fait de ne pas être associé aux décisions (changement de famille). Les familles interrogent par ailleurs les entraves à la parentalité que représentent les visites médiatisées. Par contre, l'auteur note que dans les situations de collaboration entre parents et famille d'accueil, les relations parents-enfants se passent plutôt bien. Les familles ne sont pas dans la délégation. « On est face à une délégation partielle assumée avec un certain investissement dans la distance, d'autant mieux assumée que les parents peuvent compter sur un référent stable » (p. 61). Inversement, si le placement est vécu comme insupportable il se produit une baisse des interactions.

On peut sans doute poser l'hypothèse qu'une partie du vécu des parents renvoie aux capacités des équipes à comprendre les situations dans leur singularité, à l'accompagnement qu'elles peuvent proposer, à la réflexion sur les espaces de co-éducation. Probablement ne s'agit-il pas d'éléments suffisants. Le mode de rencontre (demande *versus* contrainte qui ne

recouvre pas purement une distinction entre administratif et judiciaire) semble jouer un rôle au sens où le temps de la rencontre ne s'inscrit sans doute pas dans le même espace de pensée lorsque s'expriment des attentes ou se fait jour une situation de crise. Par ailleurs Chatenoud (Art 2004) dans le cadre des CHRS montre que les parents qui adoptent une attitude de coopération « expriment une assez forte satisfaction vis-à-vis de l'intervention sociale et du soutien reçu par les professionnels » (p. 125).

Conclusion

Les éléments sur le devenir et le vécu des jeunes et des parents ne constituent pas en tant que tels une mesure des effets des prises en charge mais des indices. A regarder l'insertion sociale et professionnelle, à observer la faible reproduction sociale des situations d'une génération à l'autre on peut au minimum affirmer que globalement elles n'ont pas d'effets négatifs. D'abord ne pas nuire insiste Mc Cord.

Deux éléments peuvent être mis en avant. Même si elle se trouve appréciée uniquement sur la base du discours, la qualité de la relation avec le travailleur social apparaît comme un élément moteur et déterminant du point de vue du vécu . Pour les parents, les conditions de la rencontre jouent un rôle non négligeable.

Dans le cadre de l'accueil familial l'évolution doit être regardée en fonction de la capacité de gestion de l'ensemble des relations entre les acteurs.

Conclusion: synthèse et perspectives

La quasi absence de travaux d'évaluation des pratiques qui s'inscrivent dans une démarche complète telle que la décrivent Durning et Boutin nous a conduit à un choix de présentation des différents types d'études analysées inévitablement discutables. En cherchant à dégager des grandes lignes de l'ensemble du corpus il est probable que nous ayons été plus ou moins injustes avec telle ou telle recherche qui méritait une meilleure exposition. Par ailleurs apparaissent sans doute ici et là des traces de nos hésitations, de nos oscillations entre la tentation de décrire plus précisément les travaux et la nécessité, liée à l'objet même de l'étude, de tenter de mettre à jour des éléments constitutifs de pratiques de qualité.

Au delà de ces premières considérations, deux limites doivent être précisées. La première consiste à souligner que nous ne pouvons en aucun cas être certains de l'exhaustivité de notre corpus sur la période considérée au regard, comme nous l'avons indiqué dans la partie méthodologie, des difficultés de repérage pour certains travaux, de l'accessibilité pour d'autres. La seconde est celle déjà énoncée par Breugnot et Durning dans leur travail sur l'Aemo: « la mise en perspectives d'informations tirées de recherches différentes est une activité risquée... Des comparaisons et des conclusions générales sont rendues hasardeuses étant donné les dates des différentes études, le choix de populations, les secteurs de recherche, le corpus étudié, les outils méthodologiques... » (p .30).

Cette réflexion nous apparaît particulièrement pertinente au moment de tenter une

synthèse et de dégager des pistes de réflexion et de recherche. Il nous faut admettre que cet exercice recèle peu d'espace d'originalité au regard des nombreux rapports sur la protection de l'enfance publiés ces dernières années qui ne manquaient pas de suggérer des orientations. Nous pensons plus particulièrement au rapport Naves et Cathala dont nous avons à plusieurs reprises fait mention ou au rapport du groupe de travail « Protection de l'enfance et de l'adolescence » placé sous la présidence de P. Naves, au rapport Roméo à propos des relations parents/professionnels ou le rapport du groupe de travail auprès de la Dgas sur la qualité des pratiques et son évaluation en protection de l'enfance. Notre position de chercheurs nous autorise peut-être un regard un peu décalé et en tout état de cause moins pris dans des enjeux professionnels ou politiques immédiats. En tout état de cause il ne saurait s'agir pour nous, en tant que chercheurs, d'affirmer ce que devraient être des pratiques de qualité mais juste de mettre en avant les éléments qui peuvent y contribuer.

Nous allons reprendre le plan utilisé pour la rédaction de ce rapport et examiner successivement ce qui touche de la connaissance des populations, aux contextes, aux processus et aux effets. La reprise de ces différents aspects indique d'ores et déjà un point majeur: la qualité des pratiques, son développement ne relèvent pas d'un seul facteur voire d'un seul domaine: elle s'inscrit dans l'articulation complexe d'éléments pris dans ces différents niveaux.

La connaissance des populations

Le constat s'impose et il n'est malheureusement pas nouveau : nos connaissances, tant en ce qui concerne les caractéristiques socio-économiques des familles qu'en ce qui concerne plus précisément les enfants pris en charge, demeurent approximatives¹⁰⁷. Non pas que nous ne sachions rien mais ce que nous savons repose sur des agencements incertains de données éparses et parcellaires.

En terme de pratiques, cela soulève une série de questions.

Comment, en l'absence de données sur la situation des enfants et de leurs familles relevant de la protection de l'enfance est-il possible d'élaborer des schémas départementaux ? Prenons l'exemple d'un schéma 200-2005 dont nous avons eu connaissance. Parmi les objectifs annoncés figurent deux points essentiels: organiser la cohérence des politiques institutionnelles; augmenter la diversité et la cohérence des réponses. Les éléments d'analyse

¹⁰⁷ Le rapport 2005 de l'Oned développe précisément les nombreuses difficultés existantes pour obtenir une vision relativement objective des situations d'enfants en danger.

sont constitués principalement de comptes rendus de réunions de concertation auxquels sont ajoutés quelques données qui se limitent à des flux de prises en charge. Comment est-il possible de prévoir et de décliner des réponses à des besoins sans identifier ceux-ci par une meilleure connaissance des familles et enfants concernés ? Comment est-il possible au niveau des établissements et services de réorienter si nécessaire les modes de fonctionnement, donc les pratiques sans ces éléments fondateurs? Comment sera-t-il possible d'évaluer ces mêmes établissements et services sans référence à ces données, sans préciser les caractéristiques de la population accueillie au regard des caractéristiques globales, autrement dit sans pouvoir véritablement interroger par exemple les modalités de sélection ?

L'exemple des départements du Nord et des Vosges souligne la difficulté de la tâche en particulier au niveau de la conception des outils. Le travail engagé par l'Oned avec des départements volontaires apparaît de fait primordial pour développer une connaissance globale mais aussi aider les services départementaux à construire les connaissances locales indispensables à définition de politiques¹⁰⁸.

Mais ces connaissances, pour essentielles qu'elles soient, n'en sont pas moins des connaissances statiques même si bien évidemment elles peuvent prendre un caractère dynamique par les comparaisons possibles entre des ensembles de données recueillies à des temps différents. Si on reprend la question des parcours d'enfants, celle sur le devenir et les effets, il apparaît tout aussi indispensable à une meilleure connaissance que soient mises en oeuvre des études longitudinales. Poser la question: « que sont-ils devenus? » a permis de mieux cerner les modes d'insertion sociales et professionnelles, de mettre ceux-ci en lien avec des éléments du passé. Il reste une question plus actuelle: « que deviennent-ils? ». Il s'agit ici de mieux cerner les processus en jeu par exemple dans le passage entre milieu ouvert et placement, dans l'institutionnalisation de certains placements ou dans ce qui favorise la restauration de l'exercice de l'autorité parentale.

Au delà des implications pratiques, au delà des études longitudinales à engager, la question de la connaissance des populations nous met face aux enjeux de la pauvreté et de la précarité. Celles-ci ne peuvent être seulement appréhendées comme un contexte, un arrière plan. Elles apparaissent comme inhérentes aux situations de protection de l'enfance. Dès lors se trouve posée la nécessité d'engager des travaux de recherche à ce propos, entre autres, comme l'a souligné Durning¹⁰⁹ sur la question des liens entre la situation socio-économique et les troubles psychopathologiques.

¹⁰⁸ Cf rapport 2005

¹⁰⁹ Durning, P. (2002) De la substitution à la formation parentale, in Fablet, D. (ed) *Les interventions socio-éducatives, actualités de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 19-47.

Les contextes

D'un point de vue général, les différents travaux présentés permettent d'insister sur l'importance de ce niveau au plan de l'élaboration et de la concrétisation des pratiques. Mais sans doute il faut prendre garde de ne pas limiter la prise en compte des contextes à la nécessité de l'accompagnement des équipes. Pour importante qu'elle soit, celle-ci ne remplace nullement la réflexion sur les structures en tant qu'elles sont le lieu de rencontre entre les représentations et les pratiques, sur les modes d'organisation. Ce double aspect renvoie à une difficulté majeure qui est d'éviter « une centration exclusive soit sur des dimensions psychologiques individuelles des phénomènes, soit sur les seules dimensions organisationnelles ou institutionnelles, sans prise en compte des enjeux liés aux individus, à leurs interrelation et surtout à la spécificité de la tâche »¹¹⁰. Les organisations de ce secteur ne peuvent être réduites ni à de simples systèmes d'action au risque de privilégier les procédures et une pseudo rationalité; ni à uniquement des systèmes sociaux qui réduirait les problèmes de fonctionnements à des enjeux relationnels. Elles sont à la fois l'une et l'autre, et elles doivent faire face à une tâche particulière qui va de l'aide à la suppléance, tâche qui inévitablement suscite débats, prise de positions idéologiques et émotionnelles sur l'enfance, la famille, l'individu et le social. En ce sens, il y a bien erreur fondamentale à vouloir penser ces organisations sur le mode de la prestation de service car cela revient à ignorer et à profondément méconnaître que la définition de leurs missions reflètent en partie des questionnements sociaux qui les englobent et les dépassent. Le débat ouvert sur les questions de droit, sur sa lisibilité¹¹¹ pour l'ensemble des acteurs, politiques, professionnels, familles, enfants, vient souligner que celles-ci, au delà même de leur structuration et des principes qui les gouvernent, se trouvent dans une étroite dépendance avec les définitions de la commande sociale.

De fait, du point de vue d'une meilleure compréhension des logiques à l'intérieur desquelles les pratiques de protection de l'enfance se concrétisent et prennent sens, sans doute

¹¹⁰ Durning, P. (2003) Interventions auprès d'équipes en internat, essai de justification d'une approche psychosocio-éducative, in Blanchard-Laville, C. et Fablet, D. (eds) *Théoriser les pratiques professionnelles*, Paris l'Harmattan, 171-190.

¹¹¹ On fait ici référence non seulement au rapport de l'Oned mais également à l'initiative de personnalités et d'associations intitulée « l'appel des 100 » pour un débat sur la protection de l'enfance (Lien social n° 766 du 22 septembre 2005)

existe-t-il une nécessité tant pour les magistrats que pour les équipes éducatives de pouvoir mieux situer les principes de subsidiarité et de proportionnalité tels que le droit européen les définit¹¹² parce qu'ils apparaissent de nature à mieux faire percevoir le continuum et non la rupture entre aide et suppléance (donc entre aemo et placement pour le dire plus abruptement), que cela ouvre de ce fait des espaces intermédiaires et des possibilités de penser les différentes situations de co-éducation.

Derrière cet aspect se profile également la question d'un accompagnement des familles et des jeunes dans leurs rapports avec la justice, question soulevée par le rapport Deschamps qui interpelle tant les pratiques de renvoi vers le judiciaire que le fonctionnement même de la justice.

Nous ne pouvons que rappeler, s'agissant de la formation, qu'elle ne peut être un levier suffisant à l'évolution des pratiques, d'autant qu'elle paraît mésestimer l'importance des compétences collectives. S'agissant de la formation initiale, elle ne saurait de toute façon être un viatique pour toute une carrière. S'agissant de la formation continue (dont il faut bien envisager les questions de ses objectifs et de son financement) les différentes expériences d'interventions psychosociologiques permettent de penser que dans le cadre d'un travail collectif avec une équipe pour l'aider à s'approprier des repères nouveaux de travail, il y ait là occasion de voir émerger et se stabiliser de nouvelles pratiques. Initiale ou continue, se trouve posée la nécessité de moments de formations transversaux aux terrains et aux professions dans l'idée justement de développer les compétences collectives.

Les processus

Un peu à l'image du problème de la connaissance des populations, nous savons peu de choses sur les processus. Nous savons peu de chose parce que, nous l'avons vu à propos des parents, les intentions demeurent plus ou moins floues ou, à propos de l'enfant, il n'y a que peu de travaux. L'absence d'objectifs identifiables plus précisément nuit forcément à l'appréciation des moyens mis en oeuvre si on admet que l'explicitation des intentions précède l'explicitation des actes, ou du moins l'accompagne. Le livret de recueil des actes est apparu en ce sens un outil tout fait précieux en ce qu'il invite justement non seulement à préciser les intentions mais à rendre en partie visible les pratiques. Le travail de Le Poulthier avait également montré le caractère fécond d'un repérage par les équipes elles-mêmes des objectifs et des actes

¹¹² Et que le rapport de la Dgas (2005) sur la qualité et son évaluation en protection de l'enfance mentionnent fort justement.

professionnels. On peut aussi envisager des moyens d'accès aux pratiques en actes des professionnels, en observant au plus près ce qui se passe dans différents dispositifs de travail, à la façon dont Tillard l'a fait pour les travailleuses familiales et Sellenet pour les groupes de paroles. Ce n'est qu'au plus près des actes mis en oeuvre que peuvent en une certaine manière se révéler la qualité de certaines pratiques : comment l'extrême précarité est prise en compte, comment la souffrance est entendue et reconnue comme telle, comment la confrontation des méconnaissances est effectuée.

Il semble indéniable dès lors que l'amélioration de la qualité des pratiques que ce soit auprès des enfants ou/et auprès des parents passe par un effort primordial d'élucidation et de mise à jour des intentions et des moyens afin d'aider les équipes à voir l'adéquation entre les unes et les autres. La question de l'entretien en est probablement la meilleure illustration: que cherche-t-on? L'entretien est-il une solution toujours adaptée? Une solution de facilité? Pourquoi ne pas penser à d'autres formes pour l'échange comme les supports d'activité?

On en revient inévitablement à la question de l'évaluation conçue non comme outil technocratique de contrôle mais comme support dans l'analyse des pratiques.

Il s'agit d'un ensemble de question qu'il faut également poser à l'ensemble des pratiques psychologiques. S'il existe des éléments descriptifs des pratiques éducatives nous n'avons trouvé aucune étude sur les pratiques psychologiques. Pourtant nombre d'aspects de l'accompagnement des familles et des jeunes se trouvent renvoyés sur cet espace et il apparaît alors nécessaire que là aussi s'effectue un travail d'élucidation.

Dans tous les cas, ce travail d'explicitation et d'élucidation d'éléments de la pratique, en tant qu'il fait partie intégrante d'un travail d'évaluation globale, ne peut se faire qu'avec des outils construits sur le terrain.

Plus globalement, il nous semble que le fait marquant en tant qu'il conditionne probablement toute une manière d'envisager l'action, d'élaborer les projets, d'être attentif à des points comme la scolarité, de réfléchir aux modalités d'articulation du travail avec l'enfant et du travail avec les parents en fonction non pas de principes mais des réalités de la situation examinée, de proposer des espaces intermédiaires d'interventions mais également de considérer ou non les places réelles ou potentielles de sujet et d'acteur des personnes concernées, touche à la question de l'évaluation des situations. Il s'agit d'une question transversale au sens où elle est présente dès la première rencontre avec une famille au moment de la compréhension des difficultés auxquelles elle doit faire face, que tout au long d'une prise en charge dans l'appréciation des évolutions et de la pertinence des choix.

Il nous semble important de récuser toute tentation d'une mise en cause des compétences individuelles au sein des équipes éducatives. Par contre il apparaît essentiel non seulement d'interroger les compétences collectives mais surtout de réfléchir aux conditions d'une plus grande rigueur, d'une plus grande objectivité, d'un meilleur suivi dans le temps.

Autrement dit, il faut poser la question de la démarche et des outils. Il apparaît clairement dans les différents travaux que les équipes ont recours à des connaissances, s'appuient sur l'expérience mais dans le cadre d'une démarche marquée par l'empirisme et l'emprise de la subjectivité. L'empirisme peut sans doute être considéré comme un trait caractéristique du travail relationnel. Le problème est quand à l'empirisme des uns succède l'empirisme des autres sans ni l'un ni l'autre ne soient interrogés, sans qu'il y est possibilité de le transformer en connaissances partagées. De son côté si la subjectivité est également consubstantielle au travail relationnel sans laquelle il perd un de ses fondement majeur (au profit de la prestation) elle ne saurait pour autant produire à elle seule la mise en évidence des faits et leur analyse.

Ce dont il est question relève de l'utilisation d'outils comme support d'une démarche clinique. Il ne s'agit pas de recourir à des grilles, mais de penser un étayage.

On peut citer comme exemple les cahiers d'évaluation et de suivi (Action and assessment records) du programme anglais « Looking after Children »¹¹³, et de son adaptation canadienne « S'occuper des enfants »¹¹⁴. Si on peut reprocher aux cahiers (ils sont différent suivant les tranches d'âge) d'être principalement référés à la psychologie du développement, d'être de ce fait uniquement centré sur l'enfant, d'apparaître relativement lourd à compléter (plus d'une centaine de pages pour le cahier pour adolescents) il n'en représentent pas moins une expérience tout à fait intéressante. Chaque dimension du développement (la santé, la scolarité, l'identité, les liens familiaux et sociaux, la présentation en société, le développement affectif et comportemental, les capacité d'autonomie) fait l'objet de questions précises et d'espaces réservés au recueil de la parole de l'enfant ce qui constitue un élément tout à fait essentiel. Le bilan de l'implantation au Canada avance l'idée que le programme a permis une amélioration de la qualité des évaluations, une clarification des processus de formulation des objectifs, des changements dans l'approche du travail avec les enfants.

Leur intérêt est donc d'apparaître comme des guides, des supports pour l'évaluation et l'élaboration des projets. La question ne se pose pas en terme de transposition en France du

¹¹³ Cf Children and society: (1998) Assessing outcomes in child care: as international perspective, vol; 12, n°3.

¹¹⁴ Kufeldt, K; Simard M.; Vachon, J. (2000) *S'occuper des enfants au canada*, UNB, Université de Laval. On peut se procurer l'apport auprès du Centre Murial McQueen Fergusson, Université du Nouveau-Brunswick .

programme en lui-même : il s'agit plus vraisemblablement de s'inspirer de la démarche pour construire une sorte de référentiel. Il nous semble que la mise en chantier d'un tel travail d'élaboration prend un caractère prioritaire. Il suppose une collaboration étroite entre chercheurs et praticiens.

Les effets

Nous ne pouvons ici que réitérer la nécessité d'engager des études longitudinales pour mieux cerner les processus en jeu dans les prises en charge et le devenir. On peut ajouter à l'évidence que cela va de pair avec l'élaboration d'outils d'évaluation au sens où effectivement une part non négligeable des informations nécessaires peut être recueillies par cet intermédiaire.

Si on prend en compte le vécu, il nous faut alors revenir sur la notion de démarche clinique évoquée ci-dessus en tant que cadre dans lequel inclure le recours à des outils d'évaluation au sens où c'est justement dans ce cadre que ce recours peut prendre sens. Celle-ci, si elle fait référence à une dimension historique du travail social comme le souligne Chauvière¹¹⁵, mérite sans doute qu'on lui accorde un nouveau développement. Deux points paraissent devoir être pris en compte. On critique assez facilement la psychologisation du travail social et certains travaux mentionnés n'y ont pas manqué. Le problème c'est que la psychologisation n'est en aucun cas « le recours à des dimensions psychiques dans la compréhension et l'approche de situations mais la mise en oeuvre de savoirs de type psychologique en dehors de tout dispositif clinique »¹¹⁶. On observe dans le discours sur le vécu des jeunes et des parents les traces de sentiments d'incompréhension, d'enfermement dans des catégories pré-établies, de parole insuffisamment prise en considération ce qui justement renvoie à une absence de véritable démarche clinique, à une emprise. La démarche clinique revient donc à restituer à l'autre sa position de sujet dans ses déterminations aussi bien individuelles que sociales, à interroger autant de celui qui parle que de celui qui est parlé dans les équipes, à refuser de réduire cet autre aux perspectives d'un savoir automatique (idem). La démarche clinique suppose de fait une attention particulière à la parole, aux perceptions, aux analyses de celui qui se présente dans la nudité de sa faiblesse. Elle fait passer d'une certaine manière du souci pour l'autre au souci de l'autre et en cela elle est un support de la qualité des pratiques.

Dans un registre voisin, l'approche systémique invite à penser la question des

¹¹⁵ Chauvière, M. (2004) *Le travail social dans l'action publique*, Paris, Dunod.

¹¹⁶ Boutanquoi, M. (2004) Travail social, psychologisation et place du sujet, *Connexions*, n°81, 75-87

souffrances du sujet en les situant d'emblée dans le contexte relationnel des familles, des groupes et des institutions. Evitant les étiquettes pathologisantes, elle vise bien au contraire à trouver les appuis possibles pour que puisse reprendre l'évolution dont le symptôme témoigne du blocage. Au regard du travail avec les parents, elle insiste sur « la compétence des familles », sur leurs ressources toujours présentes même dans les situations dramatiques ; elle met en avant la nécessité que les professionnels puissent agir de telle sorte que les parents-clients deviennent des parents collaborateurs (Ausloos¹¹⁷). Ce qui se trouve en jeu relève des pratiques de co-construction du cadre de travail avec les usagers, de co-construction même des objectifs eux-mêmes y compris lors d'un travail « sous contrainte ».

On le notera aisément, il s'agit d'un engagement dans un travail de nature profondément réflexive, interrogative et évaluative à propos des pratiques qui se situe à mille lieues d'une démarche strictement procédurale.

Elle suppose le soutien des différentes institutions concernées.

Suite à cette recension, cinq perspectives de nature à favoriser une qualité des pratiques en protection de l'enfance nous paraissent devoir être mises en exergue :

- une meilleure connaissance des populations, tant au niveau national, départemental qu'au niveau des établissements et services

- une meilleure prise en compte des contextes institutionnels et organisationnels des interventions, de leur influence sur les fonctionnements

- la nécessité d'explicitier et d'élucider les intentions et les actes sur le terrain, d'examiner la manière dont ils prennent ou non en compte les réalités des enfants et des familles sur le plan de qu'ils vivent économiquement, socialement et pas seulement psychologiquement

- le développement d'outils pour l'évaluation tout au long de la prise en charge au service d'une démarche clinique renouvelée, au service d'une continuité des prises en charge, au service de la qualité des projets

- la mise en chantier d'études longitudinales pour mieux comprendre les trajectoires, les effets et les devenir.

A ces cinq perspectives il faut en ajouter une sixième.

On ne peut que constater dans notre corpus l'absence de travaux relevant de la recherche-action. On peut constater par ailleurs la lenteur de la diffusion des résultats de la

¹¹⁷ Ausloos, G. (1996) *La compétence des familles*, Ramonville-Saint-Agne, Erès.

recherche, à tout le moins leur faible prise en compte ne serait-ce qu'au regard de la quasi absence de revue de littérature dans les mémoires Dsts ce qui n'est pas sans soulever quelques questions sur l'accès à ces résultats dans les centres de formation. Autrement dit, on ne peut que constater la faiblesse en France du lien entre la pratique et la recherche. On ne saurait ici en faire l'analyse historique. On ne peut que regretter tant il apparaît que le développement de ce lien, les échanges qu'il occasionne, les collaborations qu'il permet peuvent sans doute être un support non seulement de la qualité des pratiques mais sans doute aussi de la qualité des recherches.

On peut espérer que les différents perspectives dessinées en soient l'occasion et que cela bénéficie d'un soutien et d'un encouragement à la mesure des enjeux pour la protection de l'enfance.

Bibliographie

- AFÖLDI, F. (1999) *L'évaluation en protection de l'enfance*, Paris, Dunod.
- AUSLOOS, G. (1996) *La compétences des familles*, Ramonville-Saint-Agne, Erès.
- BARREYRE, J.Y.; BOUQUET, B.; CHANTREAU, A.; LASSUS, P. (1995) *Dictionnaire critique de l'action sociale*, Paris, Bayard.
- BARREYRE, J.Y. (2002) L'évaluation dans le domaine éducatif et social: méthode ou référentiel ?, *La nouvelle revue de l'AIS*, 20, 45-52.
- BEILLEROT J. (1998) in Blanchard-Laville C. & Fablet D. *Développer l'analyse des pratiques professionnelles*. L'Harmattan, Paris.
- BIANCO, J.L.; LAMY, P. (1980) *L'aide sociale à l'enfance demain*, Paris, Ministère de la santé et de la sécurité sociale
- BLANCHARD-LAVILLE C.; FABLET D. (2001) *Sources théoriques et techniques de l'analyse des pratiques professionnelles*, Paris, L'Harmattan.
- BOUTANQUOI, M. (2004) Travail social, psychologisation et place du sujet, *Connexions*, n° 81, 75-87.
- BOUTIN, G.; DURNING, P. (1994) *Les interventions auprès des parents*, Toulouse, Privat (2ème édition 1999, Paris, Dunod)
- BOUTINET, JP. (2004) *Anthropologie du projet*, Paris, Puf, Coll. Quadrige.
- CIFALI, M. (1999) Métier impossible? Une boutade inépuisable, *Le Portique, Revue de psychologie et de sciences humaines*.
- CHAUVIÈRE, M. (2004) *Le travail social dans l'action publique*, Paris, Dunod.
- CHILDREN and SOCIETY (1998) Assessing outcomes in child care: as international perspective, vol; 12, n°3.
- CORBILLON, M. (2000) Prendre en compte le réseau social primaire, in Gabel, M.; Jésus, F. et Manciaux, M. (eds) *Bienveillance: mieux traiter les familles et les professionnels*, Paris Fleurus, 389-408.
- CORBILLON, M.; ASSAILLY, J.P.; DUyme, M. (1989) *L'enfant placé*, Paris, Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.
- CORBILLON, M.; DURNING, P.; FABLET, D.; AUSCHER, T. (1993) *Enfant présent: une crèche familiale entre accueil et prévention*, Olivet, Geris.
- De BROISSIA, L. (2005) *L'amélioration de la prise en charge des mineurs protégés*, Rapport au ministre délégué à la famille.
- DESCHAMPS, J.P. (2001) *Le contradictoire et la communication des dossiers en assistance éducative*, rapport au garde des Sceaux, ministère de la justice.
- DGAS (2005) *La qualité et son évaluation en protection de l'enfance: éléments de réflexion*, Ministère de la Santé et des Solidarités.
- DUBET, F. (2002) *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.
- DURNING, P. (1986) *Education et suppléance familiale en internat*, Vanves, Ctnerhi.
- DURNING, P. (1999) *Le partage de l'action éducative entre parents et professionnels*, Vaucresson, Cnfe-Pjj.
- DURNING, P. (2002) De la substitution à la formation parentale, in Fablet, D. (ed) *Les interventions socio-éducatives, actualités de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 19-47.
- DURNING, P. (2003) Interventions auprès d'équipes en internat, essai de justification d'une approche psycho-socio-éducative, in Blanchard-Laville, C. et Fablet, D. (eds) *Théoriser les pratiques professionnelles*, Paris L'Harmattan, 171-190.
- FABLET, D. (2000) Intervention-formation et consultations d'équipe en structure d'éducation résidentielle, in Fablet, D et Blanchard-Laville C. (eds) *Pratiques d'intervention dans les institutions sociales et éducatives*, Paris, L'Harmattan, 191-220.

- FABLET, D. (2001) Innover dans le champ de la suppléance familiale, In Corbillon, M. (ed) *Suppléance familiale: nouvelles approches, nouvelles pratiques*, Vigneux-Sur-Seine, Matrice.
- FLAMENT, C. (2001) Pratiques sociales et dynamique des représentations , in Moliner, P (ed) *La dynamique des représentations*, Grenoble, Pug, 46-58.
- GABEL, M. (2000) L'importance, les causes et les effets de la judiciairisation de la protection de l'enfance en danger, *Neuropsychiatrie de l'enfance*, 48. 508-512.
- GABEL, M. (2002) Pratiques institutionnelles d'évaluation, in Gabel, M. et Durning, P. (eds) *Evaluations(s) des maltraitances*, Paris, Fleurus, 49-94.
- GIUDECELLI-DELAGE, G.(1993) La responsabilité pénale des travailleurs sociaux, *Revue de droit sanitaire et social*, n° 4, 708-724.
- GIUST-DESPRAIRIE, F. (2003) *L'imaginaire collectif*, Ramonville-Saint-Agne, Erès
- GONZALEZ, G. ; CLAIRE-LOUISOT, J.; WEILL-FASSUNA, A. (2001) Les activités d'interventions psychosocio-éducatives: une catégorie spécifique de la relation de service, in *Actes du congrès de la SECF-ACE*, 76-82.
- HAMMAN, P. (2002) Quand le souvenir fait lien, *Sociologie du travail*, n° 44, 175-191
- HOUZEL, D (1999) *Les enjeux de la parentalité*, Ramonville-saint-Agne, Erès.
- JODELET, D. ; MOSCOVICI S. (1990) Les représentations sociales dans le champ social, *Revue Internationale de psychologie sociale*, 3, 285-288
- KASHEFI ESMAEIL ZADEH, H. (2003) Le conseil de l'Europe et la protection enfantine, *Sauvegarde de l'enfance*, vol. 48, n° 4-5, 156-174.
- KUFELDT, K; SIMARD M.; VACHON, J. (2000) *S'occuper des enfants au canada*, UNB, Université de Laval.
- LASSAIRE, J.P. (2004) *Les théories métissées des éducateurs*, Paris, L'Harmattan.
- LE POULTIER, F. (1990) *Recherches évaluatives en travail social*, Grenoble, Pug.
- LEMAY, M. (1973) *Psychopathologie juvénile*, Paris, Fleurus.
- NOGRIX, P (2005) *L'amélioration de la procédure de signalement de l'enfance en danger*, Rapport au ministre délégué à la famille, juillet 2005)
- ONED (2005) *Rapport annuel au parlement et au gouvernement*, Paris, Gipem.
- QUINTON, D. (2001) Des résultats insuffisamment satisfaisants, in Corbillon, M. (ed) *Suppléance familiale:nouvelles approches, nouvelles pratiques*, Vigneux-sur-Seine, Matrice, 133-150.
- SAINT-ARNAUD Y. (1995) *L'interaction professionnelle. Efficacité et coopération*, Presses de l'Université de Montréal
- SELLENET, C. (2001) *Avoir mal et faire mal*, Revigny-Sur-Ornain, Hommes et perspectives.
- ROUSSEAU, P. (2002) Un outil d'analyse des pour l'observation des mesures d'Aemo, in Fablet, D. ((dir) *Les interventions soci-éducatives*, Paris, l'Harmattan, 130-152.
- RIFFAULT, J. (1998) Les références théoriques et l'institution d'un sujet professionnel, *Espace Social*, n°7, 34-36
- TICHOUX, C. (2000) *Relation avec les familles: quelles compétences? Quelle formation?* Paris, Délégation interministérielle à la famille.
- VEZINA, A.; LORD, M.; THIBAUT, M.; PELLETIER, D.; BRADET, R. (1995) *Diagnostic et traitement de l'enfant en danger*, Paris, L'Harmattan.

Annexe 1 : Les thèses

- ABELS, C.(1997) *Histoire de vie d'enfants placés et construction d'historicité*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Tours.
- ALFOLDI, F. (2003) *La compétence évaluative en protection de l'enfance*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Toulouse 2.
- AUDIAR, S. (2002) *Quelles aides pour les équipes s'occupant d'adolescents*, Thèse de doctorat en médecine, Université Paris 7.
- AUGUSTE, N. (2002) *Défaillance parentale et formation initiale*, Thèse de doctorat en médecine, Université de Saint Étienne.
- AUTEM, D. (1998) *Les mesures judiciaire de placement*, Thèse de doctorat en droit, Université de Lille 2.
- BAZEX, H. (2002) *La maltraitance familiale sur enfant*, Thèse de doctorat en psychologie, Université de Toulouse 2.
- BOUTANQUOI, M. (1999) *Travail social, représentations sociales et relation d'aide*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université Paris X Nanterre.
- CHAPON-CROUZET, N. (2003) *Relations affectives et parentalité en situation de placement familial*, Thèse pour le doctorat en science de l'éducation, Université Paris X Nanterre.
- CHÉRY, I. (2002) *les avatars du projet individuel*, Thèse de doctorat en psychologie, Université Toulouse 2.
- COTHENET, S.(2001) *Maltraitance infantile*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Lille 1.
- IGUENANE J. (1995) *La formation continue des professionnels dans le domaine de la maltraitance*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université Paris 5.
- JOIN-LAMBERT MILOVA, H. (2004), *L'autonomie et les éducateurs, pratiques professionnelles et évolution du métier en France, en Russie et en Allemagne*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris VIII,
- LECLAIR, L. (1995) *L'enfant maltraité au sein de sa famille*, Thèse de doctorat en droit, Université de Pau.
- LHERBIER MALBRANQUE, B (1997) *La collaboration des organismes et autorité concourant à la protection de l'enfance*, Thèse de doctorat en droit, Université de Lille 2.
- MIGNACCA G. (1995) *Analyse psychosociale de dispositifs d'assistance*, Thèse de doctorat en psychologie, Université de Montpellier 3.

PREVOT, O. (1997) *Parentage : prévention et formation, recherches sur les attitudes, les pratiques et le sentiment de compétence parentale de mères françaises en difficultés*, Thèse de doctorat en psychologie, Université de Montpellier 3.

VALLERIE, B. (2000) *La prise de décision comme moment éducatif*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Lyon 2.

WENDLAND, J (1999) *Devenir mère en centre maternel, étude clinique longitudinale et comparative de jeunes mères célibataires*, Thèse de doctorat en psychologie, Université Paris 13

Annexe 2 : Les rapports de recherche

- ADEIS-OHRAS, (1995) *Devenir des enfants placés et suivis en milieu ouvert*, non publié.
(Disponible auprès de l'Observatoire Haut-Rhinois de l'Action Sociale)
- AFRESC (2002) *Rapport d'évaluation de la Maison Robinson : association Intermèdes de Longjumeau*, Ronéo, <http://fondation.intermedes.free.fr/>.
- AMOUREUX, C. (2002) *Évaluation des mesures de protection apportées aux enfants de parents déficients mentaux*, Conseil Général de la Savoie.
- BAUDIER-LORIN, C. CHASTENET, B. (2004) *Bénéficiaires de l'aide sociale des départements en 2003*, Ministères de la santé et des solidarités, Dress, Série statistiques, n° 72.
- BESSIN, M. (2002) *La construction de l'urgence judiciaire au sein de la justice des mineurs*, Paris, Centre d'étude des mouvements sociaux.
- CEBULA, J.C. (1994) *Le placement familial à l'aide sociale à l'enfance*, Paris, La Documentation Française.
- COHEN-SCALI, V. (1995) *Synthèse de l'étude des prestations de l'association Les Nids*, ronéo, Rouen, Credij.
- CORBILLON, M.; DULERY, A.; MACKIEWICZ, M.P. (1997) *Après les Cèdres Bleus, quel devenir à l'issue d'un placement en maison d'enfants*, Rapport final, Olivet, Géris.
- CORBILLON, M.; DULERY, A. (1997) *Etude des interventions d'aide en direction des mères isolées*, Rapport Centre de recherche éducation et formation, Paris X.
- DRESS (2000) *L'aide sociale à l'enfance*, Ministère de la santé et des solidarités, Etudes et Résultats, n° 46.
- DRESS (2001) *Aide sociale à l'enfance : quelle organisation pour les départements*, Ministère de l'emploi et de la solidarité, Etude et résultats n° 144.
- DUMARET, A.C.; RUFFIN, D. (1999) *Bilan socio-scolaire et prises en charge des jeunes en placement familial*, ronéo, Sleu/Cermes Inserm.
- FABLET, D. (1998) *Les modalités de coopération entre les équipes de PMI et leurs partenaires*, Groupe de recherche éducation et famille, Conseil Général des Hauts de Seine.
- FABLET, D. (1999) *Suppléance familiale précoce et soutien à la parentalité: enfant présent*, Nanterre, Erisfer.

- FABLET, D.; MACKIEWICZ, M.P. (1996) *Les modalités de coopération entre professionnels et parents d'enfants placés en pouponnière à caractère social*, Paris, Mire.
- FAHINE, A. (2002) *Les perceptions et la représentation de la protection de l'enfance par des familles et des jeunes*, ronéo, Orsas-Lorraine, Conseil Général de Haute Saône/ Direction départementale de la PJJ.
- FRECHON, I. (2001) *Être placées à l'adolescence et après*, Vaucresson, CNFE-PJJ.
- GAVARINI, L, COLIN, L; PETITOT, F.; SUZZARINI, J.M. (1995) *Les pratiques éducatives contemporaines: conflits décisionnels et enjeux éthiques autour de la maltraitance*, Paris, Mire.
- GHEORGHIU, M.(dir) (2002) *Etude longitudinale sur le devenir des personnes sorties de l'ASE: la recherche de personnes et les entretiens*, rapport, Bobigny.
- JACOB, E. (2004) *Évaluation du service d'accueil de jour Du Breuil*, Conseil Général de Seine-Saint-Denis.
- LAIDEBEUR, P. (2000) *Etude sur les enfants et adolescents pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance au 30 juin 1998*, non publié, Conseil Général du Nord.
- MASCLET, O.; ROZIER, S. (2000) « *Se livrer pour se délivrer* », *les groupes de parents animés par les écoles des parents et des éducateurs*, Paris, Fnepe.
- NAVES, P.; CATHALA, B. (2000) *Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents*, Igas/Igsj. (disponible sur <http://www.justice.gouv.fr/publicat/igsj060a.htm>)
- ODAS (2004) *Évolution des signalements d'enfants en danger en 2003* (disponible sur <http://www.odas.net>)
- ODEV (2001) *Les jeunes en difficultés dans les Vosges: jeunes en danger ou délinquants suivis en milieu ouvert*, non publié, Conseil Général des Vosges, et Direction départementale de la PJJ.
- ODEV (2002) *Les jeunes en difficultés dans les Vosges: jeunes en danger ou délinquants accueillis en établissement, familles d'accueil ou lieu de vie*, non publié, Conseil Général des Vosges et Direction départementale de la PJJ.
- OSTY, F.; GUILLAUME, C. (1999) *Innovations partenariales et recomposition des pratiques*, Vaucresson, CNFE-PJJ.
- PERRY, E.; DAUTY, A. (2004) *La fonction de soutien accompagnement*, Vaucresson, CNFE-PJJ.
- ROLLET, C, ; NORVEZ, A ; MOLLO, S (1995) *Les centre maternels : utopies et réalités éducatives d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Mire.
- RURKA, A (2005) *L'efficacité des mesures éducatives vue par les parents et les professionnels*, Ronéo, Paris X Nanterre, Centre de recherche éducation et formation.

TILLARD, B. (2004) *Observation ethnographique des interactions TISF-Familles*, Rapport final PRS 2000-336 Santé des jeunes. URIOPSS, Région Nord Pas de Calais.

SOREL, M. (sous la direction de) (2000) *Quand il s'agit d'identifier les référents théoriques des travailleurs sociaux...* Paris V, Centre de formation continue.

Annexe 3 : Les mémoires

BEISTEGUI, M. (2001) *Le relais à l'aide sociale à l'enfance: le discours des travailleurs sociaux de l'aemo au moment du placement*, Dsts, Etsup, Paris.

BOURHIS-LUCAS, M.C. (2003) *Une action de soutien à la parentalité: les groupes de paroles*, Dess Éducation Familiale, Université Paris X Nanterre.

DOVERA PERUGIA, M. (1999) *Le centre maternel: une étape vers l'insertion sociale*, Collège Coopératif, Rhône-Alpes.

ESCURAT GRASSAC, I. (2000) *Interculturalité et travail éducatif dans le cadre de la protection de l'enfance*, Epsi, Clermontferrand.

FERMENT, I. (2002) *L'acte éducatif dans tous ses états: évolution des pratiques des professionnels en aemo*, Etsup, Paris.

FRIDRICI, D. (2000) *Une tâche difficile de suppléance familiale : le suivi scolaire dans un foyer pour enfants*, Dess Education familiale, Université Paris X Nanterre.

GANCE, M. (2003) *Familles, enfant , institution: les enjeux de l'association de la famille et de l'enfant à l'action éducative*, Dsts, Collège Coopérative Rhône-Alpes.

GASTON, M. (1996) *Professionalisation de l'accueil familial: évolution et sens d'une pratique en recherche d'identité*, Université Toulouse Le Mirail.

LECLERC, C. (2003) *Conflit, contrôle et contrat en assistance éducative*, Dsts, Irts Champagne-Ardennes.

LESENNE, P. (2001) *Maltraitance et pratiques professionnelles: incidence de la loi du 10 juillet 1989*, Irts, Talence.

LEURS, M.C. (1997) *La mesure judiciaire d'aide: une aide paradoxale*, Dsts, Etsup, Paris.

GUENAULT de ROLIN, M. (2002) *Monoparentalité, isolement et précarisation: existe-t-il des réponses spécifiques en aemo administratives?* Dess Éducation familiale, Université Paris X Nanterre.

RABLAT, O. (1996) *Quel devenir pour dix familles monoparentales deux à cinq ans après leur passage en internat*, Itsrs, Montrouge.

REYNIER, F. (2001) *De la prise en charge des enfants à la prise en compte des parents*, Dsts, Grefoos, Rhône-Alpes.

- RIBOT-GELIS, M.N. (1996) *Processus de décision en matière de protection des mineurs: données organisationnelles et stratégies des travailleurs sociaux*, Université Toulouse Le Mirail.
- ROBLIN, J. (2000) *A la croisée du projet: enjeux du projet individuel et intentions des professionnels dans quatre Meecs*, Its, Tours.
- TEW KAI, J. (1999) *Placement judiciaire d'enfants en établissement: entre disqualification et requalification*, Centre de Chaligny, Paris.
- WUCHER ARMBRUSTER, V. (1998) *La reproduction intergénérationnelle du placement à l'aide sociale à l'enfance*, Centre de recherche sur l'intervention sociale, Alsace.

Annexe 4: Les articles ou chapitres d'ouvrage, ouvrages

- ADISH, C; GEZ-M'BEMBO, D. (2003) Un atelier père: aménagement de la parentalité, restauration d'une image et d'une socialité, in Tillard, B. (ed) *Groupes de parents*, Paris L'Harmattan, 107-126.
- BASSOT, F. (2001) Approche symptomatique des enfants placés étude comparative accueil familial, accueil résidentiel, in Corbillon, M. (ed) *Suppléance familiale:nouvelles approches, nouvelles pratiques*, Vigneux-sur-Seine, Matrice, 151-169.
- BASTARD, B.; CARDIA-VONÈCLE; L.; EME, B.; NEYRAND, G. (1996) *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros, 1996
- BERGER, M. (2002) L'utilité des critères indicateurs de placement, *Journal du droit des jeunes*, n° 212.¹¹⁸
- BERGER, M.; RIGAUD, C (2001) Les visites médiatisées, *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 49, 159-170.
- BREUGNOT, P. ; DURNING, P.(2001) L'Aemo: objet de recherche en émergence, In Durning, P et Chrétien, J. (eds) *L'Aemo en recherche*, Vigneux-sur-Seine, Matrice, 15-92.
- CHRISTIANSEN-GÖZZER J. (2004) Oter l'enfant de son milieu naturel ? Paramètres d'aide à la décision. *Thérapie familiale*, Genève, vol 25, n°1, 113-129.
- CHATENOUD, A. (2003) Interventions socio-éducatives auprès de familles accueillies en CHRS, in Tillard, B. (ed) *Groupes de parents*, 127-156.
- CHATENOUD, A. (2004) *Interventions socio-éducatives: le point de vue des usagers*, Vigneux-Sur-Seine, Matrice.
- CORBILLON, M., DULERY, A.; MACKIEWICZ, M.P. (1997) La participation des familles dans un dispositif de suppléance familiale, *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 1, n° 2, 61-75.
- DELENS-RAVIER, I. (1997) Enfants placés et lien familial, *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 1, n° 1, 37-54.
- DUMARET, A.C; COPPEL-BATSH, M. (1995) *Que sont-ils devenus?* Ramonville-Saint-Agne, Erès.
- DUMARET, A.C.; COPPEL-BATSCH, M. (1996) Evolution à l'âge adulte d'enfants placés en familles d'accueil, *Psychiatrie de l'enfant*, XXXIX, 2, 613-671.

¹¹⁸ Cf également: les jalons de l'Hôpital Bellevue, in Gabel et Durning, Evaluation des maltraitances.

- DUMARET, A.C. (2004) Accompagnement des intervenants médicopsychosociaux et collaboration des parents et des familles d'accueil dans l'éducation des enfants, *Pratiques psychologiques*, 10, 51-63.
- DURNING, P. (2002) L'évaluation des situations d'enfants maltraités, Gabel, M. et Durning, P. (eds) *L'évaluation(s) des maltraitances*, Paris, Fleurus, 15-48.
- FERNET, C.; SITTLER, M.F. (2000) L'action socio-éducative judiciaire auprès d'enfants victimes d'inceste, in Rouyer, C. (ed) *Intervenir auprès des enfants et des adolescents*, Rennes, Ensp, 21-44.
- GREVOT, A. (2003) Réflexion sur le dispositif de protection de l'enfance, *Sauvegarde de l'enfance*, vol. 58, n° 4-5, 129-137.
- LEOMANT, C.; SOTTEAU-LEOMANT, N. (2001) Les usagers face à l'action éducative en milieu ouvert: aide contrainte et citoyenneté, in Durning, P et Chrétien, J. (eds) *L'Aemo en recherche*, Vigneux-sur-Seine, Matrice, 107-110.
- MINARY, J.P. (1998) Conflits de territoire, conflit de pouvoir et liens d'appartenance, *Cahiers de psychologie clinique*, n° 10, 235-248.
- MINARY, J.P. ; PERRIN Ph. (2003) Les travailleuses familiales en prévention : les risques d'une contrainte masquée et sous-traitée, *Thérapie familiale*, Genève, vol 24, n°4, 403-415.
- MOUHOT, F (1998) Etude du devenir de 18 enfants ayant séjourné en maison maternelle avec leur mère, *Psychiatrie de l'enfant*, XLI, 2, 1998, p. 563-577.
- MOUHOT, F (2001) Le devenir des enfants de l'aide sociale à l'enfance, *Devenir*, vol. 13, n° 1, 2001, 31-66.
- MOUHOT, F (2003) Séparations parents-enfant : impact de l'âge des enfants sur leur évolution , *Psychiatrie de l'enfant*, XLVI, 2, 2003, 609-630.
- POUSSIN, G; GUIGUE, M.; JACQUIN, H. MEUNIER, A. (1996) Bien placés pour en parler, *Sauvegarde de l'enfance*, n° 3, 228-240.
- RASSENDREN, C. (2000) Travailler en binôme en aemo judiciaire, in Rouyer, C. (ed) *Intervenir auprès des enfants et des adolescents*, Rennes, Ensp, 135-148.
- RUHAUD, B. (1997) *Accueil familial et gestion de l'autorité parentale*, Paris L'Harmattan.
- SELLENET, C. (2004) *Animer des groupes de parole de parents. Silence... on parle!*, Paris, L'Harmattan.
- SELLENET, C. (2004) Voyage en terre inconnue: valeurs et modèles éducatifs des parents des enfants placés, *Les cahiers de l'actif*, n° 332-335, 179-189.
- SERRE, D. (2001) La judiciarisation en actes, le signalement d'enfant en danger, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136/137, 70-82.

Annexe 5: travaux en cours

ANAUT, M. *Lien et attachement dans l'accueil des enfants de 0 à 5 ans en établissements sanitaire et sociaux: étude européen*. Programme Daphné, Université Lyon 2.

BREUGNOT, P. *Les innovations socio-éducatives*, thèse en Sciences de l'Education, Université Paris X Nanterre.

DESQUENNES G. *Evaluation des interventions d'une équipe d'Aemo systémique et maltraitance à enfants*, thèse en sociologie, Université de Caen.

GREVOT, A.; GRUSZKA, R.; SIMON, E. *Les actions multifamiliales, une autre manière de vivre la protection de l'enfance*. SISAE-JCLT Beauvais.

MACKIEWICZ, M.P.; DUMARET, A.C.; BITTENCOURT, F. *Pathologie du lien et compétence parentale : analyse des modes de soutien proposés par Cap Alésia - 2005* – Inserm, Iufm Pas de Calais.

MAURY, N. *Education, violences et justice: modulation de la représentation du métier de juge des mineurs*, thèse en sciences de l'Education, Université Toulouse 2.

ROUSSEAU, P. *Intentions et finalités des pratiques partenariales en Aemo*, thèse en Sciences de l'Education, Université Paris X Nanterre.

RAZAT, N. *Maltraitance et bienveillances en protection de l'enfance*, Université de Toulouse 2.

RURKA, A. *les représentations de l'efficacité et leur place dans la relation d'aide dans le cadre de l'aemo administrative*, thèse en Sciences de l'Education, Université Paris X Nanterre.

SIROLI, L. *Etude longitudinale d'enfants victimes de maltraitance placés an village d'enfants*, thèse en Psychologie, Université Paris X Nanterre.